Guide pour devenir entrepreneur en Finlande

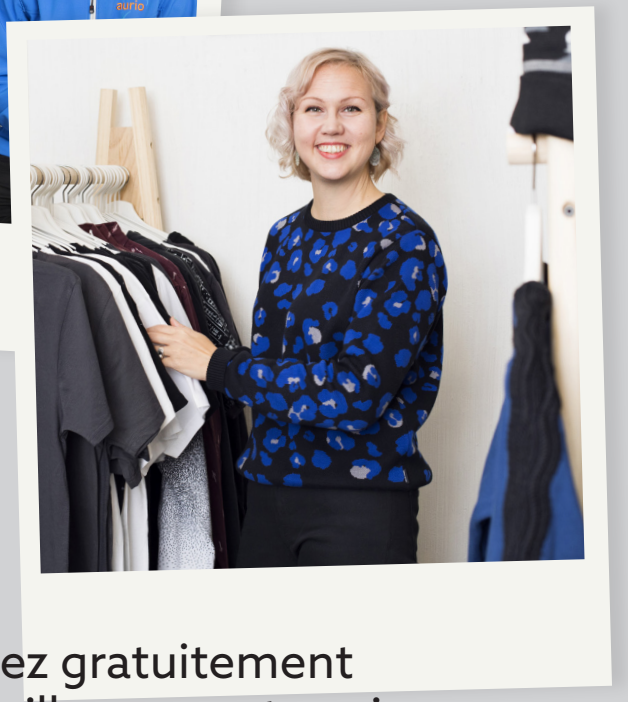

Contactez gratuitement
un conseiller aux entreprises :
www.uusyrityskeskus.fi

SELKO

UUSYRITYS-KESKUS

Les centres pour les nouvelles entreprises vous assistent

En Finlande, il y a 29 centres pour les nouvelles entreprises comptant 83 points de service partout dans le pays. Dans ces points de service travaillent environ 150 conseillers aux entreprises.

En outre, le réseau est composé de plus de 1500 experts de la vie des entreprises. Les centres pour les nouvelles entreprises assistent l'entrepreneur à ses débuts. Si vous voulez créer une entreprise, demandez de l'aide auprès du centre pour les nouvelles entreprises.

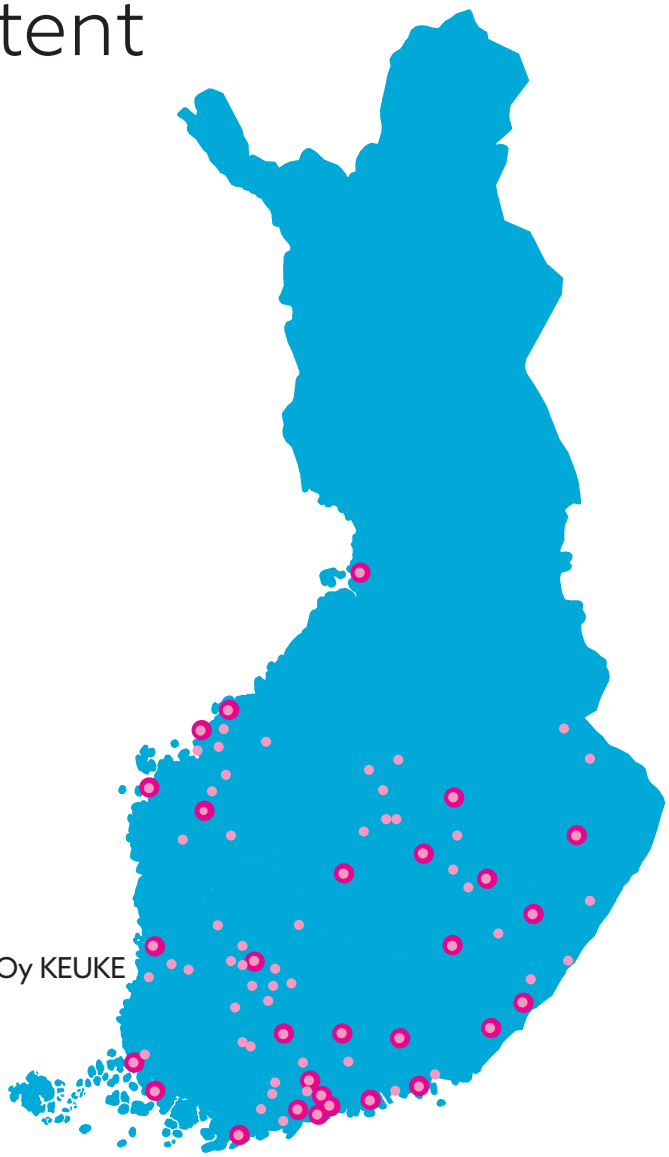

ESPOO YritysEspoo (Espoon Seudun Uusyrityskeskus ry)
HELSINKI NewCo Helsinki (Helsingin Uusyrityskeskus ry)
RÉGION DE HYVINKÄÄ-RIIHIMÄKI YritysVoimala Oy
HÄMEENLINNA Hämeen Uusyrityskeskus ry
IMATRA Imatran Seudun Kehitysyhtiö Oy
UUSIMAA DE L'EST Kehitysyhtiö Posintra Oy
JOENSUU Business Joensuu Oy
JYVÄSKYLÄ Keski-Suomen Uusyrityskeskus ry
UUSIMAA CENTRALE Keski-Uudenmaan Kehittämiskeskus Oy KEUKE
KOKKOLA Kokkolanseudun kehitys KOSEK Oy
RÉGION DE KOUVOLA Kouvola Innovation Oy
RÉGION DE KOTKA-HAMINA Cursor Oy
KUOPIO Kuopionseudun Uusyrityskeskus ry
LAHTI Lahden Seudun Kehitys LADEC Oy
LAPPEENRANTA Ville de Lappeenranta – Wirma yrityspalvelut
UUSIMAA DE L'OUEST Novago Yrityskehitys Oy
MIKKELI Mikkelin seudun Uusyrityskeskus ry Dynamo
OULU Oulun Seudun Uusyrityskeskus ry
PIETARSAARI Oy Pietarsaaren seudun Kehittämisyhtiö Concordia
RÉGION DE PORI Uusyrityskeskus Enter / Prizztech Oy
SAVONLINNA Itä-Savon Uusyrityskeskus ry
SEINÄJOKI Etelä-Pohjanmaan Uusyrityskeskus ry Neuvoa-Antava
SAVONIE CENTRALE Kehitysyhtiö Savogrow Oy
TAMPERE Uusyrityskeskus Ensimetri
TURKU Yritysneuvonta Potkuri
VAKKA-SUOMI Ukipolis Oy
VAASA Vaasanseudun Uusyrityskeskus Startia
VANTAA YritysVantaa (Vantaan Uusyrityskeskus ry)
VARKAUS Wäläkky Keski-Savon Uusyrityskeskus ry

#uusyrityskeskus
#uusyrittäjät
#perustamisopas

uusyrityskeskus

uusyrityskeskus

uusyrityskeskus

uusyrityskeskus

suomen uusyrityskeskukset

www.uusyrityskeskus.fi

L'entreprenariat - une bonne idée

L'entreprenariat englobe aussi bien la liberté que la responsabilité. L'entrepreneur décide lui-même de sa vie et utilise ses propres compétences. L'entrepreneur porte la responsabilité des risques liés à l'entreprenariat mais profite également de ses réussites. Depuis ces dernières années, l'entreprenariat a gagné du terrain. De plus en plus de personnes trouvent que c'est une bonne alternative pour travailler et gagner de l'argent. Et de plus en plus de personnes réussissent en tant qu'entrepreneur.

La réflexion est toujours utile

Il vaut mieux réfléchir à la création d'entreprise sous plusieurs angles. La création d'entreprise doit être bien planifiée. La discussion avec les experts aidera à clarifier les plans et à définir les risques et les possibilités. Il est aussi important de connaître les bases, les conditions et les exigences de l'activité entrepreneuriale. En connaissant dès le départ les bases de l'activité entrepreneuriale, vous saurez faire face aux différentes situations et éviterez les défis inutiles.

Les centres pour les nouvelles entreprises vous assistent

Les centres pour les nouvelles entreprises assistent tous ceux qui envisagent de créer leur entreprise. Nous voulons que chacun puisse disposer de bonnes bases pour l'entreprenariat.

Ce guide vous aidera à surmonter vos débuts. Vous y trouverez des informations de base sur l'entreprenariat et les questions à vous poser avant de créer votre entreprise. Vous y trouverez également des outils pour votre réflexion.

Ce guide a été réalisé conjointement avec les centres pour les nouvelles entreprises ainsi qu'avec les entreprises et les associations adhérentes. Il est aussi préférable de prendre contact avec le conseiller aux entreprises du centre pour les nouvelles entreprises le plus proche de chez vous. Le service du centre est personnalisé, gratuit et strictement confidentiel. Vous pourrez également y avoir des contacts avec les experts de différents domaines pour tester vos idées entrepreneuriales.

Selon la taille de votre entreprise, vous aurez besoin de partenaires, de réseaux et de clients – et ce centre est un endroit sécurisant pour démarrer.

Susanna Kallama
Directrice générale
Suomen Uusyrityskeskukset ry

Cette année, le réseau des centres pour les nouvelles entreprises aura 30 ans - nous vous guiderons dans votre projet. Trouvez le centre pour les nouvelles entreprises le plus proche de chez vous : www.uusyrityskeskus.fi

UUSYRITYS KESKUS 30 ANS

L'entrepreneur Mika Purhonen a été élu nouvel entrepreneur 2018 en Finlande.

▶L'entretien des têtes de mesure en cours.

▼Le modèle miniature d'aiguisoir de rouleaux avec un système de mesure.

Le nouvel entrepreneur de l'année 2018

Le salarié devenu avec succès un entrepreneur grâce au rachat d'une activité commerciale

Mika Purhonen avait déjà débuté son activité entrepreneuriale en 2015 en rachetant une activité commerciale existante. Sur la base de celle-ci, il a créé sa propre entreprise : RollTest Measurements and Controls Oy (S.A.). L'entreprise propose des systèmes de mesure de rouleaux et de services liés à l'utilisation des aiguisoirs de rouleaux. L'entreprise disposait d'une bonne base de départ puisque son produit était déjà existant.

PHOTOS Tiina Haring TEXTE Minna Yläkangas

Les rêves réalisés grâce au bon timing

Mika Purhonen travaillait depuis plus de 15 ans au service de RollTest Oy (S.A.). L'entreprise fabriquait des produits mécaniques exigeants. Lorsqu'elle a décidé d'arrêter la planification et la fabrication des systèmes de mesure des rouleaux, Purhonen a racheté cette partie de l'entreprise et a créé sa propre entreprise. Purhonen avait déjà envisagé de devenir entrepreneur depuis quelques décennies lorsque l'occasion s'est présentée.

Son entreprise propose des systèmes de mesure de rouleaux et des services liés à l'utilisation des aiguisoirs de rouleaux. Ses clients sont des entreprises de l'industrie du papier et de l'acier. Dès la première année, l'entreprise a livré des produits sur tous les continents. Son chiffre d'affaires a tout de suite atteint presque un million d'euros.

En plus de l'entrepreneur, l'entreprise compte sept employés.

Le nouvel entrepreneur exemplaire

À ses débuts, Purhonen a bénéficié de l'aide du centre pour les nouvelles entreprises. La directrice générale **Piia Puotinen** de Keski-Savon uusyrityskeskus Wäläkky a suivi les étapes de l'entreprise de Purhonen dès le départ : – Les compétences de Mika pour l'activité commerciale internationale sont excellentes. Il a démontré que l'entreprise peut s'agrandir grâce à un travail déterminé et planifié. De telles compétences sont essentielles afin de créer des emplois promouvant l'export en Finlande, constate Puotinen.

L'attitude dynamique de Purhonen a convaincu également le jury qui l'a élu nouvel entrepreneur de l'année 2018.

– Le jury a été impressionné par la détermination avec laquelle l'entrepreneur a commencé à développer et à accroitre l'activité commerciale existante, explique le directeur général de Suomen Uusyrityskeskukset ry **Jari Jokilampi** (maintenant à la retraite).

La vente partout dans le monde

Le succès de l'entreprise de Purhonen est basé sur la vente active. Les clients étrangers ne viennent pas en Finlande et jusqu'à Varkaus pour négocier les achats d'équipement mais Purhonen doit se déplacer chez eux. Chaque année, il passe donc des centaines d'heures dans les avions.

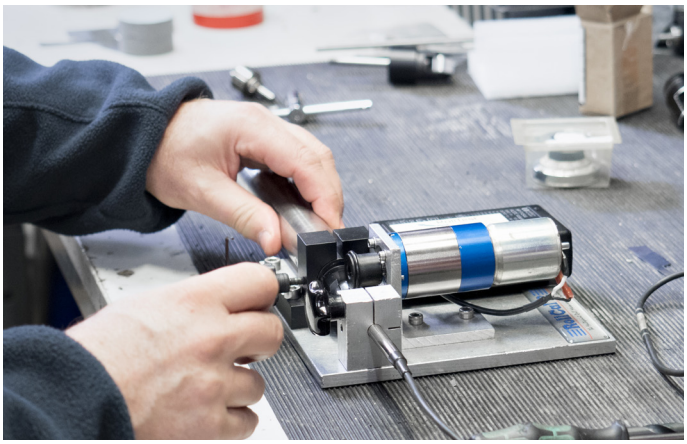

Les contrats ne sont pas toujours finalisés dans l'immédiat, mais la visite était peut-être utile. – Le plus important est que le client se souvienne de vous lorsqu'il décide d'acheter quelque chose, dit Purhonen.

Selon lui, la liberté personnelle est la meilleure chose que l'entreprenariat puisse offrir. L'activité entrepreneuriale s'est déroulée sans surprises ni revers importants puisque le domaine d'activité et le produit étaient déjà connus. En outre, les plans ont été réalisés minutieusement avant la création de l'entreprise.

Purhonen voudrait donner un conseil aux personnes qui envisagent de créer leur entreprise : – Il est important de bien comprendre l'activité que vous envisagez d'exercer. Si vous ne connaissez pas le secteur, le voyage peut s'avérer difficile.

La compétition pour l'élection du nouvel entrepreneur de l'année

- Le nouvel entrepreneur de l'année est élu chaque année.
- La désignation est effectuée par Suomen Uusyrityskeskus ry avec l'Agence de brevets et d'enregistrements finlandais et la compagnie d'assurance-pension Varma.
- Le lauréat sera choisi parmi les entreprises créées il y a 2 à 5 ans via le centre pour les nouvelles entreprises.

Contenu

Et si vous deveniez entrepreneur ?

- Qu'est-ce que l'entrepreneuriat ? 8
- Pourriez-vous devenir entrepreneur ? 9
- Le projet d'entreprise 10
- Les nombreuses formes d'entrepreneuriat 12
- L'idée commerciale 14

Avant de créer une entreprise

- Le plan d'entreprise 16
- Les points forts et les faiblesses de l'entreprise (l'analyse SWOT) 21
- La subvention à la création d'entreprise 22
- Le financement de l'entreprise 24
- Le marketing, la vente et la publicité 28
- La tarification 32
- Les secteurs soumis à autorisation 34, 80
- Les autorisations et les inscriptions des étrangers ... 36

La création d'entreprise

- Les étapes de la création d'entreprise 40
- Les formes d'entreprise ... 42
- L'inscription de l'entreprise 50
- Les contrats d'une entreprise débutante 53
- La protection del'entreprise et du produit 55

Le début de l'activité entrepreneuriale

- Les étapes de la création d'entreprise 58
- Les assurances 59
- La protection pour le chômage de l'entrepreneur 60
- Le mémento pour l'entrepreneur débutant 62
- Liens importants 64

Les activités entrepreneuriales

- La facturation et le recouvrement 66
- La comptabilite et l'imposition de l'entreprise 68
- L'imposition des revenus 71
- La taxe sur la valeur ajoutée .. 73
- Embaucher un travailleur 75
- Devenir employeur 76
- La responsabilité écologique de l'entreprise 79
- Glossaire 83

SUIVEZ-NOUS

uusyrityskeskus

uusyrityskeskus

uusyrityskeskus

uusyrityskeskus

suomen uusyrityskeskukset

www.uusyrityskeskus.fi

Guide pour devenir entrepreneur en Finlande | www.perustamisopas.fi

kiwa certified ISO 9001
Inspecta Sertifiointi Oy

ÉDITEUR Suomen Uusyrityskeskukset ry / SUK-Palvelu Oy
RÉDACTION Uusyrityskeskusverkosto
LA MISE À JOUR DU CONTENU
Tuulikki Holopainen | Asiatieto Oy
LANGAGE SIMPLIFIÉ Ari Sainio | Selkokeskus
RÉDACTEUR EN CHEF Susanna Kallama
Suomen Uusyrityskeskukset ry | tél. +358 (0)40 587 2445
susanna.kallama@uusyrityskeskus.fi

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION Minna Yläkangas | Suomen Uusyrityskeskukset ry p. + 358 (0)50 577 1392 | minna.ylakangas@uusyrityskeskus.fi
LIEU D'IMPRESSION Grano Oy
MISE EN PAGE Nea Ivars | Conception graphique Gomedia Oy
PHOTOS Johanna Kinnari et Tiina Haring
ILLUSTRATIONS Ilja Karsikas | Napa Arts and Licensing Agency Oy

© Uusyrityskeskukset 2019 Tous droits réservés.

Et si vous deveniez entrepreneur ?

Réfléchissez avant de créer votre entreprise si vous avez les capacités pour devenir entrepreneur. Êtes-vous prêt à investir dans votre entreprise ? Est-ce-que votre future entreprise dispose des conditions préalables pour votre activité ? Lorsque vous réfléchissez à devenir entrepreneur, demandez de l'aide auprès du conseiller aux entreprises du centre pour les nouvelles entreprises.

Kind Of Green Oy (S.A.)

- Tanja Fred a créé son entreprise en 2017. L'entreprise commercialise des vêtements de mode actuels fabriqués éthiquement sans matières premières provenant d'animaux. Elle vend des produits dans un magasin situé dans le quartier de Kallio à Helsinki et aussi en ligne. Auparavant, Tanja travaillait pour une importante marque de vêtement. Elle voulait promouvoir la consommation éthique en Finlande en créant sa propre entreprise. Elle a obtenu l'aide du centre pour les nouvelles entreprises de Vantaa.

Vous trouverez le récit de la création d'entreprise de Tanja sur notre site Web à l'adresse **www.uusyrityskeskus.fi** !

Tanja Fred :
« Si je n'étais pas absolument sûre de cette idée commerciale, je n'aurais sûrement pas la force de continuer en tant qu'entrepreneur. »

Qu'est-ce que l'entrepreneuriat ?

La société a besoin de plus en plus d'entrepreneurs. Les entreprises sont le moteur de la société. De plus en plus de jeunes sont attirés par l'entrepreneuriat. En Finlande, un jeune sur cinq réfléchit à l'entrepreneuriat comme une alternative au travail en tant que salarié. De fait, de nombreux entrepreneurs ont moins de 25 ans. Une des raisons est le fait qu'être salarié n'est plus une alternative aussi sûre qu'avant. Bien que l'entrepreneuriat soit une bonne alternative, elle ne convient pas à tout le monde. Avant de devenir entrepreneur, réfléchissez aux questions suivantes :

- Quelle est votre situation personnelle ?
- Possédez-vous le caractère et les qualités requis pour devenir entrepreneur ?
- Est-ce-que votre projet d'entreprise est assez élaboré ?
- Où trouverez-vous vos clients ?

Pourriez-vous devenir entrepreneur ?

L'objectif de l'entreprise est de réussir et de réaliser des profits. La base de l'entrepreneuriat est construite sur les capacités et les caractéristiques personnelles de l'entrepreneur. L'entrepreneur doit avoir des connaissances, des capacités et du savoir-faire concernant le domaine pour lequel il veut créer son entreprise. Les capacités pourront être liées à son propre métier, à son expérience professionnelle, à sa formation ou par exemple à son passe-temps.

L'entrepreneur doit également posséder un savoir-faire entrepreneurial, entre autres des capacités à diriger, à prendre des décisions et à comprendre le marketing. Il pourra également se perfectionner en savoir-faire entrepreneurial. Cependant, il n'a pas besoin d'être capable de tout faire lui-même. L'entrepreneur pourra acquérir des services auprès des autres entrepreneurs. Il pourra exemple avoir recours à un bureau comptable pour sa comptabilité et à une agence de publicité pour son marketing.

Les qualités personnelles de l'entrepreneur sont également importantes.

Avant de créer une entreprise il convient de réfléchir un instant si vos propres qualités sont compatibles avec l'entrepreneuriat :

- Êtes-vous déterminé ?
- Êtes-vous assidu, créatif et courageux ?
- Osez-vous prendre des risques ?
- Savez-vous vendre vos produits ?
- Supportez-vous l'incertitude ?

Souvenez-vous que vous pouvez aussi devenir entrepreneur provisoirement. Cela pourra être une étape dans votre propre carrière.

Les bases de l'entrepreneuriat :

capacités + qualités personnelles + savoir-faire entrepreneurial

Les bons côtés de l'entrepreneuriat

- Vous pourrez être votre propre patron.
- Vous pourrez décider vous-même de vos tâches.
- Vous aurez une influence sur vos propres horaires de travail.
- Vous pourrez gagner plus d'argent qu'en travaillant en tant que salarié au service de quelqu'un.
- Vous pourrez libérer votre créativité.
- Vous pourrez offrir du travail aux autres.

Les difficultés de mise en route de l'entreprise

- Savez-vous où vous pouvez obtenir le financement pour votre entreprise ?
- Connaissez-vous la législation liée à votre domaine d'activité ?
- Savez-vous donner une tarification correcte à vos produits ou à vos services ?
- Savez-vous commercialiser vos produits correctement ?
- Est-ce qu'il vous reste du temps libre ?

Projet d'entreprise

Le projet d'entreprise signifie l'idée de ce que la nouvelle entreprise compte faire ou produire. Le produit peut être un objet ou un service ou les deux à la fois.

Si vous voulez créer une entreprise, réfléchissez à ce que vous savez faire. Peut-être avez-vous un métier ou une formation que vous pourrez utiliser pour votre activité commerciale. Ou peut-être avez-vous un passe-temps préféré que vous connaissez bien. Il vaut mieux créer l'entreprise sur un domaine qui correspond à vos capacités et à votre savoir-faire professionnel.

Vous pourrez également acheter votre projet d'entreprise c'est-à-dire acheter soit une entreprise en activité ou seulement son activité commerciale. Vous pourrez également acheter une idée commerciale et un modèle de fonctionnement c'est-à-dire devenir franchiseur.

Propre projet d'entreprise

Le projet d'entreprise peut être fondé sur vos propres capacités ou sur une nouvelle invention. Vos capacités pourront être liées à votre métier ou par exemple à votre passe-temps. Les projets d'entreprise fondés sur les capacités sont courants avant tout dans le domaine de services, par exemple un coiffeur qui crée un salon de coiffure. Dans ce cas, la création d'entreprise est généralement relativement sûre.

Le projet d'entreprise pourra également être une toute nouvelle idée ou invention. Dans ce cas, l'entrepreneur doit réfléchir à comment transformer cette invention en produit fini. Celui-ci est peut-être le moyen le plus difficile de créer une entreprise. De plus, l'obtention du financement pourra être difficile au début.

Le plus important est de réfléchir à comment votre propre entreprise se distingue parmi les autres entreprises du même domaine. L'entrepreneur devrait donc connaître la situation des autres entreprises, la demande et la concurrence entre les entreprises de ce domaine.

Acheter une entreprise en activité

Vous pourrez également commencer votre activité entrepreneuriale en achetant une entreprise en activité. Ceci pourra être un moyen plus facile pour commencer puisque l'entreprise possédera en général déjà des clients et des produits. Cependant, l'entrepreneur devra se rappeler que les relations de clientèle existantes ne seront pas une évidence mais qu'il devra mériter la confiance de ses clients. En général, un nouvel entrepreneur améliorera une entreprise existante d'une façon ou d'une autre.

Si vous achetez une entreprise en activité, vous pourrez acheter

1. la totalité de l'entreprise
2. une partie de l'entreprise
3. uniquement l'activité commerciale
4. une partie de l'activité commerciale.

Si vous achetez uniquement l'activité commerciale, les dettes précédentes de l'entreprise ne seront pas transférées au nouvel entrepreneur. Ainsi il est plus sûr d'acheter uniquement l'activité commerciale plutôt que la totalité de l'entreprise.

En Finlande, il y a plusieurs entreprises en vente. Vous trouverez les entreprises en vente dans les divers services de recherche.

L'entreprise pourra également être en vente sur des sites non publiques. Dans ce cas, vous ne la trouverez pas sur les services de recherche.

Si vous voulez acheter une entreprise ou une partie d'entreprise, examinez attentivement la situation financière de l'entreprise en question. Vous devez ainsi savoir si l'activité de l'entreprise était rentable et si la comptabilité est en ordre. Les conseillers du centre pour les nouvelles entreprises, les professionnels de l'administration financière et les experts juridiques pourront vous aider à connaître la situation financière de l'entreprise et vous conseilleront pour les questions pratiques.

Les réponses du conseiller aux entreprises

Comment reconnaître un bon projet d'entreprise ?

« Un bon projet d'entreprise répond à un besoin réel en proposant une solution pour laquelle les clients sont prêts à payer. La solution devra prendre en compte les tendances de développement générales et mondiales comme le développement de l'informatique et la migration vers les villes, ou la solution devra se distinguer d'une autre manière des solutions proposées par les autres entreprises. En plus du projet d'entreprise, l'entrepreneur devra trouver des partenaires appropriés. »

Sven Langbein, le centre pour les nouvelles entreprises de la région d'Imatra (Imatran Seudun Kehitysyhtiö Oy)

Les nombreuses formes d'entrepreneuriat

Il existe de nombreuses formes d'entrepreneuriat et de l'activité commerciale. Vous pourrez débuter l'entrepreneuriat d'abord « d'une manière allégée », par exemple comme l'entrepreneuriat en tant qu'activité secondaire ou temporaire. L'entrepreneuriat en équipe est également plus fréquent qu'avant, surtout parmi les jeunes.

Le franchisage

Le franchisage signifie que quelqu'un a développé une idée commerciale et un modèle de fonctionnement, et propose ceux-ci aux autres entreprises. Dans le franchisage, votre propre entreprise se procure le droit d'utiliser un modèle abouti. Ainsi est créé un réseau d'entreprises dont le mode de fonctionnement est identique c'est-à-dire le réseau du franchisage. Les entreprises utilisant le principe du franchisage se trouvent par exemple dans la restauration. Les nouveaux entrepreneurs sont constamment recherchés pour le réseau du franchisage. Vous trouverez plus d'information à l'adresse **www.ketju.fi**.

L'association finlandaise du franchisage a publié des instructions et des règles pour les entreprises établies en Finlande. Pour en savoir plus : **www.franchising.fi**

La fonction commerciale allégée

La fonction commerciale allégée signifie que vous recherchez vous-même vos travaux et définissez le prix pour votre travail. Cependant, la facturation des clients et le paiement du salaire de l'entrepreneur est géré par un service de facturation Il s'occupera également des notifications et des règlements légaux à la Direction générale des impôts et aux compagnies d'assurance. Le service de facturation facturera à l'entrepreneur ses propres honoraires pour les services.

L'entrepreneur de l'activité commerciale allégée devra également souscrire une assurance retraite de l'entrepreneur (YEL), si les conditions de prise en charge sont remplies. Voir page 59.

Si vous commencez votre activité entrepreneuriale en tant que chômeur, vous pourrez bénéficier de la prestation de chômage convenue pendant les quatre premiers mois de votre activité commerciale.

L'entrepreneuriat comme activité secondaire

L'entrepreneuriat comme activité secondaire en parallèle des études ou du travail salarié s'est répandu. En exerçant des activités entrepreneuriales comme activités secondaires vous pourrez vérifier la rentabilité de votre activité commerciale. Vous pourrez ainsi tester si vous trouvez suffisamment de clients et s'il est envisageable de devenir entrepreneur à plein temps Pour l'entrepreneuriat en tant qu'activité secondaire, vous ne pourrez pas obtenir une subvention à la création d'entreprise. Cependant, vous pourrez obtenir cette subvention si vous élargissez votre activité entrepreneuriale secondaire en activité principale.

L'entrepreneuriat startup

Les entreprises startup fonctionnent généralement dans le domaine technique, débutent leur activité et possèdent une idée commerciale innovante et différente. Souvent, leur activité ne rapporte pas de bénéfices puisqu'elle est financée par le financement à risque. Dans ce cas le remboursement du financement est lié aux bénéfices de l'entreprise. Généralement, l'entreprise startup vise à une croissance rapide et l'internationalisation.

La participation

Vous pourrez être associé d'une entreprise c'est-à-dire en posséder une partie. Si vous travaillez au sein de l'entreprise, votre travail peut être basé sur l'entrepreneuriat en fonction de la répartition du pouvoir et des responsabilités au sein de l'entreprise.

L'entrepreneuriat en équipe

Vous pourrez créer l'entreprise conjointement avec d'autres personnes. Dans ce cas, toutes les personnes sont responsables conjointement de la réussite de l'entreprise. L'entrepreneuriat en équipe peut être également le fruit d'une fusion entre deux entreprises. Ainsi les anciens actionnaires des deux entreprises peuvent devenir actionnaires de la nouvelle entreprise. Ce sont surtout des jeunes qui veulent créer des entreprises en commun englobant des compétences de plusieurs domaines.

L'entrepreneuriat social

L'entreprise sociale fournit du travail aux personnes ayant des difficultés à trouver un travail autrement telles que des chômeurs de longue durée ou des personnes à capacité réduite suite à une maladie ou un handicap. L'entreprise sociale paiera le salaire de la même manière que d'autres entreprises. Cependant, l'entreprise pourra bénéficier d'une subvention salariale pour l'embauche. Cette subvention pourra être au maximum de 50 % des frais salariaux. L'entreprise sociale peut se présenter sous différentes formes. Le ministère de l'Emploi et du commerce (TEM) gère un registre des entreprises sociales. Le formulaire (TEM309) pour l'inscription au registre est disponible sur le site **www.suomi.fi**.

L'entrepreneuriat sociétal

L'entreprise sociétale utilisera les bénéfices de l'entreprise au profit d'une affaire sociétale importante ou de l'environnement comme la prévention contre l'exclusion sociale des jeunes ou la rééducation des personnes handicapées.

La plupart des bénéfices de l'entreprise sont destinés à promouvoir l'objectif visé. L'entreprise sociétale peut se présenter sous différentes formes.

Si l'entreprise remplit les conditions d'une entreprise sociétale, elle pourra demander un label de l'entreprise sociétale. Ce label est octroyé par un comité pour l'entreprise sociétale. Vous trouverez plus d'information sur le site **www.suomalainentyo.fi**.

Les réponses du conseiller aux entreprises

Quels sont les problèmes de l'entrepreneur débutant ?

« Les problèmes généraux de l'entrepreneur sont la planification insuffisante de l'activité, la précipitation et le manque d'information de base. Pourtant, ils sont faciles à éviter. L'activité est soutenue par un projet annuel soigneusement rédigé. Même les surprises sont ainsi plus faciles à traiter. Les connaissances tacites du domaine d'activité sont accumulées via l'expérience. Elles peuvent être obtenues en interrogeant les personnes ayant de l'expérience dans ce domaine. Les questions et l'échange sont souvent gratuits. »

Antti Kokkila, le centre pour les nouvelles entreprises de la région de Pori, Enter (Prizztech Oy)

L'idée commerciale

Vous possédez déjà une idée commerciale. L'étape suivante est de la formuler en tant qu'idée commerciale.

L'idée commerciale répond aux trois questions :

1. Quoi ?
2. Pour qui ?
3. Comment ?

Réfléchissez si vos produits peuvent connaître la réussite sur les marchés. Est-ce que votre produit propose quelque chose d'innovant ? Est-ce que votre produit est moins cher, meilleur, plus rigolo ou plus facile à utiliser que celui de vos concurrents ? Vous aurez une meilleure idée en réalisant ou en commanditant une enquête ou une étude du marché.

L'idée commerciale doit être viable

La mise en œuvre de l'idée commerciale nécessite un savoir-faire pour garantir la réussite de l'entreprise. Lorsque vous réfléchissez à une idée commerciale, prenez en compte le secteur d'activité et la situation concurrentielle

Par secteur, on entend le secteur dans lequel l'entreprise exerce. Les différents domaines sont par exemple la construction, le nettoyage et la restauration.

Réfléchissez à la situation concurrentielle de votre secteur d'activité. Dans certains secteurs, il y a déjà beaucoup de concurrents. Dans ce cas, les profits pourront être moindres et l'entrepreneur se verra dans l'obligation de vendre moins cher que les autres.

Essayez donc de viser une idée commerciale dont le produit est innovant et différent. Ainsi vous aurez moins de concurrence. D'un autre côté, il est difficile d'évaluer d'avance la demande pour le produit et la rentabilité de l'entreprise. Avant de créer une entreprise, évaluez la demande de votre produit et le besoin d'en acheter. Grâce à cette évaluation vous pourrez calculer la rentabilité de votre idée commerciale.

Les points de réflexion

- **L'avantage pour le client :**
  pourquoi est-ce que le client l'achète?
- **L'image de marque :**
  pourquoi le client achète auprès de votre entreprise ?
- **Les produits :**
  Comment se démarquer de vos concurrents ?
  Quel est le prix du produit ?
  Quels sont l'emballage et le mode de livraison du produit ?
- **Les clients :**
  Comment joindre vos clients ?
  Quel est leur nombre ?
  Quel prix sont-ils prêts à payer ?
  Comment veulent ils payer ?
- **La manière d'exercer les activités :**
  Fabriquez-vous les produits vous-même ?
  Achetez-vous les produits auprès d'un fournisseur ?
  Comment sont-ils commercialisés et vendus ?
- **Les ressources :**
  Avez-vous besoin de locaux ?
  Avez-vous besoin de machines et d'appareils ?
  Où obtenez-vous les fonds pour commencer ?
  Avez-vous suffisamment de capacités et d'expérience ?

Avant de créer une entreprise

La création d'entreprise est conditionnée par exemple par les mesures suivantes :

- **l'élaboration d'un plan d'entreprise**
- **l'obtention du financement**
- **la planification du marketing et de la vente**
- **la planification de la tarification.**

Emilia Åman :
« En tant qu'entrepreneur, je peux faire ce que je fais le mieux et ce pour quoi je suis toujours passionnée. »

Emilia Karenina Oy (S.A.)

- Emilia Åman a le diplôme de designer, et elle a travaillé comme vendeuse et visualiste d'un magasin. En 2015 elle a commencé à réaliser des travaux d'architecture d'intérieur avec sa propre entreprise en plus de son travail habituel. En 2016 elle a créé sa propre gamme d'architecture d'intérieur, EK for kids. Comme elle avait beaucoup de travail en tant qu'entrepreneur, Emilia a décidé de le faire à plein temps. Elle a obtenu l'aide pour la création de la société d'action du centre pour les nouvelles entreprises de Kuopio.

Vous trouverez le récit de la création d'entreprise d'Emilia sur notre site Web à l'adresse **www.uusyrityskeskus.fi**!

Le plan d'entreprise

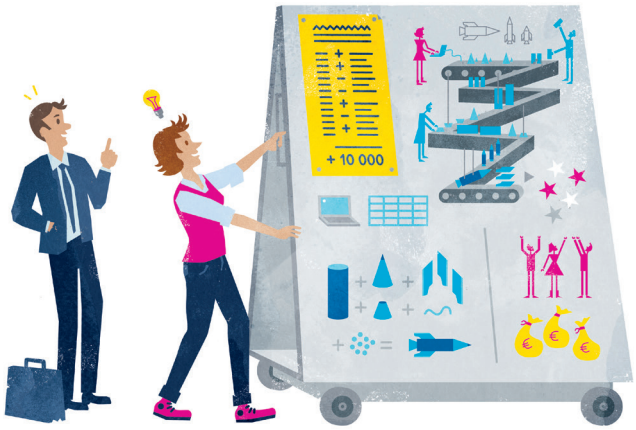

Qu'est-ce que le plan d'entreprise ?

Par plan d'entreprise, on entend le plan d'entreprise rédigé par écrit. Celui-ci décrit la manière exacte de la mise en œuvre du plan d'entreprise. Vous y décrivez les modes opératoires, les buts, les objectifs, le financement et la rentabilité de l'entreprise.

Un bon plan d'entreprise passe en revue

- les caractéristiques du produit
- les clients
- la situation concurrentielle
- la formation et les capacités de l'entrepreneur
- le marketing du produit
- la rentabilité
- le montant des fonds nécessaires pour la mise en place des activités
- les risques liés à l'activité.

Le plan d'entreprise permet de fournir une garantie de la réussite de l'entreprise. Le plan d'entreprise est nécessaire pour déposer une demande de subvention à la création d'entreprise, des aides pour l'entreprise ou des prêts. Le plan d'entreprise est également un outil pour chercher des partenaires commerciaux, pour louer des locaux ou pour rechercher des fournisseurs de marchandises. Vous pourrez élaborer le plan d'entreprise sur le Web.

Les bons outils sont disponibles aux adresses :
oma.yrityssuomi.fi
www.onnistuyrittajana.fi.

Les réponses du conseiller aux entreprises

Comment l'entrepreneur débutant peut-il connaître la situation compétitive de son domaine d'activité ?

« L'entrepreneur débutant devrait connaître les autres entreprises qui fonctionnent sur le même domaine d'activité. Un bon moyen est d'utiliser le registre local des entreprises ou de rechercher sur Internet les entreprises établies dans la même région. Les bons tuyaux sont également disponibles au centre d'emploi et de développement économique local ou au centre pour les nouvelles entreprises. Normalement, ils pourront vous fournir des informations complètes sur des entreprises établies dans la région. »

Sanna Kankaanpää, le centre pour les nouvelles entreprises de la région de Pietarsaari (Oy Pietarsaaren seudun Kehittämisyhtiö Concordia)

Les éléments du plan d'entreprise

1. La description de l'idée commerciale :

Indiquez ce que vous vendez, à qui vous le vendez et comment. Expliquez l'originalité de votre idée commerciale et pour quelle raison les clients voudront acheter votre produit.

2. La description des compétences

Les compétences soutiennent l'idée commerciale. Est-ce-que vous et vos partenaires possédez une formation et une expérience professionnelle adéquates ? Indiquez les points forts et les faiblesses de ces compétences. Quelles compétences sont encore nécessaires ?

3. La description du produit :

Indiquez les caractéristiques et les points forts et faibles du produit. Comparez votre produit par rapport à ceux des concurrents. Quelles sont les différences de votre produit comparées à ceux-ci ? Indiquez la tarification de votre produit.

4. Les clients et leurs besoins :

Décrivez qui sont vos clients et où ils se trouvent. Indiquez les points qu'ils apprécient précisément dans votre produit. Quel est le besoin du client auquel votre produit est en mesure d'apporter une solution ?

5. Le secteur d'activité et la situation concurrentielle

Parlez de votre secteur d'activité. Quelle est la situation concurrentielle sur votre secteur ? Apportez-vous un peu d'innovation à votre secteur ? Comment vous démarquez-vous de vos concurrents ? Comparez votre produit à ceux de vos concurrents.

6. L'étendue et le développement des marchés :

Dites quels marchés vous visez : une région particulière, les marchés nationaux, européens ou mondiaux. Réfléchissez au nombre de clients et aux perspectives d'évolution. Vos activités commerciales pourront-elles s'élargir ? Quels sont les obstacles qui empêchent l'accès au marché ?

7. Le marketing et la publicité

Notez quelles mesures de marketing vous utiliserez. De quelle manière arriverez-vous à faire acheter votre produit par le clients ? Comment ciblez-vous la publicité ? Comment vous démarquez-vous des autres ? Pensez au nom et à l'image de votre entreprise. Réfléchissez au coût de la création de l'image de votre entreprise.

8. Les risques

Les activités entrepreneuriales comportent chaque fois des risques. Vous ne pouvez pas les évitez mais vous pouvez les diminuer grâce à la planification. Indiquez les risques actuels de votre entreprise. Quels sont les risques à venir ? Est-ce-que votre idée commerciale peut être copiée ? Dans quelle mesure votre idée commerciale peut-elle être affectée par la situation économique générale ?

9. Les droits immatériels

Par droits immatériels, on entend par exemple la protection des idées, du design et de la marque afin que les autres ne puissent pas les utiliser sans votre autorisation. Planifier la protection mise en œuvre. Vous trouverez des informations sur les pages de la Direction des brevets et des registres **www.prh.fi**.

Avez-vous besoin d'accords de confidentialité avec vos partenaires de coopération ?

10. Calculs

– Tableau de financement
– Tableau de rentabilité
– Tableau de vente

Vous trouverez des calculs à titre d'exemple sur les pages suivantes.

10. Calculs

a. Tableau de financement

Le tableau de financement permet d'évaluer les besoins de financement au début des activités. Quel financement faut-il avoir pour commencer des activités commerciales ?

Réfléchissez par exemple

- les machines
- le loyer de garantie
- les frais d'inscription
- le stock initial éventuel
- le capital d'exploitation (par exemple pour les trois mois).

Le capital d'exploitation est exigé pour les salaires, les loyers, les assurances et les autres paiements qui doivent être réglés même si les activités ne rapportent pas encore d'argent.

Le tableau de financement répertorie également les sources de financement, par exemple le capital, les subventions pour l'entreprise et les prêts.

Voir l'exemple du tableau de financement.

Exemple du tableau de financement
(entreprise du secteur de nettoyage, raison sociale)

BESOINS DE FINANCEMENT	EUR
déclaration d'activité	60
équipements de production	2 000
installations d'appareils	500
ordinateurs et logiciels	1 500
véhicule	
téléphone/Internet	200
matériel de bureau	300
biens d'apport (machines existantes, outils et matériel)	500
investissements marketing	800
stock initial	1 000
capital d'exploitation	3 200
réserve de caisse (par exemple pour les garanties, les frais de voyage et les autres dépenses avant que l'entreprise n'ait de l'argent sur le compte)	840
TOTAL BESOIN DE FINANCEMENT	**10 900**

SOURCES DE FINANCEMENT	EUR
Capitaux propres	
capital-actions	
placements financiers propres	4 400
biens d'apport	500
prêt actionnaire	
Fonds empruntés	
prêt bancaire	6 000
prêt Finnvera	
autre prêt	
TOTAL SOURCES DE FINANCEMENT	**10 900**

b. Tableau de rentabilité

Le tableau de rentabilité indique la quantité de produit à vendre pour garantir la rentabilité de l'entreprise. Celui-ci permet d'analyser si la quantité à vendre est réalisable et quel est le prix correct du produit.

Voir l'exemple du tableau de rentabilité.

Exemple du tableau de rentabilité (nom propre)

	Mois	Année (12 mois)
Résultats visés (net) (objectif de salaire de l'entrepreneur en nom propre en prélèvements personnels)	1 500 €	18 000 €
+ amortissement des prêts	100 €	1 200 €
REVENUS APRÈS IMPÔTS	**1 600 €**	**19 200 €**
+ impôts env. 22 %, voir page 71	451 €	5 415 €
= besoin de financement	2 051 €	24 615 €
+ intérêts des prêts (+ provisions de garantie éventuelles etc.)	27 €	324 €
A. MARGE D'EXPLOITATION (besoins)	**2 078 €**	**24 939 €**
+ frais fixes (TVA 0 %)	0 €	0 €
assurance retraite de l'entrepreneur YEL	197 €	2 364 €
assurances (assurance-accident de l'entrepreneur et autres assurances de l'activité entrepreneuriale)	100 €	1 200 €
salaires	0 €	0 €
frais salariaux annexes	0 €	0 €
frais pour les locaux	0 €	0 €
réparations et maintenance	30 €	360 €
frais de leasing	0 €	0 €
frais de communication (téléphone, Internet etc.)	80 €	960 €
frais de bureau	20 €	240 €
frais de déplacement et de véhicules, indemnités journalières	500 €	6 000 €
frais de marketing	200 €	2 400 €
comptabilité, audit, déclaration fiscale etc.	100 €	1 200 €
caisse de chômage, syndicat des entrepreneurs etc.	30 €	360 €
autres frais (frais de traitement liés à l'inscription au Registre du commerce, outils et vêtements de travail etc.)	100 €	1 200 €
B. TOTAL FRAIS FIXES	**1 357 €**	**16 284 €**
BESOIN EN MARGE BRUTE (A + B)	**3 435 €**	**41 223 €**
+ achats (matières et accessoires) (TVA 0 %)	425 €	5 100 €
BESOIN EN CHIFFRE D'AFFAIRES	**3 860 €**	**46 323 €**
+ TVA 24 %	926 €	11 118 €
VENTES TOTALES / BESOIN DE FACTURATION	**4 786 €**	**57 441 €**

c. Tableau de vente

Dans le tableau de vente vous indiquez comment réaliser les objectifs du tableau de rentabilité. Réfléchissez par exemple aux différents groupes de client. Dans quelle mesure le produit doit-il être vendu aux groupes différents ? Pensez également si vous pouvez accorder des réductions. Prenez en compte les frais liés au produits à vendre.

Voir l'exemple du tableau de vente.

Exemple du tableau de vente (mois)

PRODUIT	Nettoyage (en journée)	Nettoyage (en soirée et le week-end)	Lavage des vitres	Cirage des sols	Grand ménage	Autres travaux	TOTAL
							TVA 0 %
Prix de vente	24 €	30 €	35 €	40 €	120 €	28 €	
Frais	3 €	3 €	4 €	10 €	9 €	0 €	
Marge	21 €	27 €	31 h	30 €	111 €	28 €	
Quantités de vente	70 h	25 h	8 h	8 h	8 h	8 h	127 h
Ventes totales	1 680 €	750 €	280 €	320 €	960 €	224 €	4 214 €
Achats totaux	210 €	75 €	32 €	80 €	72 €	0 €	469 €
Marge							3 745 €

Les points forts et les faiblesses de l'entreprise

(l'analyse SWOT)

Pour l'entrepreneur, il est important d'analyser les points forts et les faiblesses de son entreprise. Quelles sont les menaces qui pourraient compromettre l'avenir de l'entreprise ? Quelles sont les possibilités qui participeront au succès de l'entreprise ?

Vous pouvez analyser les points forts et les faiblesses de l'entreprise à l'aide d'une analyse portant sur quatre éléments (l'analyse SWOT). Grâce à cette analyse, vous pouvez évaluer les facteurs ayant une influence sur l'avenir de votre entreprise et vous y préparer.

Exemple d'analyse SWOT :

Points forts

- **compétences fortes**
- **expérience**
- **connaissance du secteur d'activités**
- **produit innovant**
- **contacts internationaux**

Faiblesses

- **pas suffisamment de fonds propres**
- **aucune expérience en entrepreneuriat**
- **situation familiale**
- **faibles compétences linguistiques**

Opportunités

- **internationalisation**
- **potentiel de croissance**
- **nouveaux produits/services**
- **nouveaux segments de marché**

Menaces

- **endurance de l'entrepreneur**
- **concurrence accrue**
- **modification des lois**
- **situation politique**

La subvention à la création d'entreprise

La subvention à la création d'entreprise peut être octroyée à une personne démarrant des activités entrepreneuriales à plein temps. Elle peut être également octroyée à une personne qui veut passer ses activités entrepreneuriales secondaires en activités principales. Cette subvention permet de garantir les moyens de subsistance au démarrages des activités entrepreneuriales. La décision concernant la subvention à la création d'entreprise est prise par une agence pour l'emploi et les activités économiques. Lorsque vous songez à créer votre entreprise, contactez une agence pour l'emploi et les activités économiques pour savoir si vous pouvez bénéficier de la subvention à la création d'entreprise (**www.te-palvelut.fi**).

Vous ne pouvez pas démarrer vos activités entrepreneuriales avant qu'une agence pour l'emploi et les activités économiques n'ait émis une décision sur cette subvention.

Qui peut benéficier de la subvention à la création d'entreprise ?

La subvention à la création d'entreprise peut être octroyée si

- le demandeur a de l'expérience dans l'entrepreneuriat ou une formation entrepreneuriale
- le demandeur exerce ses activités principales dans l'entreprise
- La rentabilité de l'entreprise sera évaluée par une agence pour l'emploi et les activités économiques.

La subvention à la création d'entreprise est demandée auprès d'une agence pour l'emploi et les activités économiques. Le plan d'entreprise et le tableau de rentabilité doivent être joints à la demande de subvention à la création d'entreprise. La plupart des centres pour les nouvelles entreprises pourront donner à une agence pour l'emploi et les activités économiques une déclaration sur la rentabilité des activités entrepreneuriales. En plus, il est nécessaire de remettre un certificat pour le paiement des impôts. Si vous avez des impôts impayés, vous aurez besoin d'un certificat de dettes fiscales. Vous pouvez demander ces certificats sur les pages Internet de la Direction générale des impôts **www.vero.fi/verovelkatodistus** ou en vous rendant au point d'information de la Direction générale des impôts.

La subvention à la création d'entreprise peut être versée pour une période maximum de 12 mois. Au début, elle est généralement octroyée pour une période de six mois mais vous pouvez faire une demande pour sa prolongation. La subvention à la création d'entreprise est versée mensuellement à postériori. Pour chaque mois, l'entrepreneur doit faire une demande de règlement qui sera la base pour le paiement de la subvention. La demande de la subvention à la création d'entreprise et les demandes de règlement sont disponibles à l'adresse **www.te-palvelut.fi > Oma asiointi**.

Quelques agences pour l'emploi et les activités économiques offrent des services gratuits pour le développement de l'entreprise. Ces services sont destinés aux entrepreneurs bénéficiant de la subvention à la création d'entreprise.

Qui ne peut pas bénéficier de la subvention à la création d'entreprise ?

La subvention à la création d'entreprise ne peut pas être octroyée si

- selon l'évaluation d'une agence pour l'emploi et les activités économiques les activités entrepreneuriales ne sont pas suffisamment rentables dès le départ

- cette subvention pourrait déformer la concurrence sur le secteur d'activités les activités entrepreneuriales principales ont démarré avant la décision d'une agence pour l'emploi et les activités économiques concernant cette subvention
- le demandeur n'a pas payé ses impôts ou s'il y a défaut de paiement.

En 2019, la subvention à la création d'entreprise est de 32,40 euros par jour.

Cette subvention ne sera pas versée si l'entrepreneur obtient des moyens de subsistance par ailleurs en touchant un salaire, des aides ou d'autres prestations.

L'indemnité journalière ajustée

L'indemnité journalière ajustée est une prestation de chômage versée pour la période de travail à temps partiel.

L'entrepreneur pourra bénéficier de l'indemnité journalière ajustée s'il exerce des activités entrepreneuriales secondaires à la place des activités entrepreneuriales principales. Le plus important est la quantité de travail fourni lors de ces activités plutôt que des revenus qui en découlent. La décision concernant l'octroi de l'indemnité journalière ajustée à l'entrepreneur est émise par une agence pour l'emploi et les activités économiques. L'indemnité journalière est versée par la caisse de chômage ou par l'Office national des pensions (Kela).

Si l'entrepreneur démarre les activités entrepreneuriales en tant que demandeur d'emploi, il pourra bénéficier de la prestation de chômage ajustée pendant les quatre premiers mois de son activité. Après cette période, l'entrepreneur pourra bénéficier de la subvention à la création d'entreprise s'il n'exerce pas encore à temps plein.

Cette subvention pourra être demandée dès le démarrage de l'entreprise.

Pour en savoir plus : **www.te-palvelut.fi**

Le financement d'entreprise

Généralement, vous aurez besoin de financement pour démarrer votre nouvelle entreprise. Le niveau de financement nécessaire dépend du secteur d'activité de l'entreprise. Si les activités sont basées sur la vente de compétences (par exemple l'interprétariat ou la traduction), l'entreprise aura besoin d'un niveau de financement moins important au début (démarrage) comparé par exemple à un restaurant.

Lorsque vous rédigez votre plan d'entreprise, vous réalisez en même temps le tableau de financement qui permet d'évaluer les besoins de financement pour le commencement des activités. En plus, vous devez réfléchir aux sources de financement. Vous trouverez plus d'informations sur le plan d'entreprise et sur les autres outils de l'entrepreneur débutant à l'adresse **oma.yrityssuomi.fi**.

Capitaux propres

L'entrepreneur peut investir dans les activités son propre argent ou d'autres biens (apports). Les économies personnelles, les outils ou les machines de l'entrepreneur sont considérés comme un autofinancement. Par exemple les banques requièrent une certaine part d'autofinancement avant d'octroyer un prêt. Les amis et les membres de la famille de l'entrepreneur peuvent également investir dans l'entreprise soit de l'argent soit des biens. Ils peuvent ainsi obtenir une participation dans la société.

Le capital emprunté

Si les fonds propres ne sont pas suffisants, il est nécessaire d'obtenir un capital emprunté c'est-à-dire des prêts. Les banques requièrent des garanties pour le prêt. Cela signifie que vous devez par exemple donner en gage votre appartement ou d'autres biens au cas où vous ne pourriez pas rembourser le prêt.

Pour le prêt, il sera convenu un taux d'intérêt et un taux sur marge d'intérêt. Le taux d'intérêt signifie le prix à payer à la banque pour le financement. Le taux sur marge d'intérêt est la somme que la banque veut récupérer. Demandez une offre de prêts à plusieurs banques.

Vous pouvez demander un prêt également à des connaissances ou à des membres de votre famille. Tous les prêts avec les taux d'intérêt ainsi que les conditions de remboursement devront toujours faire l'objet d'un accord par écrit.

Les entreprises pourront obtenir des prêts et des garanties auprès de l'organisme de financement spécialisé Finnvera. Votre propre banque s'occupera des négociations avec Finnvera.

Le financement public

Une entreprise débutante pourra bénéficier d'un soutien pour le développement de l'entreprise du centre pour le développement économique, les transports et l'environnement (ELY-keskus) (**www.ely-keskus.fi**).
Entre autres Business Finland finance spécialement des entreprises visant le marché international. (**www.businessfinland.fi**).

Le financement du créateur d'entreprise/de l'entreprise débutante

Finnvera

Si l'entreprise ne possède pas les garanties exigées par la banque, elle pourra obtenir une garantie partielle (initiale) de la part de l'organisme de financement spécialisé Finnvera. Votre propre banque en fera la demande auprès de Finnvera.

La garantie initiale est destinée aux petites et moyennes entreprises débutantes. Ces entreprises doivent être inscrites au registre du commerce au maximum depuis trois ans. En plus,

les propriétaires de ces entreprises doivent être des personnes physiques.

La garantie initiale pourra être octroyée à une entreprise ou à une raison sociale enregistrée localement, sauf à une coopérative.

La propre banque de l'entrepreneur fera la demande de la garantie initiale auprès de Finnvera de la part de l'entrepreneur. L'entrepreneur ou l'entreprise n'a pas besoin de négocier directement avec Finnvera. La partie garantie par Finnvera pourra s'élever jusqu'à 80 % à condition que le montant des garanties initiales soit au total de 80 000 euros.

L'actionnaire d'une SA pourra demander un prêt accordé aux entrepreneurs auprès de Finnvera pour s'acquitter du capital d'actions de la SA. Ce prêt pourra être accordé à plusieurs créateurs ou actionnaires de la même entreprise. Le prêt accordé aux entrepreneurs pourra être au maximum de 100 000 euros par bénéficiaire. Le niveau d'autofinancement du demandeur doit être au minimum de 20 %. Pour en savoir plus : **www.finnvera.fi**.

L'aide au développement d'entreprise

Le Centre pour le développement économique, les transports et l'environnement (ELY-keskus) pourra octroyer à l'entreprise une aide au développement grâce à laquelle l'entreprise pourra développer ses activités et investir. Le développement des activités englobe par exemple l'amélioration des compétences et l'internationalisation.

L'entreprise créera un projet sur la base de l'activité à soutenir et rédigera un plan de projet. L'entreprise devra régler par elle-même au moins la moitié des frais du projet. L'aide au développement doit être demandé avant le commencement du projet.

Plus d'informations sur les conditions du projet à soutenir : **www.ely-keskus.fi**

Les aides à l'entreprise en milieu rural

Si vous créer votre entreprise dans le milieu rural mais votre secteur d'activité de relève pas d'agriculture, vous pourrez bénéficier de l'aide à l'entreprise auprès Centre pour le développement économique, les transports et l'environnement (ELY-keskus).

L'objectif des aides à l'entreprise dans le milieu rural est d'augmenter le nombre d'emplois dans les campagnes. Vous pourrez utiliser l'aide reçue entre autres pour les frais liés à la création d'entreprise, l'acquisition de nouvelles machines ou le développement du marketing.

Les réponses du conseiller aux entreprises

Comment l'entreprenneur débutant pourra-t-il contribuer à une décision de financement favorable ?

« Un bon plan d'entreprise est essentiel. Il démontre ce que l'on fait et qui sont les clients. Les calculs appropriés sont également importants. Ils doivent indiquer le montant nécessaire et son utilisation. Il est très important pour les financeurs de savoir que l'entrepreneur ou l'équipe possède le savoir-faire nécessaire. Une bonne équipe peut transformer une activité commerciale basée sur une idée médiocre en une activité florissante. Et une mauvaise équipe peut détruire une idée qui aurait eu des possibilités de réussir. »

Juha Tanner, le centre pour les nouvelles entreprises de la région de Tampere, Ensimetri

Cependant, vous ne pourrez pas bénéficier à la fois de la subvention à la création d'entreprise et de l'aide à l'entreprise en milieu rural. Pour en savoir plus : **www.ely-keskus.fi**

Subvention salariale

Si vous embauchez dans votre entreprise un demandeur d'emploi, vous pourrez obtenir une subvention pour les coûts salariaux. La subvention salariale est une aide discrétionnaire. Elle pourra être octroyée par une agence pour l'emploi et les activités économiques, si le salarié a des lacunes en termes de capacités professionnelles. Le montant et la durée de la subvention sont basés sur la période de chômage du salarié. L'employé devra percevoir le salaire fixé dans la convention collective. La subvention salariale pourra être octroyée pour un travail à durée déterminée et pour un emploi statutaire. Pour en savoir plus : **www.te-palvelut.fi**

Le financement des entreprises émergeantes visant à l'internationalisation

Finnvera

Finnvera (**www.finnvera.fi**) propose un financement également pour les entreprises visant l'internationalisation. Les prêts et les garanties pourront être utiles lorsque l'entreprise finance une activité commerciale à l'étranger et veut diminuer les risques liés à l'exportation. Le financement de Finnvera peut être utile également dans la négociation du délai de paiement avec un acheteur étranger. Cela peut s'avérer décisif lors des négociations pour faire aboutir la transaction. En ce qui concerne le financement de l'export, contactez votre propre banque et Finnvera dès le départ.

Business Finland

Business Finland propose un financement lorsque l'entreprise vise à la croissance sur le marché international.

Le financement pourra être utilisé par exemple dans les cas suivants :

- La planification de la croissance internationale
- La recherche et le développement des produits, des services, du modèle d'activité commerciale, des capacités et de la compréhension des clients
- Les essais, les démos et les versions pilotes
- L'obtention des rapports
- Le développement de l'activité commerciale pour le marché international.

Le financement se fera sous la forme d'aides ou de prêts, et il couvrira une partie des frais. L'entreprise devra financer elle-même une partie du projet.

Business Finland vous propose également des conseils et des instructions pour demander un financement européen et tout autre financement international. Pour en savoir plus : **www.businessfinland.fi/rahoitus**

Team Finland

Si votre entreprise vise à l'internationalisation et veut exercer aussi à l'étranger, vous aurez peut-être besoin à cet effet de conseils, de formation ou de financement. Team Finland vous fournira des informations sur toutes les aides et les services financés par le gouvernement qui pourront soutenir votre entreprise.

Des services de financement différents sont offerts par divers acteurs. Pour en savoir plus : **team.finland.fi**

Les investisseurs en capitaux, les business angels et les financeurs participatifs

L'investisseur en capitaux ou le business angel investit de l'argent dans l'entreprise en contrepartie d'une participation (en général moins de 50 % des actions). Il vendra ses parts normalement après 3 à 7 ans. Le cible d'investissement est souvent une entreprise visant à la croissance internationale rapide.

L'investisseur prendra un risque aussi grand que les autres actionnaires de l'entreprise et il sera rémunéré, si l'entreprise est couronnée de succès. Les conditions d'investissement seront définies précisément dans le contrat d'actionnaires.

En plus du financement, l'entreprise pourra utiliser les capacités et les réseaux de l'investisseur en capitaux. Un investisseur en capitaux compétent apportera souvent une vision approfondie et une expérience pour le développement de l'entreprise. Vous pouvez trouver un investisseur en capitaux approprié par exemple sur les pages Web de Pääomasijoittajat ry à l'adresse (**www.paaomasijoittajat.fi**).

Le financement participatif est de plus en plus populaire. Les entreprises peuvent bénéficier d'un modèle basé sur les prêts et les investissements ou d'un financement participatif basé sur la vente préalable.

Le financement participatif basé sur les investissements signifie que les entreprises émettent pour les investisseurs des actions ou des obligations. Le financement participatif basé sur les prêts signifie que les entreprises empruntent de l'argent au public et promettent de le rembourser sous certaines conditions avec ou sans intérêts.

Dans le cadre du financement participatif basé sur la vente préalable, l'entreprise atteint un grand nombre de consommateurs et leur commercialise son produit.

Le financement est souvent demandé via une plateforme de financement participatif tenue par un médiateur de financement participatif. La médiation du financement participatif est soumise à l'autorisation ou à l'inscription au registre de contrôle financier.

Le financement participatif peut être une bonne alternative par exemple lorsque l'entreprise vise à la croissance ou envisage la commercialisation d'un nouveau produit.

Possibilités de financement

L'autofinancement : les capitaux propres et les garanties

Les prêts (par exemple les banques, Finnvera) : l'entrepreneur s'acquittera d'un taux d'intérêt

Les investissements en capitaux : l'entrepreneur donnera des participations dans l'entreprise et distribuera des dividendes à partir des bénéfices de l'entreprise

Le financement participatif : le financement participatif basé sur les prêts et les investissements et la vente préalable

Le financement public (par exemple le Centre pour le développement économique, les transports et l'environnement, l'agence pour l'emploi et les activités économiques et Business Finland) : des aides et des prêts que l'entrepreneur utilisera par exemple pour le démarrage de l'entreprise, l'internationalisation, la croissance et les investissements

L'aide à l'entreprise en milieu rural : l'aide octroyée à l'entreprise dont le secteur d'activité n'est pas l'agriculture (le Centre pour le développement économique, les transports et l'environnement)

Le marketing, la vente et la publicité

Où rechercher des clients ?

Avant de créer une entreprise il faut analyser la situation du marché. Quel est le besoin auquel répond votre entreprise ?

Analyser les facteurs suivants :

- Quel est le nombre de clients dans votre région ?
- Qui sont vos concurrents ?
- En quoi êtes-vous meilleur que vos concurrents ?
- Pourquoi êtes-vous moins bon que vos concurrents ?

À la base de ces informations vous pourrez décider si la création d'entreprise est rentable.

Vous aurez besoin d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- Qui sont vos clients ?
- Combien il y en a dans votre région ?
- Quels sont vos groupes de clients ?
- Comment joindre vos clients ?
- Combien les clients sont-ils prêts à payer ?
- Pourquoi les clients veulent acheter vos produits ?

Vous pourrez chercher des informations sur Internet ou par le canal des médias sociaux. Vous trouverez des informations sur la situation du marché également par exemple au centre pour les nouvelles entreprises, au Centre pour le développement économique, les transports et l'environnement et auprès des syndicats des entrepreneurs. Vous pourrez obtenir également des réponses directement auprès des clients.

Vous pourrez réaliser une enquête par e-mail, via Internet ou par sondage. Le plus important est d'analyser si votre entreprise est viable.

La vente est au cœur de l'entreprenariat

Les activités commerciales sont axées sur la vente. Si les clients ne veulent pas acheter votre produit, votre entreprise ne pourra pas fonctionner. Comme les revenus de l'entreprise proviennent des clients, la priorité est de s'occuper de la vente. La marge de vente doit être suffisante pour financer tous les frais de l'entreprise.

La capacité de l'entrepreneur à vendre son produit est décisive pour la réussite de l'entreprise.

La base de la vente est d'identifier les besoins du client

Lors de la vente le plus important est de connaître les besoins et les attentes des clients. Vous devez observer les besoins de vos clients. Il est primordial que vos clients aient confiance en vous. Les bases de la vente sont la naissance et le renforcement de la confiance ainsi qu'une interaction fonctionnelle avec vos clients.

La vente englobe plusieurs phases comme le premier contact, la réalisation de l'offre, la négociation et la clôture de la transaction. Les différentes phases doivent être planifiées par avance. Quel est le temps consacré à la vente ? Comment recherchez-vous des informations sur vos clients ? Comment suivez-vous la vente ? Qu'est-ce-que vous aurez besoin pour la réussite de la vente ?

Vous pourrez acquérir des compétences commerciales et obtenir une aide à la vente

Peut-être craignez-vous que vos propres compétences commerciales ne soient pas suffisantes. Dans ce cas, vous pourrez approfondir vos compétences. Vous trouverez différents types de formation à la vente.

La formation vous apportera plus de compétences de négociation, des aptitudes pour la définition des objectifs, des connaissances de la situation et des capacités sociales. Les compétences renforceront votre confiance en soi.

Vous pourrez également obtenir de l'aide d'une autre entreprise en proposant des services de vente. Cependant, il convient de se rappeler que chaque entrepreneur doit s'occuper également lui-même de la vente.

Quelle est la différence entre le marketing et la publicité ?

La publicité vise directement à avoir un impact sur la décision d'achat du client et à faire connaître le produit. L'authenticité de la publicité est importante. Si la publicité ne fournit pas des informations exactes sur le produit, il se peut que le client ne revienne pas. Le marketing englobe toutes les mesures susceptibles de créer de la vente. Vous pourrez planifier le marketing en réfléchissant à ces quatre facteurs :

- les caractéristiques du produit
- le prix
- la disponibilité et le lieu de vente
- la communication marketing.

Le produit

Le produit est la marchandise ou le service et ses caractéristiques, son nom commercial, sa promesse de garanties, sa valeur de nouveauté et comment il se démarque par rapport aux produits concurrents.

Le prix

La situation concurrentielle, la vision du client sur la valeur du produit, les frais de production et les réductions de prix ont un impact sur le prix du produit.

La disponibilité et le lieu de vente

Le lieu est l'endroit où l'on peut acheter le produit. Le lieu peut être un magasin ou une boutique virtuelle. Est-ce-que le client peut se procurer le produit facilement ?

Communication marketing

La communication marketing signifie tous les outils par le biais desquels l'entreprise peut parler de son produit. Ceux-ci comprennent la publicité, la communication sur le point de vente ou Internet, les campagnes de vente, les relations publiques et le bouche à oreille c'est-à-dire les messages des clients entre eux. Le plan de marketing de l'entreprise aide à uniformiser et à clarifier le marketing. Ce plan permet à l'entreprise de développer le marketing et à suivre, comment l'entreprise atteindra les objectifs. Si les ventes ne décollent pas, il faut en trouver la raison. Faudrait-il apporter des modifications dans le style et les moyens de marketing et de publicité ? Les besoins des clients ont-ils changé de façon qu'ils se manifestent d'une nouvelle manière ? Les concurrents ont-ils changé leurs propres activités ?

Comment réussir sur les marchés ?

La réussite de l'entreprise sur les marchés requiert la connaissance du secteur d'activité et des concurrents ainsi que la capacité de se démarquer par rapport à ceux-ci. Le but du marketing est de prouver que votre entreprise est meilleure que les autres. C'est pourquoi le marketing est un élément primordial dans la planification de toutes les activités de l'entreprise.

Les clients sont le point de départ du marketing. Le marketing est différent en fonction des clients ciblés. Vous devez donc réfléchir à qui vous vendez et à l'avantage que votre produit offre aux clients. Concentrez-vous plus sur le client que sur les caractéristiques de votre propre produit.

L'objectif du marketing est de trouver de nouveaux clients et de conserver les clients

existants. Il est important de fidéliser les clients existants. Il est souvent plus onéreux de trouver de nouveaux clients que de garder les anciens. Des clients satisfaits recommandent aussi votre entreprise à leurs connaissances.

Les clients sont le point de départ du marketing. Les moyens de marketing sont essentiels dans les choix des groupes cibles.

Choisir le groupe cible

Le groupe cible est le groupe de clientèle auquel vous souhaitez vendre votre produit. Réfléchissez à qui est destiné votre produit. Les groupes cibles pourront être définis de plusieurs façons. Votre produit convient-il mieux pour les jeunes ou pour les plus âgés ? Convient-il mieux aux citadins ou aux habitants des campagnes ?

En marketing il vaut mieux se concentrer sur le groupe de clientèle défini. Ainsi vous obtiendrez plus de ventes avec moins d'efforts. Par exemple, il convient de concentrer la publicité pour les jouets d'enfant pour un magazine lu par les parents de bébés.

Choisir les outils publicitaires

Réfléchissez quels médias sont importants pour vos clients. Prenez connaissance des caractéristiques des différents outils publicitaires. Notez que les tarifs peuvent fortement varier selon les médias.

L'entrepreneur débutant a rarement le temps et l'argent pour de grandes campagnes de publicité. Internet offre à l'entrepreneur des moyens variés et peu onéreux pour promouvoir son produit. La visibilité de l'entreprise sur Internet peut être assurée par vos pages personnelles, par une boutique en ligne ou par diverses sites d'annonces.

La recherche de la plupart des produits et des entreprises s'effectue par le biais d'Internet. Si les clients sont sur Internet, il faut que l'entrepreneur y soit également visible. Prenez en compte qu'Internet est utilisé également par le biais des téléphones portables et des tablettes.

Le marketing direct représente un moyen d'atteindre les clients. Par exemple, un entrepreneur de pizzeria pourra lui-même distribuer ses publicités dans les boîtes aux lettres des habitants des environs proches. Le marketing direct consiste en toute type d'activité où les brochures sont distribuées aux clients soit sous format papier soit électroniquement.

Les informations se répandent rapidement par exemple sur Facebook. Il faut donc bien traiter vos clients. Vous trouverez plus facilement de nouveaux clients si les commentaires sur votre entreprise et votre produit sont positifs.

Le rôle du média social dans le marketing de l'entreprise

Le média social est un moyen peu onéreux de promouvoir un produit. Cependant, le média social requiert des mises à jour fréquentes. Il faudra planifier l'utilisation du média social pour le marketing afin d'obtenir de bons résultats.

Les médias sociaux comportent différents canaux. Le choix du canal dépend entre autres de l'âge des clients. Il vaut mieux utiliser en premier lieu des canaux utilisés par vos propres clients.

Sur un média social, il convient d'envoyer des contenus faciles à suivre et à distribuer. Restez positif et professionnel. Ainsi vous pourrez donner une image positive de votre entreprise. Cependant, évitez d'utiliser uniquement le marketing direct.

Le marketing direct aux consommateurs

Le marketing direct représente un moyen d'atteindre les consommateurs directement par courrier ou par téléphone ou par voie électronique.

LES DIFFÉRENTS MÉDIAS À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE :

Les journaux, la presse locale ou gratuite et les magazines

Internet (entre autre display, blogs, mondes virtuels et jeux, média social)

La télévision

La radio

Le téléphone mobile

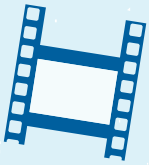

Le cinéma (placement de produit)

Lorsque l'entreprise collecte des données personnelles, la loi stipule que l'entreprise devra indiquer dès la phase de collecte si les données personnelles sont utilisées pour le marketing direct. Les messages électroniques du marketing direct peuvent normalement être envoyés seulement aux personnes qui ont donné leur accord préalable à l'envoi de ces messages. Le consommateur doit savoir comment ses coordonnées ont été obtenues. Le consommateur a le droit d'interdire le marketing direct.

Cependant, l'entreprise pourra utiliser le marketing direct électronique sans l'accord du consommateur si les conditions suivantes sont remplies :

- les coordonnées ont été obtenues lors de la vente du produit et le message concerne uniquement la commercialisation des produits correspondants
- le marketing est effectué par le même outil que pour l'achat du produit (par exemple un SMS est autorisé si le produit a été acheté via un SMS)
- le consommateur a été informé lors de la vente que l'entreprise lui enverra des messages marketing
- le consommateur a été informé clairement dans chaque message marketing qu'il peut se désinscrire de la liste de diffusion.

Les réponses du conseiller aux entreprises

Comment un entrepreneur débutant disposant d'un petit budget pourra-t-il commercialiser ses produits ?

« Lorsque vous voulez commercialiser vos produits efficacement avec un petit budget, réfléchissez aux questions de base : qui suis-je en tant qu'entrepreneur, en quoi ai-je confiance et quelle est mon histoire ? Qui devrais-je cibler comme clients ? Qui sont mes concurrents et que font-ils ? Qu'est-ce-que je fais différemment ou mieux ? Seulement lorsque vous êtes en mesure de répondre aux questions POURQUOI et QUI, vous pouvez réfléchir aux questions QUOI et COMMENT.

La planification du marketing est facile si vous comprenez qui vous êtes, qui sont vos clients et pourquoi ils veulent être vos clients. »

Heli Vuoksimaa, Helsingin uusyrityskeskus (NewCo Helsinki)

La tarification

Lorsque vous décidez le prix de votre produit, réfléchissez, si vous le vendez moins ou plus cher que celui de vos concurrents. Pour quelles choses les clients sont-ils prêts à payer : pour la qualité, le bon service clientèle, l'emplacement de l'entreprise ou la garantie ?

Pensez bien au niveau de prix de votre produit et établissez une image du produit conforme à celui-ci. Un produit de qualité peut être plus cher.

Il est important que le prix du produit soit correct dès le départ. Il sera difficile de l'augmenter par la suite. Souvenez-vous que la plupart des clients attendent que les prix laissent une marge de négociation. Cela signifie que vous pourrez baisser un peu le prix si le client le demande. Il existe également des clients qui sont prêts à payer un prix conforme au tarif sans négocier.

Si vous vendez des services, la tarification est basée généralement sur le temp de travail utilisé. Réfléchissez si le tarif horaire est explicite par rapport au travail fourni.

Le client sait-il combien de temps vous consacrez pour effectuer le travail ? Vous pourrez donner des exemples de prix pour les différents travaux et convenir avec les clients d'un plafond tarifaire pour le travail. Le plafond tarifaire est le prix maximum pour le travail.

Vous pourrez utiliser différentes offres de tarification comme les offres de découverte, les offres avantageuses de commande rapide et des prix plus avantageux pendant certaines périodes. Par exemple, les prix du déjeuner dans les restaurants ou les avantages d'une réservation expresse par les agences de voyages sont des prix promotionnels.

Gardez toujours les prix bien visibles pour les clients. Une bonne tarification indique au client le prix et le contenu du produit. Le consommateur est intéressé par le prix final comprenant la TVA tandis qu'une entreprise cliente est intéressée par le prix hors taxes, car la TVA sur les achats peut être déduite de la TVA sur les ventes.

La marge de vente

Le prix du produit doit contenir une marge pour l'entreprise afin de pouvoir payer tous les frais de l'entreprise. L'argent qui restera à l'entreprise est la marge de vente ou la marge. Si vous vendez plus cher, vous aurez plus de marge et une plus petite quantité de produits vendus suffira. Si vous vendez moins cher, vous aurez moins de marge et vous devrez vendre plus pour garantir la rentabilité de votre entreprise.

EXEMPLE DE TARIFICATION	prix du concurrent	Prix moins cher de 20 %
Prix de vente	**55,00 €**	**44,00 €**
- TVA 24 %	-10,65 €	-8,52 €
Prix hors taxes	**44,35 €**	**35,48 €**
- Prix d'achat (TVA 0 %)	-28,00 €	-28,00 €
Marge	**16,35 €**	**7,48 €**
EXEMPLE DE CALCUL DU PRIX DE VENTE :		
Tous les coûts de réalisation du produit	**150,00 €**	
+ objectif de marge de profit (35 %)	80,77 €	
= Prix de vente hors taxes	**230,77 €**	
+ TVA 24 %	55,38 €	
= Prix de vente TVA comprise	**286,15 €**	

Exemple :
Votre concurrent vend le produit à 55 €.
Vous vendez le même produit à 44 euros c'est-à-dire 20 % moins cher.
Les coûts de réalisation du produit sont à 28 euros.
Notez l'impact de la différence de prix sur la marge.

Les secteurs soumis à autorisation

En Finlande existe la liberté d'exercer des activités économiques. Cela signifie que vous pouvez exercer des activités entrepreneuriales généralement sans autorisation des autorités. Toutefois dans certains domaines on veut s'assurer que l'activité de l'entreprise est sûre vis à vis de la société, de l'environnement et des consommateurs. Pour ces secteurs, vous aurez besoin d'une autorisation ou de plusieurs autorisations ou vous devez faire une déclaration spécifique.

Avant de démarrer vos activités entrepreneuriales, vérifier si votre activité est soumise à autorisation ou à déclaration. Par exemple ouvrir un restaurant nécessite plusieurs déclarations ou autorisations auprès de différentes autorités.

À la fin du guide, dans les pages de 78 à 80, vous pourrez vérifier si vous devez demander des autorisations pour votre secteur d'activité et auprès de quelle autorité les demander. Vous y trouverez également les conditions imposées à la personne exerçant sur ce secteur. Vous pourrez vérifier les autorisations aussi à l'adresse **www.suomi.fi**. Les autorisations sont souvent octroyées pour une durée déterminée donc elles ne sont valables que pendant cette période. Normalement, leur délivrance est payante.

Les autorisations du secteur social et sanitaire

Parmi les professions de la santé concernées figurent par exemple le médecin, l'infirmier, le pharmacien, la sage-femme et le psychologue. Parmi les professions du secteur social figurent par exemple le travailleur social, l'aide-soignante et l'aide-ménagère. Si vous avez obtenu votre diplôme pour ces professions à l'étranger, vous aurez besoin d'une autorisation pour travailler en Finlande. Ces autorisations sont délivrées par l'Office national de surveillance sociale et sanitaire, Valvira. Si vous êtes fournisseur des services de santé privés, vous devez obtenir une autorisation auprès de l'autorité pour ces services. Selon l'étendue du secteur d'activité, cette autorisation est délivrée soit par une agence administrative régionale (AVI) ou Valvira.

La prestation de services sociaux privés nécessite une déclaration pour la commune où les services sont fournis ou l'autorisation d'AVI ou de Valvira.

Les locaux comportant des produits alimentaires

Les locaux comportant des produits alimentaires, comme un restaurant, un café, un kiosque ou un magasin, doivent faire une déclaration auprès de l'autorité de contrôle des produits alimentaires. Si les locaux comportant des produits alimentaires utilisent des produits alimentaires issus d'animaux, comme la viande ou les produits laitiers, ils doivent disposer d'un agrément.

La déclaration conforme à la loi sur la protection sanitaire

Si vous ouvrez un salon de coiffure, un institut de beauté, un salon de pédicure ou un magasin de tatouage, vous devez faire une déclaration auprès d'une autorité de protection de la santé de la commune.

Si vous comptez vendre du tabac, vous aurez besoin d'une autorisation auprès du contrôleur sanitaire de la commune.

La musique, les images et les autres œuvres sont protégés par la propriété intellectuelle

Pour diffuser de la musique dans les locaux de la clientèle de l'entreprise, vous devez verser des redevances à Teosto et à Gramex. Notez qu'au sein de l'entreprise, vous pouvez utiliser seulement Spotify, destiné à l'usage public. Pour en savoir plus : **www.teosto.fi** **www.gramex.fi**
Toutes les autorisations pour diffuser de la musique sont disponibles à l'adresse **www.musiikkiluvat.fi.**

Si l'entreprise photocopie ou scanne du matériel protégé par la propriété intellectuelle, comme des livres, des magazines ou des dossiers, elle doit obtenir les droits appropriés auprès de Kopiosto. Pour en savoir plus : **www.kopiosto.fi**

Si vous voulez utiliser une image réalisée par un tiers dans une brochure ou dans une publicité, vous devez obtenir les autorisations de l'auteur de l'image, du photographe ou du détendeur des droits

Kuvasto représente plusieurs artistes et octroie des autorisations pour utiliser leurs œuvres. Pour en savoir plus : **www.kuvasto.fi**

Vous trouverez aussi sur Internet des images gratuites.

Pour l'importation, vous devez obtenir une autorisation auprès de la Douane. Vous trouverez plus d'information à l'adresse **www.tulli.fi**.

Vérifiez toujours avant de commencer vos activités les points suivants :

- si l'activité de votre entreprise est soumise à autorisation commerciale, une déclaration ou une inscription
- si l'activité est soumise à autorisation par les autorités ou si elle demande une capacité professionnelle spécifique.

Vérifiez les autorisations et les autres conditions de votre secteur d'activité à l'adresse **www.suomi.fi.**

Les autorisations et les inscriptions des étrangers

Lorsqu'une personne s'installe en Finlande, les autorisations et les inscriptions nécessaires dépendent de sa nationalité. Toutes les personnes s'installant en Finlande doivent faire une déclaration d'installation auprès du service d'état civil si leur séjour dépasse trois mois. Cette déclaration doit être effectuée au plus tard dans la semaine qui suit l'installation. S'il s'agit de la première inscription, d'une première installation ou d'une installation permanente, vous devrez toujours vous rendre en personne au service d'état civil.

Les ressortissants de l'UE et de l'EEE doivent enregistrer leur séjour en Finlande auprès de l'Administration nationale de l'immigration. Le plus facile est de s'inscrire électroniquement sur le service Enter Finland (**www.enterfinland.fi**). Par la suite, vous devrez prouver votre identité et présenter les copies certifiées conformes à l'original au point de service de l'Administration nationale de l'immigration.

Si vous emménagez en Finlande en provenance d'un pays en dehors de l'UE et de l'EEE, vous aurez besoin normalement d'un permis de séjour délivré par la Finlande pour pouvoir travailler ou exercer une activité commerciale en Finlande. Vous êtes également peut-être soumis à autorisation pour créer votre entreprise ou pour occuper un poste de directeur au sein de l'entreprise. Cette autorisation est délivrée par la Direction générale des brevets et des marques de fabrique.

Les ressortissants d'un autre pays nordique

Si un ressortissant d'un autre pays nordique emménage en Finlande, il devra s'inscrire auprès du service d'état civil, si le séjour dépasse trois mois. Les pays nordiques sont la Suède,

la Norvège, le Danemark et l'Islande. Pour prouver votre identité, vous devrez présenter un passeport en cours de validité ou une carte d'identité avec photo indiquant votre nationalité. La déclaration d'installation est effectuée auprès du service d'état civil lors de la même visite.

Les ressortissants de l'UE et de l'EEE

Les ressortissants de l'UE, de la Suisse et du Liechtenstein doivent déclarer leur séjour auprès l'Administration nationale de l'immigration s'ils comptent rester en Finlande pour plus de trois mois pour un travail ou l'exercice d'une activité commerciale. Le plus facile est de s'inscrire électroniquement sur le service Enter Finland (**www.enterfinland.fi**). Par la suite, vous devrez prouver votre identité et présenter les copies certifiées conformes à l'original au point de service de l'Administration nationale de l'immigration. Vous n'aurez pas besoin d'un permis de séjour spécifique. De plus, les ressortissants de l'UE et de l'EEE devront également s'inscrire auprès du service d'état civil.

Les personnes qui s'installent en Finlande en provenance de pays en dehors de l'UE et de l'EEE

Les personnes qui s'installent en Finlande en provenance de pays en dehors de l'UE et de l'EEE devront avoir un permis de séjour pour les entrepreneurs pour pouvoir exercer une activité entrepreneuriale en Finlande.

Sont considérés comme entrepreneurs :

- l'entrepreneur individuel
- l'associé d'une société en nom collectif
- le commanditaire d'une société en commandite simple (pas le commandité)
- le membre de la coopérative, s'il est doté d'une responsabilité de surcharge illimitée ; Il doit être inscrit au registre du commerce.
- l'associé d'une société anonyme exerçant un pouvoir de direction et possédant au moins 30 % des actions de la société.

Le permis de séjour ne sera pas délivré uniquement sur la base de la propriété de l'entreprise mais vous devrez travailler dans l'entreprise. Le travail doit également être effectué en Finlande.

Normalement, le permis de séjour doit être demandé avant l'arrivée en Finlande. Vous pouvez demander le permis de séjour électroniquement par le biais du service Enter Finland (**www.enterfinland.fi**). En plus, vous devrez prouver votre identité et présenter les copies certifiées conformes à l'original. Vous pourrez déposer votre demande également sous format papier auprès de la représentation de la Finlande du pays où vous résidez.

La demande de permis de séjour de l'entrepreneur sera traitée en deux phases. D'abord, le Centre pour le développement économique, les transports et l'environnement (**www.elykeskus.fi**) prendra une décision préliminaire concernant la demande. Il évaluera la rentabilité de l'activité entrepreneuriale et la quantité suffisante des revenus. La rentabilité de l'activité sera évaluée entre autres sur la base du plan d'entreprise, des accords préalables et du financement. Lorsque la décision préliminaire sera prise, l'Administration nationale de l'immigration traitera la demande et prendra la décision finale.

L'entrepreneur pourra également déposer une demande d'autorisation entrepreneuriale Startup. L'entrepreneur Startup devra obtenir un avis favorable auprès de Business Finland avant de demander un permis de séjour auprès de l'Administration nationale de l'immigration.

LES AUTORISATIONS DES PERSONNES RÉSIDENTES À L'ÉTRANGER

Dans certains cas, vous êtes peut-être soumis à autorisation de la Direction générale des brevets et des marques de fabrique pour créer votre entreprise ou pour occuper un poste de directeur au sein de l'entreprise. Le besoin d'autorisation dépend de la forme d'entreprise et du fait que vous résidiez d'une manière permanente au sein de l'EEE.

Les autorisations et les inscriptions des étrangers

- **Les ressortissants des pays nordiques :**
  Si la durée de votre séjour dépasse 3 mois, inscrivez-vous auprès du service d'état civil. Vous devrez vous y rendre en personne et faire en même temps une déclaration d'installation.

- **Les ressortissants de l'UE et de l'EEE :**
  Si la durée de votre séjour dépasse 3 mois, votre permis de séjour au sein de l'UE devra être inscrit auprès de l'Administration nationale de l'immigration. Vous devrez également vous rendre en personne au service d'état civil et faire en même temps une déclaration d'installation.

- **Les personnes qui s'installent en Finlande en provenance des pays en dehors de l'UE et de l'EEE :**
  En principe, vous devrez demander le permis de séjour avant de vous rendre en Finlande. Vous pourrez déposer une demande du permis de séjour électroniquement ou auprès de la représentation de la Finlande du pays où vous résidez ou séjournez légalement. Ce permis de séjour est délivré par l'Administration nationale de l'immigration. Vous devrez indiquer si vous comptez vivre en Finlande de manière permanente ou provisoirement en vous inscrivant auprès du service d'état civil. Vous devrez vous y rendre en personne et faire en même temps une déclaration d'installation.

- **Les personnes qui résident en dehors de l'EEE de manière permanente :**
  Dans certains cas, vous êtes peut-être soumis à l'autorisation de la Direction générale des brevets et des marques de fabrique pour créer votre entreprise ou pour exercer le pouvoir de direction au sein de l'entreprise. Le besoin d'autorisation ne dépend pas de la nationalité mais de la résidence permanente.
  Voir **www.prh.fi**.

La création d'entreprise

Votre entreprise est créée dès son inscription. Avant l'inscription, vous devrez choisir la forme d'entreprise.

Kari-Matti Markus :
« Le plus surprenant était de voir à quel point le service local était apprécié. »

Henkilöstöpalvelu Linnanväki Oy (SA)

- En 2017, les concubins Kaisa Luukkanen et Kari-Matti Markus ont créé à Savonlinna une entreprise proposant la location de personnel et de services de recrutement. Le couple a constaté qu'à Savonlinna, il existait un besoin pour une entreprise de ce secteur, et qu'ils possédaient les compétences adéquates. Ensuite, il était facile de prendre la décision de la création d'une entreprise. Le couple a reçu de l'aide pour la création de l'entreprise et pour le démarrage de l'activité commerciale auprès du centre pour les nouvelles entreprises de la région septentrionale de Savo.

Vous trouverez le récit de la création d'entreprise de Kaisa et de Kari-Matti sur notre site Web à l'adresse **www.uusyrityskeskus.fi**!

Les étapes de la création d'entreprise

La création d'entreprise commence par l'aboutissement du projet d'entreprise vers une idée commerciale fonctionnelle et par la suite vers un plan d'entreprise écrit comprenant les tableaux nécessaires. Vous aurez besoin d'un plan écrit et des tableaux lorsque vous rechercherez le financement, des aides ou des cautions pour votre entreprise. Le plan d'entreprise est important avant tout pour vous-même lors de la réflexion des objectifs de vente ou du développement de votre entreprise.

Le plan d'entreprise et les tableaux de rentabilité s'y afférant sont nécessaires également en tant qu'annexes pour la demande de la subvention à la création d'entreprise. Toutefois, notez que lorsque vous demandez la subvention à la création d'entreprise, vous ne pouvez pas commencer votre activité entrepreneuriale avant qu'une agence pour l'emploi et les activités économiques ait pris sa décision concernant cette subvention.

Ensuite vous devrez choisir votre forme d'entreprise. Cela dépend entre autres du fait si vous créer une entreprise seul ou plusieurs. La forme d'entreprise pourra être influencée aussi par le besoin de financement, le nombre d'investissements et les responsabilités.

Lors de cette étape, vous devrez choisir aussi le nom de l'entreprise. Il est important de choisir soigneusement le nom puisqu'un nom personnel et marquant soutient le marketing de votre entreprise.

Vous pouvez créer une raison sociale en faisant une déclaration auprès de la Direction générale des impôts. Les autres formes d'entreprise doivent être inscrites au Registre du commerce. Cette même déclaration d'activité permet de s'inscrire dans les registres de la Direction générale des impôts. Avant cela vous devrez rédiger les documents de création d'entreprise.

En général, une nouvelle entreprise débutera ses activités dans des locaux loués. Outre le loyer, les facteurs décisifs dans le choix des locaux à louer sont leur emplacement et fonctionnalité pour l'activité visée.

N'oubliez pas les assurances. Bien que la seule assurance obligatoire légale pour l'entrepreneur soit l'assurance retraite de l'entrepreneur (YEL), il convient au début de l'activité prendre également une assurance-accidents et une assurance-chômage pour l'entrepreneur c'est-à-dire adhérer à la caisse de chômage des entrepreneurs.

L'objectif des centres pour les nouvelles entreprises est d'aider les candidats à la création d'entreprise à démarrer leur activité dans les meilleures conditions possibles. Ces centres offrent aux entreprises des conseils gratuits et strictement confidentiels.

Vous trouverez le centre pour les nouvelles entreprises le plus proche de chez vous à l'adresse **www.uusyrityskeskus.fi**.

Le chemin vers l'entrepreunariat

1 Notez votre idée commerciale et testez-la.
Vous trouverez plus d'informations en page 14

2 Établissez un plan d'entreprise.
Vous trouverez plus d'informations en page 16

3 Choisissez la forme et le nom de l'entreprise.
Vous trouverez plus d'informations en pages 42, 50

4 Renseignez-vous si l'exercice des activités est soumis à autorisation.
Vous trouverez plus d'informations en pages 34, 80 - 82

5 Organisez le financement de l'entreprise.
Vous trouverez plus d'informations en page 24

6 Rédigez les documents de création de l'entreprise.
Vous trouverez plus d'informations en page 42

7 Inscrivez votre entreprise au Registre de commerce et aux registres de la Direction générale des impôts.
Vous trouverez plus d'informations en page 50

8 Cherchez les locaux les plus appropriés pour votre activité commerciale.
Vous trouverez plus d'informations en page 53

9 Souscrivez une assurance retraite pour l'entrepreneur ainsi que les autres assurances nécessaires.
Vous trouverez plus d'informations en page 59

Les formes d'entreprise

Lors de la création d'une nouvelle entreprise, il faudra choisir la forme d'entreprise appropriée.

Les différentes formes d'entreprise sont

- l'entrepreneur individuel
- la société en nom collectif
- la société en commandite simple
- la société anonyme
- la coopérative
- la succursale de société étrangère.

Les facteurs ayant un impact sur la décision :

- Il y a un fondateur ou plusieurs fondateurs ?
- Quels sont les besoins de financement au démarrage ?
- Comment sont divisées les responsabilités au sein de l'entreprise ?
- Qui prend les décisions ?
- Comment sont répartis les bénéfices et la couverture des pertes ?
- Comment l'entreprise paye ses impôts ?

L'entrepreneur individuel c.à.d. la raison sociale (tmi)

Une personne résidant sur le territoire de l'Espace économique européen (EEE) peut exercer en tant qu'entrepreneur individuel. Si le fondateur de l'entreprise réside hors de l'EEE, il a besoin du permis de la Direction des brevets et des registres.

L'entrepreneur individuel peut être travailleur indépendant ou artisan/commerçant. Le travailleur indépendant est sans domiciliation fixe. Par exemple l'interprète ou le couturier peuvent exercer en tant que travailleurs indépendants. Un artisan/commerçant est un entrepreneur qui a une domicilation fixe et qui peut employer du personnel.

L'entrepreneur individuel exerce seule les activités commerciales. Il peut également exercer les activités commerciales avec son conjoint mais l'entreprise est enregistrée uniquement sous le nom d'un des deux conjoints.

L'entrepreneur individuel prend les décisions et contracte les contrats lui-même. Il est également responsable des dettes de l'entreprise avec tous les biens qu'il possède. Il bénéficie des profits obtenus par l'activité.

L'entrepreneur individuel doit détenir une comptabilité, mais l'audit distinct n'est pas obligatoire. Au moyen d'une comptabilité l'entrepreneur sépare ses finances personnelles des finances de l'entreprise. L'entrepreneur individuel ne peut pas se verser de salaire, ni à lui, ni à son conjoint.

Il peut prélever de l'argent de l'entreprise en tant que prélèvements personnels. L'entreprise est soumise à l'impôt sur la base du résultat.

Les démarches pour créer une entreprise individuelle

Les démarches sont simples pour créer une raison sociale. Les documents de création distincts ne sont pas nécessaires. Pour lancer l'activité, il faudra faire une déclaration au Registre du commerce et à la Direction générale des impôts.

Vous devrez vous inscrire au Registre du commerce si vous remplissez une ou plusieurs de ces conditions :

- vous disposez pour votre activité commerciale une domiciliation fixe c'est-à-dire un local commercial séparé de votre logement
- vous embauchez d'autres personnes que votre conjoint, un enfant mineur ou un petit-enfant
- vous exercez une activité commerciale soumise à autorisation.

Notez que vous pouvez protéger votre raison sociale seulement en l'inscrivant au Registre du commerce.

Vous pouvez faire votre déclaration électroniquement ou télécharger le formulaire sur Internet à l'adresse **www.ytj.fi**.

Vous pouvez vous inscrire en même temps au Registre du commerce et aux registres de la Direction générale des impôts, comme le registre de la TVA, le registre de paiement de l'impôt anticipé et le registre des employeurs. Si vous faites votre déclaration sous format papier, remplissez le formulaire Y3 et le formulaire des données personnelles au service clientèle YTJ. Imprimez et envoyez ces formulaires par la poste à l'adresse suivante : PRH - Verohallinto, Yritystietojärjestelmä, PL 2000, 00231 Helsinki, Finlande.

L'inscription de l'entreprise au Registre du commerce est payante. Voir **www.prh.fi**.

À qui convient l'entreprise individuelle ?

Cette forme d'entreprise est simple et facile à créer. Elle est adaptée au plupart des entrepreneurs débutantes.

Les sociétés de personnes : la société en nom collectif et la société en commandite

La création d'une société de personnes nécessite un minimum de deux associés (personnes). L'associé signifie la personne qui possède l'entreprise. La société de personnes peut être la société en nom collectif ou la société en commandite. Dans une société de personnes au moins un associé doit avoir un domicile fixe sur la zone de l'EEE. Dans une société en commandite au moins un associé responsable doit avoir un domicile fixe sur la zone de l'EEE. Si tel n'est pas le cas, il faudra demander une autorisation auprès de la Direction des brevets et des registres tous les associés qui sont installés hors de la zone de l'EEE.

Dans une société en nom collectif les associés décident ensemble des affaires de la société. Ils sont également responsables des dettes de la société engageant toute leur fortune personnelle. Les responsabilités pourront être décidées de manière différente.

Dans une société en commandite, il y a deux sortes d'associés : les commandités et les commanditaires. Les associés commandités décident ensemble des affaires de la société. Ils répondent des dettes de la société engageant toute leur fortune personnelle.

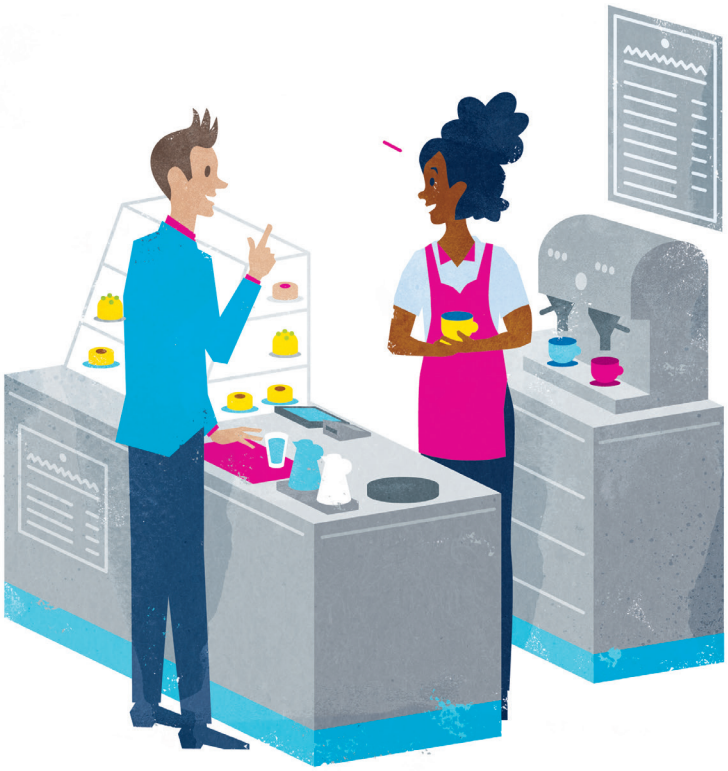

Les associés investissent de l'argent ou des biens ayant valeur d'argent (apports). L'argent n'est pas nécessaire pour créer une société en nom collectif car le travail suffira. Dans une société en commandite les associés commanditaires investissent de l'argent ou d'autres biens, et obtiennent les intérêts convenus. Les commandités n'ont pas besoin d'investir de l'argent car le travail suffira.

La création

Les associés d'une société de personnes rédigent un contrat de société dans lequel figurent la raison sociale, le siège social, le secteur d'activités et le nom des associés de la société. Dans le contrat de société d'une société en commandite, il faudra mentionner également qui sont les commandités et les commanditaires et les apports financiers de ces derniers. Le contrat de société doit être daté et signé.

De plus, le contrat de société pourra contenir plusieurs points, par exemple comment distribuer les résultats et répartir les dettes, qui sont les représentants de la société et quelles sont les démarches pour se retirer de la société. Il est recommandé de faire appel à un expert juridique pour rédiger les contrats.

Une société de personnes peut être créée également à l'aide d'un package de création déjà en place. Ce package contient tous les modèles de documents, les formulaires de déclaration et les instructions nécessaires pour la création d'entreprise. Il contient également un contrat de société standard. Vous trouverez le package de création sur les pages **www.ytj.fi**.

Pour créer une entreprise, il faudra l'inscrire au Registre du commerce. Cette déclaration se fait à l'aide du formulaire Y2 disponible à l'adresse **www.ytj.fi**.

De plus, il faudra remplir le formulaire de données personnelles. La déclaration doit être accompagnée du contrat de société. Cette déclaration doit être effectuée dans les trois mois suivant la signature du contrat de société. La déclaration est payante. Voir **www.prh.fi**.

À qui convient une société de personnes ?

Une société de personnes est une forme de société qui convient bien aux familles. La confiance doit régner entre les associés, puisque que dans une société en nom collectif les associés, et dans une société en commandite les commandités, répondent de manière égale ensemble aux engagements faits par l'un et l'autre.

La société anonyme (oy)

Une société anonyme peut être créée par une ou plusieurs personnes. Les fondateurs ou les actionnaires peuvent résider en Finlande ou à l'étranger. Dans une société anonyme privée (oy), le capital-actions doit s'élever à un minimum de 2 500 euros.

Cette exigence de capital minimum sera supprimée le 01/07/2019.

Si la société anonyme a été fondée seulement par une personne, celle-ci peut posséder toutes les actions de la société.

Pour les grandes entreprises, la forme d'entreprise adaptée est la société anonyme publique dont le capital-actions s'élève au minimum à 80 000 euros. Ses actions peuvent être vendues et achetées sur les marchés de valeurs mobilières.

Les actionnaires décident des affaires de la société anonyme. Le pouvoir de décision dépend de la quantité d'actions. La personne qui détient le plus d'actions jouit du plus grand pouvoir.

En principe, les actions sont dotées des mêmes droits au sein de la société. Cependant, la société anonyme peut contenir des actions de formes différentes. Dans ce cas, certains actionnaires ont plus de pouvoir de décision que les autres.

Les actionnaires répondent des dettes et autres engagements de la société uniquement en proportion de leur part de capital investi dans la société. La société anonyme doit avoir un conseil d'administration élu par ses actionnaires. Le conseil d'administration veille à la gestion de la société et représente la société. Le conseil d'administration peut élire un directeur général pour la société mais c'est facultatif.

Si la société anonyme a été fondée par une personne, celle-ci pourra être le seul membre ordinaire du conseil d'administration. Dans ce cas, il faut élire au moins un membre suppléant pour le conseil d'administration. Il faut toujours élire un membre suppléant si le conseil d'administration est formé de moins de trois membres. Un membre du conseil d'administration et un membre suppléant au minimum doivent résider en permanence sur la zone de l'EEE. Si tel n'est pas le cas, il faut demander une autorisation auprès de la Direction des brevets et des registres pour tous les membres situés hors de la zone de l'EEE.

Les démarches pour créer une société anonyme

Pour créer une société anonyme, il faut l'inscrire dans le Registre du commerce.

Pour la création d'une société anonyme, il faut rédiger un acte constitutif écrit et signé par tous les actionnaires. Il sera accompagné des statuts. Les statuts comportent au moins la raison sociale, le siège social et le secteur d'activité. L'acte constitutif fixe au moins

- la date de l'acte
- tous les actionnaires et les actions qu'ils ont souscrites
- la somme à verser à la société par action
- le délai de paiement de l'action
- les membres du conseil d'administration.

Si besoin, il faut mentionner le directeur général, les membres du conseil d'administration et les commissaires aux comptes.

S'il y a plusieurs fondateurs de l'entreprise, il recommandé de rédiger un pacte d'actionnaires qui détermine les droits et les obligations des actionnaires dans la société. Pour la rédaction de tous les contrats, il est recommandé de faire appel à un expert juridique.

La société anonyme est inscrite au Registre du commerce.

Elle peut être créée électroniquement sur le service clientèle YTJ **www.ytj.fi**.

Lors de la création électronique de la société anonyme, le service YTJ rédige pour celle-ci un acte constitutif et des statuts. Après la création électronique, un compte bancaire sera ouvert pour l'entreprise pour le versement du capital.

Si vous voulez rédiger les documents sous format papier, vous pouvez utiliser le package de création disponible dans le service clièntele YTJ de la Direction des brevets et des registres comprenant les modèles de dossiers pour l'acte constitutif et les statuts ainsi que les formulaires de déclaration et les instructions. La déclaration d'activité sous format papier peut être effectuée à l'aide du formulaire Y1 et de son formulaire annexe disponibles à l'adresse **www.ytj.fi**.

La déclaration doit être accompagnée de l'acte constitutif orginal de la société et de la copie des statuts, s'ils ont été rédigés séparément. De plus, il faudra remplir le formulaire de données personnelles.

Cette déclaration doit être déposée dans les trois mois suivant la date de la signature de l'acte constitutif. L'inscription de l'entreprise au Registre du commerce est payante.

À qui convient la société anonyme ?

La société anonyme est adaptée à toutes sortes d'activités entrepreneuriales. L'avantage de la société anonyme est la responsabilité limitée qui se limite au capital-actions. La société anonyme peut être créée par un seul individu. Pour les grandes entreprises, la forme d'entreprise adaptée est la société anonyme publique.

La coopérative (osk)

La coopérative est une société dont les adhérents disposent et qu'ils gérent ensemble. La coopérative peut être créée par un seul individu ou par plusieurs personnes. Les fondateurs peuvent être des personnes ou par exemple des entreprises ou des communautés. Les étrangers peuvent également créer une coopérative. Les fondateurs de la coopérative deviennent des adhérents de la coopérative.

Les fondateurs de la coopérative versent une participation. Ils décident eux-mêmes du montant de cette participation. Il doit être identique pour tous les adhérents. La coopérative reverse la participation, si l'adhérent se retire ou s'il est congédié par la coopérative.

Les adhérents de la coopérative décident des affaires lors de l'assemblée générale de la coopérative. Normalement, chaque participant dispose d'une voix. Lors de l'assemblée générale, les adhérents élisent un conseil d'administration qui veille à la gestion des affaires et représente la société. La coopérative peut avoir un directeur général mais c'est n'est pas obligatoire.

La coopérative est responsable de ses dettes. La responsabilité de l'adhérent de la coopérative est limitée à la participation. Si la coopérative a besoin d'un prêt, la banque pourra demander une caution auprès des adhérents de la coopérative. Dans ce cas, les adhérents répondent des dettes également en ce qui concerne la caution.

Les actifs et les bénéfices de la coopérative appartiennent à celle-ci. Les règles de la coopérative peuvent définir la distribution des résultats aux adhérents.

Les démarches pour créer une coopérative

Les membres de la coopérative rédigent un acte constitutif écrit et signé par tous les membres. Il sera accompagné des règles de la coopérative. L'acte constitutif doit mentionner

- la date
- les membres fondateurs et leurs participations inscrites
- le montant de la participation
- le délai pour le versement de la participation
- les premiers membres du conseil d'administration
- si besoin, le directeur général, les membres du conseil d'administration, les commissaires aux comptes et les auditeurs.

Les règles de la coopérative doivent mentionner au moins la raison sociale de la coopérative, son siège et son secteur d'activité. Vous trouverez sur les pages Ytj.fi un package de création de la coopérative contenant deux modèles de règles de la coopérative.

Les membres de la coopérative peuvent conclure un accord entre les membres par lequel sont convenus par exemple la répartition des tâches et des responsabilités et le traitement des conflits. L'accord entre les membres n'est pas joint à la déclaration d'activité.

La coopérative est enregistrée au Registre du commerce.

La déclaration est effectuée à l'aide du formulaire Y1 et de son formulaire annexe 2. De plus, il faudra remplir le formulaire de données personnelles. La déclaration est accompagnée de l'acte constitutif et des règles.

Tous les modèles de documents, les formulaires de déclaration et les instructions nécessaires pour la création de la coopérative sont disponibles dans le package de création de la Direction des brevets et des registres sur les pages **www.ytj.fi**.

Cette déclaration doit être déposée dans les trois mois suivant la date de la signature de l'acte constitutif. La déclaration au Registre du commerce est payante. Voir **www.prh.fi**.

À qui convient la coopérative ?

La coopérative est adaptée aux situations où les membres sont actifs et engagés surtout lorsque les membres changent souvent et que l'égalite entre les membres est importante.

La coopérative est une communauté de membres qui décident ensemble de l'acceptation de nouveaux membres. L'adhésion ou les droits de vote de la coopérative ne pourront pas être achetés ou vendus.

La coopérative est une forme d'entreprise flexible. Les affaires, les règles et les tâches sont définies ensemble. Les coûts du travail et de l'activité ainsi que les locaux sont partagés. Le membre a un impact sur son propre salaire et sur la participation versée à la coopérative.

Les réponses du conseiller aux entreprises

Comment les conseils entrepreneuriaux gratuits du centre pour les nouvelles entreprises peuvent aider l'entrepreneur débutant ?

« L'entrepreneur débutant pourra bénéficier de l'aide multiple du centre pour les nouvelles entreprises pour rédiger le plan d'entreprise et pour effectuer les calculs. Avant la création de l'entreprise il est préférable également de connaître la situation de marché et de planifier les moyens compétitifs de marketing. Le centre pour les nouvelles entreprises pourra vous aider également dans cette tâche. En plus, la nouvelle entreprise a souvent besoin de financement public et privé. Lorsque les plans et les demandes de financement ont été rédigés avec le conseiller aux entreprises, il est plus facile d'obtenir le financement. »

Anneli Rinta-Paavola, le centre pour les nouvelles entreprises de la région d'Oulu

La succursale de société étrangère

Une succursale est une partie d'une entreprise étrangère qui a un siège fixe en Finlande exerçant des activités permanentes. La raison sociale de la succursale doit contenir le nom de l'entreprise étrangère avec un ajout indiquant qu'il s'agit d'une succursale. Cet ajout peut être par exemple « succursale en Finlande ».

La succursale est enregistrée au Registre du commerce. La déclaration est effectuée à l'aide du formulaire Y1 et de son formulaire annexe 3. Les formulaires sont disponibles à l'adresse **www.ytj.fi**. De plus, il faudra remplir le formulaire de données personnelles. La déclaration doit être effectuée avant de démarrer l'activité. L'inscription d'une succursale est payante. Voir **www.prh.fi**.

Si l'entreprise étrangère se trouve à l'extérieur de la zone de l'EEE, il faudra demander l'autorisation de création d'une succursale auprès de la Direction des brevets et des registres.

Le résumé

	Le nombre minimum de fondateurs	Le capital minimum	L'organisme décisionnel	Les organismes légaux	La responsabilité des engagements de la société
L'entrepreneur individuel	Seul l'entrepreneur. Le conjoint peut également participer aux activités entrepreneuriales.	N/A.	L'entrepreneur lui-même.	L'entrepreneur lui-même.	L'entrepreneur lui-même.
La société en nom collectif	Deux.	Pas d'apports financiers, le travail suffira.	Les associés ensemble ou selon ce qui est convenu dans le contrat de société.	N/A.	Les associés (concerne également les engagements faits par les autres).
La société en commandite simple	Deux, dont l'un est un associé commandité et l'autre un associé commanditaire.	Le commanditaire doit placer de l'argent ou d'autres biens.	Les commandités ensemble ou selon ce qui est convenu dans le contrat de société.	N/A.	Les commandités (concerne également les engagements faits par les autres). Le commanditaire répond uniquement en proportion des apports investis.
La société anonyme	Un fondateur.	2 500 euros. Cette exigence de capital minimum sera supprimée le 01/07/2019.	Les actionnaires lors de l'assemblée générale. L'assemblée générale ordinaire doit être organisée dans les six mois après la fin de l'exercise comptable.	Le conseil d'administration dans lequel siègent au moins un membre ordinaire et un membre suppléant.	Les actionnaires avec leur capital investi, s'ils n'ont pas contracté de garanties pour cautionner les prêts.
La coopérative	Un fondateur. Le nombre de membres peut varier.	N/A. Le capital n'est pas fixe.	Les membres lors de l'assemblée générale de la coopérative. L'assemblée générale ordinaire doit être organisée dans les six mois après la fin de l'exercise comptable.	Le conseil d'administration où il y a au moins un membre ordinaire et un membre suppléant.	Les actionnaires avec leur capital (généralement en participation) investi, s'ils n'ont pas contracté de garanties pour cautionner les prêts.

L'inscription de l'entreprise

Registre du commerce

En règle générale, toutes les entreprises doivent s'inscrire au Registre du commerce. Le Registre du commerce est un registre d'entreprise officiel. Les informations déclarées au Registre sont publiques. Le Registre du commerce est disponible sur Internet à l'adresse **www.prh.fi > Kaupparekisteri**.

Toutefois, l'inscription ne concerne pas l'entrepreneur individuel

- s'il n'exerce pas dans un secteur d'activité soumis à l'autorisation des autorités ou
- s'il ne dispose pas de locaux commerciaux séparés ou
- s'il n'embauche pas d'employés autres que la famille.

Les exploitants agricoles ou du secteur de la pêche n'ont pas besoin de s'inscrire au Registre du commerce.

Les frais d'inscription des entreprises en 2019

- L'entrepreneur individuel, la déclaration d'activité sous format papier **110 €**
  L'entrepreneur individuel peut effectuer la déclaration d'activité également sur Internet auprès du service clientèle YTJ. Dans ce cas, les frais d'inscription sont de **60 €**.
- La société en nom collectif et la société en commandite simple **240 €**.
- La société anonyme, la coopérative et la succursale, la déclaration d'activité sous format papier **380 €**.

La société anonyme peut être créée également sur Internet auprès du service clientèle YTJ. Dans ce cas, les frais d'inscription sont de **275** €.

Losque vous inscrivez votre entreprise au Registre du commerce, vous pouvez en même temps l'inscrire aux registres de la Direction générale des impôts. Les registres de la Direction générale des impôts sont

- le registre de paiement de l'impôt anticipé
- le registre des employeurs
- le registre de la TVA.

L'inscription aux registres de la Direction générale des impôts est gratuite.

Le Registre de commerce vous enverra un message électronique pour vous informer que votre inscription est validée. Il enverra également un message électronique pour confirmer l'inscription. Les données enregistrées seront mentionnées également sur l'extrait du registre du commerce délivré ultérieurement.

Le numéro d'identification de l'entreprise (NIE)

Lorsque l'entreprise a fait une déclaration d'activité, elle obtient un NIE. C'est un identifiant grâce auquel l'entreprise pourra être identifiée. L'entreprise utilisera le NIE toujours lorsde la conclusion des contrats. Cette identification est nécessaire aussi pour traiter les dossiers de l'entreprise avec la Direction générale des impôts ou le Registre du commerce. Le NIE doit apparaître sur les formulaires de facturation et sur les autres formulaires de l'entreprise.

Le nom de l'entreprise c.à.d. la raison sociale

Une raison sociale doit être choisie pour toutes les entreprises. (Notez que dans ce contexte le terme « raison sociale » signifie le nom de l'entreprise. La raison sociale

(tmi) est aussi une forme d'entreprise. Ces deux significations ne doivent pas être confondues.)

La raison sociale peut être enregistrée soit en langue finnoise, soit en langue suédoise. L'inscription procure au nom de l'entreprise une protection dans tout le pays c.à.d que les autres entreprises n'ont pas le droit d'utiliser le même nom.

La raison sociale doit être suffisamment originale pour se distinguer des autres entreprises.

Vous pouvez intégrer votre nom et le nom du lieu dans la raison sociale pour garantir son caractère personnel.

La raison sociale ne doit pas induire le public en erreur. Les allégations trompeuses pourront être par exemple des informations erronées du nom de l'entrepreneur dans la raison sociale ou des références à une activité hors du secteur de l'entreprise.

Le nom de l'entreprise indique également la forme de l'entreprise. Un entrepreneur individuel peut utiliser les indications « tmi » ou « toiminimi », mais ceci n'est pas obligatoire.

La raison sociale de la société par commandites doit contenir le mot « kommandiittiyhtiö » l'abbréviation « ky ».

La raison sociale de la société anonyme doit contenir le mot « osakeyhtiö » ou l'abréviation « oy ».

La raison sociale de la société anonyme publique doit contenir le mot « julkinen osakeyhtiö » ou l'abréviation « oyj ».

La raison sociale de la société en nom collectif doit contenir les mots « avoin yhtiö ». Il est internit d'utiliser l'abréviation « ay ».
La raison sociale de la coopérative doit contenir le mot « osuuskunta », la partie composée « osuus » ou l'abréviation « osk ».

La raison sociale de la succursale étrangère doit contenir le nom de la société étrangère et l'extension indiquant qu'il s'agit d'une succursale comme « sivuliike Suomessa », « filial i Finland » ou « filial ».

Ces identifiants peuvent être aussi en langue suédoise. En plus des identifiants en langue finnoise ou suédoise la raison sociale peut également contenir des identifiants dans une autre langue, comme Ab Finntex Oy ou Oy Finntex Ltd.

La raison sociale peut aussi avoir des raisons sociales auxiliaires c.à.d. des traductions de la raison sociale dans d'autres langues. Les traductions doivent signifier la même chose. Si l'entreprise détient une raison sociale auxiliaire, celle-ci devra figurer dans le contrat de société, les statuts et les règles de la coopérative.

La raison sociale auxiliaire

La raison sociale auxiliaire s'avère pratique lorsque la même entreprise exerce des activités dans des secteurs tout à fait différents. Par exemple, le commerçant « Magasin de fleurs Jokinen » peut exercer des activités de nettoyage sous le nom de « ToutProp ». Toutefois, l'entreprise ne peut pas exercer toutes ses activités sous la même raison sociale auxiliaire. La raison sociale auxiliaire facilite le marketing.

L'inscription de la raison sociale auxiliaire au Registre du commerce coûte 100 euros. Si la raison sociale auxiliaire est déclarée via un service clientèle électronique, elle coûte 60 euros. Elle permet d'exercer uniquement l'activité précise à laquelle on a donné une raison sociale auxiliaire. La société peut avoir plusieurs raisons sociales auxiliaires. Cependant, toutes les activités de la même entreprise ont la même comptabilité et le même NIE. Dans les contrats conclus par l'entreprise doivent figurer également la raison sociale principale.

Le secteur d'activité

Le secteur d'activité de l'entreprise doit être déclaré lors de l'enregistrement de l'entreprise au Registre du commerce. Le secteur d'activité indique les activités de l'entreprise comme la restauration. Il est possible de déclarer au Registre du commerce le secteur d'activité général qui signifie que l'entreprise peut exercer toutes sortes d'activités entrepreneuriales légales et selon les bonnes pratiques. Il est toutefois recommandé d'indiquer clairement le secteur.

Il faut déclarer à la Direction générale des impôts le secteur d'activité principal. L'entreprise peut avoir un seul secteur d'activité principal indiquant clairement les activités et dans quel secteur d'activité opère l'entreprise.

Le registre des assujettis à la TVA

En règle général, l'entreprise est assujettie à la TVA c.à.d qu'elle rajoute à ses prix la TVA. Dans ce cas, l'entreprise doit être inscrite au registre de la TVA de la Direction générale des impôts. L'entreprise est inscrite aux registres avec la même déclaration qu'au Registre du commerce.

Il n'est pas obligatoire de s'inscrire au registre des assujettis à la TVA si le chiffre d'affaires de l'exercice comptable (12 mois) est de 10 000 euros au maximum.

L'entreprise figurant dans le registre des assujettis à la TVA peut déduire la TVA des achats liés aux activités de l'entreprise de la taxe à reverser sur les ventes. Si l'entreprise n'est pas assujettie à la TVA, cela doit être mentionné dans la déclaration d'activité. Dans ce cas, il faudra expliquer les motifs pour ne pas être assujetti à la TVA.

Une entreprise étrangère est assujettie à la TVA en Finlande, si elle a un siège fixe en Finlande.

Le registre de paiement de l'impôt anticipé

Généralement, l'entreprise doit être enregistrée au registre de paiement de l'impôt anticipé de la Direction générale des impôts. Lorsque l'activité de l'entreprise consiste uniquement au commerce des produits, l'inscription n'est pas nécessaire.

L'entreprise figurant dans le registre de paiement de l'impôt anticipé verse des impôts de manière autonome en payant des impôts anticipés. L'entreprise pourra figurer dans ce registre si l'entreprise ou son responsable n'a pas d'impôts impayés.

L'inscription au registre de paiement de l'impôt anticipé est effectuée en même temps qu'au Registre du commerce.

Le registre des employeurs

L'entreprise doit s'inscrire au registre des employeurs si elle est un employer régulier c.à.d qu'elle verse un salaire :

1. en permanence à au moins deux employés ou
2. temporairement à au moins six employés dont le travail ne s'étend pas sur une année civile complète.

Le registre des employeurs est géré par la Direction générale des impôts. L'inscription à ce registre est effectuée avec la même la déclaration d'activité que celle du Registre du commerce.

Les frais d'inscription d'une nouvelle entreprise

- Le Registre du commerce, payant.
- Les registres de la Direction générale des impôts :
  - le registre de paiement de l'impôt anticipé
  - le registre de la TVA
  - le registre des employeurs (si besoin).
- Le formulaire des données personnelles : indiquant les numéros de sécurité sociale des personnes, ne doivent pas être marquées sur les autres formulaires de déclaration.
- Vous pourrez vous inscrire sur tous les registres avec la même déclaration d'activité.
- Une partie des déclarations peut être effectuée électroniquement, l'autre partie sous format papier.

(Voir : **www.ytj.fi**).

Les contrats d'une entreprise débutante

En Finlande, il règne une liberté de contrats. Cela signifie que vous pouvez conclure les contrats que vous voulez avec les autres entreprises ou les personnes. Toutefois, la loi pose quelques limites. Par exemple le droit du travail stipule quel type de contrat vous pouvez conclure avec l'employé. Il existe également des règlements concernant la protection du consommateur et les questions environnementales que vous devez suivre.

Les informations générales sur les contrats

Il convient de conclure tous les contrats par écrit même si cela n'est pas stipulé par la loi. Il faudra clarifier suffisamment le contenu des contrats afin d'exclure les interprétations excessives.

Lorsque vous signez le contrat vous-même, lisez le d'abord soigneusement. Dans les affaires contractuelles importantes il convient d'utiliser les services d'experts juridiques.

Lorsque vous entamez une nouvelle relation commerciale, il est recommandé de vérifier l'historique de votre partenaire commercial comme le dossier de crédit. De plus, vous pouvez vérifier si le partenaire a le droit de conclure des contrats au nom de l'entreprise.

Il est également recommandé d'indiquer dans le contrat comment traiter les conflits qui découlent de celui-ci.

Le contrat de location d'un local commercial

Au début, l'entreprise ne réside généralement pas dans ses propres locaux mais louera ses premiers locaux. Souvent, le contrat de location est le premier contrat conclu par une nouvelle entreprise. Avant de conclure un contrat de location il faudra vérifier auprès du service de contrôle de construction communale que le local peut être utilisé pour un activité entrepreneuriale débutante.

La vérification du local commercial

Lorsque vous trouvez un local approprié, vérifiez le avec le bailleur. Il est recommandé de rédiger un état des lieux du local. où seront notés les déficiences et les défauts du local. Si le local doit être réparé ou modifié, les travaux de modification seront inscrits dans l'état des lieux. Convenez avec le bailleur qui devra payer les travaux de modification.

Conservez l'état des lieux avec le contrat de location. N'oubliez pas que vous aurez besoin de l'autorisation du bailleur chaque fois que vous souhaiterez apporter des modifications dans le local loué.

La durée du contrat de location

Le contrat de location est rédigé par écrit. Généralement, le contrat est fait pour une durée indéterminée c.à.d que le contrat sera résilié uniquement par vous-même ou par le bailleur.

Le contrat de location peut être fait également pour une durée déterminée. Dans ce cas, le contrat se termine à la date mentionnée dans le contrat. Le contrat à durée déterminée ne pourra pas être résilié avant la fin de la durée du contrat.

Le montant de location

Les parties pourront convenir librement du montant de la location du local commercial. Le contrat de location peut contenir une mention sur la réévaluation du montant de la location.

Généralement, vous devrez également vous aquitter d'une garantie de loyer correspondant souvent au montant de trois mois de loyer.

Le contrat de crédit-bail (leasing)

Le crédit-bail est la location de longue durée de machines, d'appareils ou de biens meubles. Votre entreprise peut avoir besoin de différentes machines, voitures ou meubles. Si vous ne voulez ou ne pouvez pas les acheter, vous pouvez également les louer par un contrat de crédit-bail. Dans ce cas, vous payez du loyer pour des machines, des voitures ou des meubles à une autre entreprise.

Les frais de location sont des frais d'entreprise qui peuvent être inscrits en comptabilité.

Les points à retenir avant de conclure un contrat

- Tous les contrats doivent être conclus par écrit.
- Lorsque vous acceptez un contrat, lisez-le soigneusement avant la signature.
- Vérifiez à l'avance l'historique de votre partenaire commercial comme le dossier de crédit et le droit de signer le contrat.
- Il est recommandé de mentionner dans le contrat le traitement des litiges.

Le contrat de paiement à terme

Votre entreprise pourra acheter par exemple des machines de travail ou des voitures par le biais d'un paiement à terme. Le paiement à terme signifie que le paiement du produit est échelonné. Généralement, l'acheteur paiera d'abord un acompte et ensuite le reste en deux ou plusieurs fois. Selon la loi, un contrat de paiement à terme doit toujours être rédigé par écrit.

Rappelez-vous que le vendeur possède le produit jusqu'à ce qu'il soit payé en entier. L'entreprise pourra déduire en comptabilité les frais, les intérêts et les dépréciations du contrat de paiement à terme.

Le paiement à terme peut être utilisé aussi bien pour acheter de nouveaux produits que des produits d'occasion. Le vendeur peut être une personne privée ou une autre entreprise.

La protection de l'entreprise et du produit

Vérifiez le nom de l'entreprise

Votre entreprise est reconnue par son nom donc il est important de choisir un bon nom. Lorsque vous avez choisi un nom approprié, vérifiez, qu'aucune autre entreprise n'utilise le même nom en tant que raison sociale, marque de produit ou nom de domaine.

Vous pourrez le vérifier auprès des services de nom d'entreprises **nimipalvelu.prh.fi**. Le service est gratuit. Vous pourrez vérifier sur les pages de la Direction nationale pour les transports et les communications Traficom **www.traficom.fi** que le nom de domaine souhaité est toujours disponible.

La protection du savoir-faire

Il est facile de copier les idées. Il faudra ainsi planifier, comment protéger votre savoir-faire principal, votre idée commerciale et les résultats du développement de produit.

Parmi les moyens de protection figurent par exemple le brevet, la marque du produit, le modèle déposé et la protection du design du produit. Vous pourrez demander des conseils concernant la protection par exemple auprès des conseillers aux entreprises du centre pour les nouvelles entreprises.

Ne divulguez pas les solution techniques liées à votre idée commerciale avant d'avoir abordé ce sujet avec un expert. La divulgation pourra empêcher l'obtention d'un brevet.

La marque du produit

Grâce à la marque du produit, le produit de l'entreprise se distingue des produits des autres entreprises. L'entreprise peut protéger ses propres produits en leur assignant une marque du produit.

Ainsi aucune autre entreprise ne pourra utiliser la même marque en tant qu'identification d'un produit ou d'un service similaire.

Vous pourrez faire une demande d'enregistrement de la marque de produit auprès de la Direction des brevets et des registres. La marque peut être un mot ou un logo ou la combinaison des deux. Elle peut être aussi un slogan, une combinaison de lettres, un signal sonore ou tout autre signe graphique.

Une marque accordée en Finlande donne une protection uniquement en Finlande. Si l'entreprise veut protéger son produit à l'étranger, elle doit faire une demande de protection par le biais d'un système international. Pour en savoir plus : **www.prh.fi**

Le nom de domaine

Le nom de domaine est une identification des pages Web ou l'adresse de messagerie électronique. Le nom de domaine peut contenir le nom de l'entreprise, mais peut être aussi un nom différent. De plus, le nom de domaine l'identifiant du pays .fi ou par exemple l'identifiant .com, .net ou .org.

L'identifiant de domaine .FI peut contenir entre 2 et 63 caractères. Le nom de domaine peut être composé de lettres (a - z), de chiffres (0 - 9) ou peut être une combinaison de ceux-ci. Les caractères autorisés en Finlande sont également les lettres å, ä et ö.

Il est recommandé de choisir un nom de domaine facile à retenir et qui, par exemple, décrit votre produit. Toutefois, vérifiez d'abord auprès du registre de Traficom que le nom de domaine n'est pas déjà utilisé ou qu'il n'y a pas d'autres obstacles à son utilisation. Vous pourrez obtenir le nom de domaine via les fournisseurs de noms de domaine sur les pages de Traficom. Pour en savoir plus : **www.traficom.fi**

Les informations sur les concurrents

Lorsque vous recherchez des informations sur les concurrents ou les autres entreprises, vous pourrez utiliser les bases de données gratuites auprès de la Direction des brevets et des registres.

Vous pourrez y vérifier par exemple les raisons sociales, les marques de produit, les modèles protégés et les brevets. Pour en savoir plus : **www.prh.fi**

Le résume

La forme de protection	L'usage prévu	La période de validité
Le brevet	Protège le produit, l'appareil ou le processus.	20 ans, dans quelques cas 25 ans.
Le modèle déposé	Protège le produit ou l'appareil.	10 ans. (4 + 4 + 2)
La marque du produit	Le moyen de se démarquer sur le marché.	À vie, avec un renouvellement tous les 10 ans.
Le droit de design	Protège le design du produit.	25 ans. (5 + 5 + 5 + 5 + 5)
La raison sociale	Protège le nom de l'entreprise.	À vie, si l'entreprise est en activité.
Le droit d'auteur	Protège l'œuvre.	À vie + 70 ans.
Secret commercial	Protège des informations avec des répercussions économiques.	Jusqu'à la publication.

Début de l'activité entrepreneuriale

Lorsque vous débutez votre activité entrepreneuriale, vous devez souscrire une assurance retraite de l'entrepreneur (YEL). Il est recommandé de souscrire aussi une assurance-chômage, mais ce n'est pas obligatoire.

Maren Olkkonen :
« Lorsque vous décidez de créer une entreprise, vous devez rapidement apprendre à percevoir des situations globales. Les tâches sont très différentes de celles du travail salarial. »

Aurio Hoiva Oy (SA)

- En 2014, les deux frères Markus et Jan Olkkonen ainsi que leur mère, Maren Olkkonen, ont créé une entreprise ensemble. L'entreprise propose des soins à domicile et des soins médicaux dans la région de Lahti. Markus et Maren occupent des postes d'infirmiers au sein de l'entreprise. Jan a obtenu un baccalauréat en administration des affaires (BAA) et occupe le poste de directeur général. La famille a reçu l'aide pour la création de l'entreprise du centre pour les nouvelles entreprises de la région de Lahti (Lahden seudun Kehitys LADEC Oy).

Vous trouverez le récit de la création d'entreprise de Markus, Jan et Maren sur notre site Web à l'adresse**www.uusyrityskeskus.fi**!

Les étapes de la création d'entreprise

Planifiez votre comptabilité
Toutes les entreprises sont soumises à l'obligation comptable. Cela signifie l'inscription des recettes et des dépenses. Souvent, il vaut mieux utiliser les services des bureaux comptables.

Prenez une assurance retraite de l'entrepreneur (YEL)
L'assurance retraite de l'entrepreneur (YEL) doit être souscrite dans les six mois après le début de l'activité.

Adhérez à la caisse de chômage
L'adhésion à la caisse de chômage est facultative. Il est recommandé d'adhérer dans les trois mois après le début de l'activité.

Prévoyez des soins de santé au travail pour vous-même
L'organisation des soins de santé au travail pour soi-même est facultative.

Réfléchissez de quelles assurances facultatives vous aurez besoin
Les assurances facultatives de l'entrepreneur sont entre autres l'assurance-accidents, l'assurance protection juridique et l'assurance responsabilité.

Faites une demande de retenue fiscale auprès de la Direction générale des impôts
L'entrepreneur individuel, la société en nom collectif et la société en commandite simple peuvent déclarer le chiffre d'affaires du premier exercice et le résultat estimé par une déclaration d'activité auprès de la Direction générale des impôts. Le montant de la retenue fiscale est affecté également par les revenus obtenus en dehors de l'activité entrepreneuriale. Ainsi, la retenue fiscale de chaque associé est demandée séparément. La retenue fiscale est demandée sur le service clientèle OmaVero.

Les assurances

L'assurance retraite de l'entrepreneur (YEL)

L'assurance retraite de l'entrepreneur (YEL) La seule assurance obligatoire de l'entrepreneur est l'assurance retraite de l'entrepreneur c.à.d. YEL. L'assurance retraite des exploitants agricoles est MYEL.

L'assurance YEL est obligatoire si vos revenus dépassent les 7 799,37 euros par an (2019) et si votre activité entrepreneuriale s'est poursuivie pendant quatre mois.

L'entrepreneur peut choisir lui-même la compagnie d'assurances pour l'assurance retraite. L'assurance YEL doit être contractée au plus tard six mois après le démarrage de l'activité.

La cotisation YEL est un pourcentage défini sur les revenus professionnels de l'entrepreneur. Les revenus professionnels doivent correspondre au salaire qu'il faudrait verser à un employé pour effectuer le même travail.

C'est sur la base des revenus YEL que l'entrepreneur perçoit les retraites et les aides en cas de rééducation. Le montant des indemnités journalières versées par l'Office national des pensions (Kela) dépend des revenus YEL. Lees indemnités journalières versées par Kela sont par exemple les indemnités de maladie et de maternité et les indemnités parentales.

Si l'entrepreneur est membre de la caisse de chômage, les indemnités de chômage sont fixées sur la base des revenus professionnels YEL. L'assurance YEL a également un impact sur la pension de retraite versée à la famille après le décès de l'entrepreneur.

Les assurances facultatives

L'entrepreneur devrait évaluer avec la compagnie d'assurance quels sont les autres assurances nécessaires. D'abord il faudrait réfléchir aux risques liés aux activités de l'entreprise. Certains risques pourront être réduits en contractant des assurances.

Les assurances facultatives sont :

- **L'assurance-accidents facultative de l'entrepreneur :** peut couvrir également l'assurance pour les loisirs.
- **L'assurance pour interruption d'activité :** comble la perte des revenus due à l'interruption des activités.
- **L'assurance responsabilité :** Indemnise pour les dommages causés à autrui ainsi que les éventuels frais de justice.
- **L'assurance protection juridique :** rembourse les frais de justice qui peuvent être liés par exemple aux litiges liés aux contrats et au licenciement.

Si l'entreprise dispose de locaux commerciaux et de biens, ils peuvent être assurés en cas de vol, d'effraction, d'incendie ou d'inondation.

La cotisation YEL des revenus professionnels YEL

- Les personnes âgées de 18 à 52 ans : 24,10 %
- Les personnes âgées de 53 à 62 ans : 25,60 %
- Les personnes âgées de plus de 62 ans : 24,10 %

Tout nouvel entrepreneur bénéficie d'une réduction de tarif de 22 % pendant les 48 premiers mois.

La protection pour le chômage de l'entrepreneur

De la protection pour le chômage de l'entrepreneur

Conformément à la loi sur la protection pour le chômage, l'entrepreneur est une personne qui travaille dans l'entreprise qu'il possède lui-même ou conjointement avec sa famille, ou que sa famille possède, une partie définie par la loi.

Est également considéré entrepreneur une personne qui travaille sans contrat de travail ou de fonction (par exemple le travailleur freelance et le travail effectué par le biais d'associations s'occupant des factures, les soi-disant entrepreneurs « légers »). Le seul fait de posséder une entreprise ou une partie de celle-ci ne remplit pas encore les critères d'un entrepreneur.

L'entrepreneur pourra bénéficier de la prestation de chômage lorsqu'il est employé au sein de l'activité entrepreneuriale et que ses revenus de travail, qui sont à la base de son assurance retraite (l'assurance YEL ou MYEL, ou l'assurance TyEL pour le membre de la famille de l'entrepreneur/copropriétaire de l'entreprise), sont au moins de 12 816 euros par an.

Si la personne travaille principalement en tant que salarié et que son activité entrepreneuriale est à temps partiel, l'assurance retraite devra être constituée normalement via une caisse de salariés.

Du point de vue de la prestation de chômage l'entrepreneur est une personne qui

- doit contracter l'assurance YEL ou MYEL (sauf pour le bénéficiaire d'une bourse).

Est également considéré entrepreneur le copropriétaire de l'entreprise disposant de l'assurance TyEL ainsi que le membre de famille de celui-ci, s'il

- exerce un pouvoir de direction (directeur général, membre du conseil d'administration) au sein d'une entreprise dont il possède seul au moins 15 % ou dont sa famille possède au moins 30 %,
- travaille sans exercer un pouvoir de direction (en tant qu'employé) au sein d'une entreprise dont il possède seul ou dont sa famille possède au moins 50 %.

Sont considérés membres de la famille le conjoint (le concubin y compris), les enfants et les parents vivant sous le même toit que l'entrepreneur.

La propriété indirecte via une autre entreprise pourra également être incluse pour cette participation selon la définition de l'entrepreneur. La propriété indirecte via une autre entreprise est comprise si la personne possède elle-même ou conjointement avec sa famille au moins 50 % de l'entreprise intermédiaire.

Si l'entrepreneur dispose une assurance YEL ou MYEL, il pourra adhérer à une caisse de chômage. L'adhésion à la caisse de chômage n'est pas obligatoire. En Finlande, il y a deux caisses de chômage pour l'entrepreneur : Ammatinharjoittajien ja Yrittäjien Työttömyyskassa (AYT) et Suomen Yrittäjäin Työttömyyskassa (SYT). L'entrepreneur paie une cotisation à la caisse de chômage.

Les indemnités journalières basées sur les revenus

La caisse de chômage versera à l'entrepreneur des indemnités journalières basées sur les revenus s'il se retrouve au chômage à condition qu'il ait été membre d'une caisse de chômage au moins pendant 15 mois. Ses revenus professionnels YEL doivent s'élever au minimum à 12 816 euros (2019) et il doit être à jour de ses cotisations YEL.

Si l'entrepreneur n'est pas membre d'une caisse de chômage, il pourra demander des indemnités journalières de chômage auprès de Kelasta. Dans ce cas, les indemnités journalières ne sont plus basées sur les revenus mais le montant correspond à l'allocation de chômage de base.

Plusieurs entrepreneurs ont été des salariés avant de devenir des entrepreneurs. L'entrepreneur qui exerce ses activités principales ne devrait pas rester membre d'une caisse de salariés. Toutefois, il dispose en général une période de protection à postériori. Ce qui signifie que s'il se retrouve au chômage juste après le démarrage de l'entreprise, il pourra bénéficier des indemnités journalières basées sur ses revenus antérieurs.

Le droit à la prestation de chômage

L'entrepreneur pourra percevoir une prestation de chômage si les activités entrepreneuriales ont cessé et s'il a cotisé en tant qu'adhérent à une caisse de chômage pendant 15 mois au minimum.

Les activités entrepreneuriales sont interrompues si l'entreprise est placée en faillite ou en liquidation ou si les associés se sont mis d'accord pour l'arrêt de l'entreprise. De plus, l'entrepreneur doit résilier son assurance YEL ou MYEL et faire une déclaration d'arrêt d'activité à la Direction des impôts. L'entrepreneur peut percevoir des indemnités journalières de chômage même si l'entreprise reste encore inscrite au Registre du commerce.

Si l'entrepreneur se retrouve au chômage, il doit s'inscrire en tant que demandeur d'emploi au chômage auprès d'une agence pour l'emploi et les activités (TE-toimisto). Le service de l'emploi donnera à la caisse de chômage une déclaration sur le chômage de l'entrepreneur. La caisse de chômage doit prendre en compte la déclaration du service de l'emploi.

Notes La prestation de chômage du membre de la famille de l'entrepreneur sera améliorée à partir du 01/07/2019. Les modifications de la prestation de chômage concernent le membre de la famille de l'entrepreneur qui ne dispose pas de participation, de droit de vote ou de pouvoir décisionnel au sein de l'entreprise. Toutefois, il travaille au sein de l'entreprise familiale et dispose de l'assurance retraite conformément à la loi sur l'assurance retraite pour un travailleur salarié (TyEL). À partir du 01/07/2019, les salariés sont également inclus dans le cadre de cette définition lorsqu'ils sont soumis à la loi sur la prestation de chômage. Dans ce cas, ils pourront devenir membres d'une caisse de salariés.

Autres remarques concernant la prestation de chômage de l'entrepreneur

- Vous devrez devenir membre d'une caisse de chômage des entrepreneurs afin de pouvoir cumuler les heures de travail exigées pour l'entrepreneur. Vous ne pouvez pas cumuler les heures de travail exigées pour l'entrepreneur si vous êtes membre d'une caisse de salariés.
- La prestation de chômage ne sera pas interrompue si vous êtes transféré de la caisse de salariés à la caisse des entrepreneurs dans les 3 mois suivant le début de l'activité entrepreneuriale.
- L'adhérent à la caisse des entrepreneurs pourra bénéficier des indemnités journalières liées au revenu après 15 mois d'adhésion et d'activité entrepreneuriale.
- Si votre statut passe de salarié à entrepreneur, vous bénéficiez normalement aussi du droit de protection ultérieure pendant 18 mois après le début de l'activité entrepreneuriale. Cela signifie que vous aurez le droit de bénéficier des indemnités journalières en fonction du revenu salarial que vous perceviez avant la création de votre entreprise.
- Le montant des indemnités journalières liées au revenu de l'entrepreneur sera défini en fonction du niveau d'assurance que vous aurez choisi lors de votre transfert à la caisse des entrepreneurs. Toutefois, le montant ne pourra pas dépasser le revenu de travail annuel de l'assurance retraite. Le revenu de travail doit être d'au moins 12 816 euros par an.
- Les indemnités journalières liées au revenu seront versées en principe au maximum pendant 400 journées de chômage.

Le mémento pour l'entrepreneur débutant

☐ **Le plan d'entreprise**
• le plan d'entreprise par écrit
• les tableaux nécessaires

☐ **Le tableau de rentabilité**
• les frais fixes
• les frais fluctuants
• les propres revenus
• la marge brute
• le point mort de la rentabilité (la quantité de vente pour payer tous les frais, mais l'entreprise n'a ni profits ni pertes)

☐ **L'évaluation des marchés**
• la demande
• la situation concurrentielle et les concurrents
• le niveau de prix
• la spécificité du produit comparé aux concurrents
• la publicité

☐ **La subvention à la création d'entreprise**
• la demande de la subvention à la création d'entreprise auprès d'un agence pour l'emploi et les activités (TE-toimisto)
• le certificat pour le paiement des impôts / le certificat d'impôts non versés
• le plan d'entreprise et les tableaux
• les déclarations nécessaires avec le centre pour les nouvelles entreprises

☐ **Le financement**
• le besoin de financement (les investissements, le capital d'exploitation)
• le financement par des fonds propres
• Finnvera, la banque ou l'autre bailleur de fonds extérieur
• les aides éventuelles
• les garanties

☐ **Les contrats**
• les actes constitutifs (obligatoires)
• les autres contrats liés à la création (comme le pacte d'actionnaires, le contrat d'adhésion, le contrat entre les associés)
• les autres contrats (comme le bail immobilier, les livraisons, le contrat de crédit-bail, le contrat de travail)

☐ **L'inscription au Registre du commerce**
• pas avant la décision sur la subvention à la création d'entreprise
• après le paiement du capital-actions de la société anonyme voir **ytj.fi**

☐ **Les autorisations des autorités**
• les déclarations et les enregistrements nécessaires
• les autorisations

☐ **Les locaux commerciaux**
• le local à louer ou le local propre
• l'emplacement
• la faisabilité pour l'activité visée
• les contrôles par les autorités

☐ **Les opérations financières**
• l'ouverture de compte
• le TPV
• les modèles de facturation

☐ **La comptabilité**
• la comptabilité simple
• la comptabilité double
• les services éventuels d'un bureau comptable

☐ **L'imposition**
• l'inscription au registre de la TVA
• l'inscription au registre de paiement de l'impôt anticipé
• les impôts par avance
• la visite auprès du conseiller d'impôts du centre pour les nouvelles entreprises

☐ **Les assurances**
• l'assurance retraite de l'entrepreneur (YEL) (obligatoire)
• l'assurance-accidents facultative de l'entrepreneur (facultative)
• l'assurance responsabilité, l'assurance protection juridique
• les assurances des dommages matériels
• les autres assurances
• les offres des différentes compagnies d'assurances

☐ **La prestation de chômage**
• transfert de la caisse pour salariés à la caisse de chômage pour l'entrepreneur (dans les 3 mois)
• la caisse de chômage SYT (**www.syt.fi**) et la caisse de chômage AYT (**www. ayt.fi**)

☐ **Le personnel**
• l'inscription au registre des employeurs
• les obligations préscrites par la loi
• les frais pour l'entreprise (le salaire + les frais annexes)
• les aides salariales éventuelles

☐ **Les rencontres avec des experts**
• la banque
• la compagnie d'assurances
• le bureau comptable
• le marketing
• autres

☐ **Le réseau de soutien de l'entrepreneur**
• les réseaux d'entrepreneurs
• l'association ou l'organisation d'entrepreneurs

☐ **Les organisations des milieux économiques**
• l'association d'entreprises, **www.yrittajat.fi**
• les associations des divers secteurs d'activité, **www.ek.fi**, **www.mtk.fi**, **www.yrittajat.fi**
• les chambres de commerce, **www.keskuskauppakamari.fi**
• les organisations patronales, **www.ek.fi**

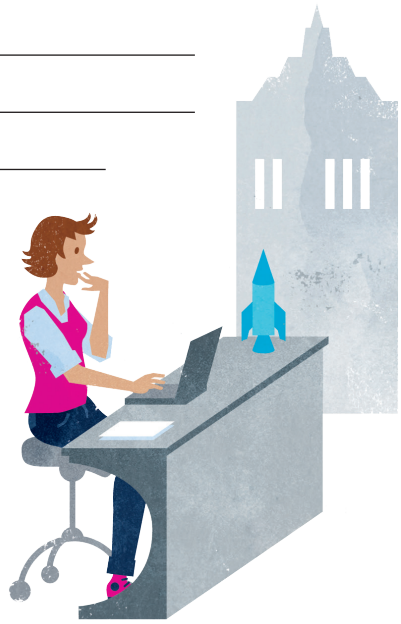

Liens importants

Le plan d'entreprise

Les modèles de plan d'entreprise en ligne
oma.yrityssuomi.fi
www.onnistuyrittajana.fi

Les conseils pour la création

Les centres pour les nouvelles entreprises proposent partout en Finlande des conseils entrepreneuriaux gratuits et confidentiels aux nouveaux entrepreneurs et aux personnes voulant créer leur entreprise.

www.uusyrityskeskukset.fi

Suomi.fi est un service en ligne tenu par le centre de registre civil (Väestörekisterikeskus). Vous y trouverez une section consacrée aux entreprises contenant des informations et des services entre autres pour la création d'entreprise, le financement, la gestion économique, le développement de l'activité commerciale et des produits et l'internationalisation.

La section Ohjeet ja tuki (Conseils et soutien) de la page Suomi.fi contient des informations sur les services d'identification et d'autorisation de Suomi.fi. Plusieurs autorités, comme la Direction générale des impôts et les centres pour le développement économique, les transports et l'environnement (ELY-keskus) utilisent l'identification de Suomi.fi pour l'administration électronique.

Service Yritys-Suomi (**oma.yrityssuomi.fi**) est une plateforme électronique pour la gestion des affaires liées à l'activité entrepreneuriale.

www.suomi.fi/yritykselle

Sur les pages de ProAgria, il y a des services pour des entreprises situées à la campagne. Ces services aideront par exemple à la création d'entreprise et au développement d'une entreprise viable.

www.proagria.fi

Le financement

Business Finland finance spécialement les petites et moyennes entreprises visant le marché international.

www.businessfinland.fi

Finnvera Oyj est une société de financement du gouvernement finlandais. Finnvera finance les bonnes idées commerciales.

www.finnvera.fi

Les experts du centre ELY aideront à bénéficier des services de financement et de développement et d'autres services entrepreneuriaux publiques.

www.ely-keskus.fi

Vous trouverez sur les pages Team Finland les acteurs financés par le gouvernement qui aideront les entreprises à l'internationalisation.

team.finland.fi

La subvention à la création d'entreprise est demandée auprès d'une agence pour l'emploi et les activités économiques (l'agence TE). Les agences TE formeront également les futurs entrepreneurs et pourront octroyer un soutien salarial pour les frais salariaux du demandeur d'emploi au chômage.

www.te-palvelut.fi

Les inscriptions et les déclarations

Vous trouverez auprès l'Agence de brevets et d'enregistrements finlandais (Patentti- ja rekisterihallitus) des informations entre autres sur les brevets et les marques de produit ainsi que des registres différents comme le Registre du commerce et le Registre des associations.

www.prh.fi

Le service Virre de PRH contient les informations sur les comptes annuels, l'extrait du registre de commerce électronique, les statuts et le certificat de charges électronique de l'entreprise. Les informations de base sont gratuites, les produits de services d'information sont payants.

www.virre.fi

Le système informatique des entreprises et des communautés (YTJ) est un service clientèle commun de PRH et de la Direction générale des impôts. Ytj.fi vous permet
• de créer une entreprise
• de modifier les informations concernant l'entreprise ou la communauté
• de rechercher les informations de base de l'entreprise dans la recherche des entreprises comme critères de recherche le numéro d'identification d'entreprise (NIE) ou le nom de l'entreprise.

Une partie des déclarations peut être effectuée électroniquement.

www.ytj.fi

Pour les entreprises débutantes, la Direction générale des impôts
propose leurs propres pages Web à l'adresse **www.vero.fi/uusiyritys**. Les déclarations liées aux impôts pourront être remises au service OmaVero (**www.vero.fi/omavero**). À partir du 01/01/2019, les employeurs déclarent les informations de revenus de l'employé(e) au registre de revenus (**www.tulorekisteri.fi**).

www.vero.fi

Les difficultés de paiement

Si l'entreprise rencontre des problèmes économiques, l'entrepreneur peut téléphoner au service de conseils d'Yritys-Suomi Talousapu au numéro +358 (0)2950 24880. Ce service propose de l'aide et des conseils gratuitement.

www.suomi.fi/yritykselle
Les changements et les situations de crise

Les activités entrepreneuriales

Les conditions pour exercer des activités commerciales :
• la facturation et la comptabilité sont bien gérées
• l'entreprise gère les obligations légales.

RMK Vehicle Corporation Oy (SA)

- En 2018, les motocyclistes Teemu Saukkio, Juha-Pekka Rintamäki et Ari Viemerö ont créé une entreprise fabriquant des motos électriques. Ces motos écologiques sont destinées à la vente partout dans le monde. Ils sont très enthousiasmés par leur projet et leurs attentes sont élevées. Ils ont reçu l'aide pour la création de leur entreprise de la part du centre pour les nouvelles entreprises de la région de Turku (Yrityspalvelupiste Potkuri).

Vous trouverez le récit de la création d'entreprise de Teemu, Juha-Pekka et Ari sur notre site Web à l'adresse **www.uusyrityskeskus.fi**!

Teemu Saukkio :
« D'abord, il faudra étudier le fonctionnement de l'entreprise à partir de la comptabilité jusqu'à la facturation. Seulement ensuite, vous pourrez vous concentrer sur le travail proprement dit. »

La facturation et le recouvrement

Si l'entreprise ne gère pas que des transactions en espèces, il faudra décider comment organiser la facturation. Il faudra également s'occuper du recouvrement des factures si l'entreprise ne propose pas la facturation à une société de financement.

La facturation

Lorsque le client commande un produit, il peut s'écouler quelques jours avant que le produit ne soit livré au client. La facture sera envoyée quelques jours après la livraison du produit. Si vous vendez à une autre entreprise (b-to-b), le délai de paiement peut être convenu entre les entreprises. Normalement, le délai de paiement est de 14 à 30 jours.

Ainsi après la vente, il peut se passer du temps avant que l'argent ne soit sur le compte de votre entreprise. De fait, il est préférable de facturer les produits rapidement. Lorsque la facture arrive vite, cela donne au client une bonne image sur le professionalisme des activités de l'entreprise.

Envoyez la facture sous la forme souhaitée par le client

La facture peut être envoyée en ligne, par la messagerie électronique ou en format papier. Envoyez la facture sous la forme souhaitée par le client. Vérifiez toujours soigneusement les informations de la facture. Vérifiez que les éléments de facture remplissent les exigences de la loi sur la TVA. Si la facture contient des informations erronées, le client n'est pas obligé de la payer.

Organisez l'archivage des factures

L'entrepreneur devra garder tous les élements de la comptabilité six ans après la fin de l'année civile dans laquelle l'exercice comptable prend fin. Si l'exercice comptable se termine le 30/04/2019, les documents doivent être gardés jusqu'au 31/12/2025.

La facture déjà envoyée ne doit jamais être modifiée

Ne modifiez jamais une facture qui a déjà été envoyée au client et à la comptabilité. Si la facture est erronée, l'ancienne facture doit être créditée et remplacée par une nouvelle facture. Plus d'informations sur les exigences concernant les factures et les élements de facture :
www.vero.fi
www.yrittajat.fi

Exemple

Le calendrier pour que la vente de l'entreprise soit rentable :

Le recouvrement

Le recouvrement signifie toutes les actions qui doivent être mises en oeuvre si le client ne paie pas la facture.

D'abord, un rappel de paiement sera envoyé au client. Vous pouvez envoyer un rappel payant au client au plus tôt 14 jours après le délai de la facture. Il n'y a pas de limites de temps définies pour le recouvrement entre entreprises.

En général, l'entreprise enverra elle-même un ou deux rappels de paiement. Après, l'affaire pourra être transférée à l'agence de recouvrement qui sera chargée pour le recouvrement des sommes dues.

Les intérêts de retard

Des intérêts de retard pourront être ajoutés à la facture à partir de la date d'échéance. L'intérêt est basé sur un intérêt de référence défini par la Banque de Finlande. L'intérêt de retard peut être au maximum l'intérêt de référence + 7 % (dans les contrats entre les entreprises l'intérêt de retard + 8 %).

Si la facture est mise en recouvrement auprès du consommateur, il lui suffit de payer la facture au plus tard à la date d'échéance. Si la facture est recouverte auprès d'une entreprise, l'argent doit être sur le compte du bénéficiaire de paiement au plus tard à la date d'écheance.

L'utilisation de l'agence de recouvrement
Si le client ne paie pas la facture malgré les rappels de paiement, il convient de transférer le recouvrement de la facture à une agence de recouvrement.

Vous pouvez également vendre les factures impayées à une société de financement et ainsi vous décharger du recouvrement. Vous recevez l'argent rapidement des factures impayées sur le compte de votre entreprise. Une provision convenue d'avance est déduite sur les factures impayées.

L'activité des agences de recouvrement est soumise à autorisation. Vous trouverez des informations sur les agences de recouvrement autorisées aux adresses **www.avi.fi** ja **www.suomenperimistoimistojenliitto.fi**.

N'oubliez pas le recouvrement

- Conformez-vous aux dispositions de la loi lors de la facturation et le recouvrement des impayés.
- Fixez les conditions des services de recouvrement dès le départ de votre activité.
- Comparez les services et les tarifs des services de recouvrement avant de faire votre choix.
- Vous n'aurez pas besoin des services de recouvrement si l'entreprise fait des transactions uniquement en espèces.

La comptabilite et l'imposition de l'entreprise

Toutes les entreprises sont soumises à l'obligation comptable. Cela signifie que les profits, les dépenses, les biens, les fonds et les dettes doivent être inscrits. La comptabilité pourra avoir un impact sur la situation économique de l'entreprise.

L'entrepreneur débutant a intérêt à confier la gestion de la comptabilité à un bureau comptable. Toutefois, l'entrepreneur devrait comprendre également lui-même les bases des affaires économiques. Au final, l'entrepreneur est responsable de la bonne gestion de la comptabilité bienqu'elle soit confiée à un bureau comptable.

Ce guide traitera principalement de la comptabilité des petites entreprises au niveau général.

La comptabilité courante

La comptabilité courante c.à.d. la comptabilité mensuelle est basée sur des pièces justificatives. Cela signifie que l'entrepreneur remet toutes les pièces justificatifs au comptable qui les inscrit en comptabilité. Ces pièces justificatives sont les factures de vente, les factures d'achat, les relevés de compte, les calculs de salaire et les récépissés d'espèces. Les pièces justificatives peuvent être sous format papier ou électronique.

Souvent l'entrepreneur rédige lui-même les factures de vente, règle les factures d'achat et suit les comptes débiteurs. L'entrepreneur peut également confier ces tâches à un bureau comptable. L'entrepreneur peut utiliser comme aide différents systèmes de gestion économique. Ceux-ci rendent la facturation et le transfert du matériel plus faciles pour le bureau comptable.

Il faudra convenir avec le comptable quelles tâches sont assurées par l'entrepreneur et comment l'entrepreneur remet les pièces justificatives. Le contrat devra être rédigé par écrit.

La comptabilité peut être en partie simple ou double. Dans une comptabilité en partie simple sont inscrites en général uniquement les recettes et les dépenses de l'entreprise qui sont à la base du compte de résultat. La comptabilité en partie simple peut être utilisée par les travailleurs indépendants et les exploitants individuels si au moins une des conditions suivantes est remplie :

- Le montant total du bilan dépasse 100 000 euros.
- Le chiffre d'affaires ou le résultat correspondant dépasse 200 000 euros.
- Au moins trois personnes en moyenne sont employées dans l'entreprise.

Les autres entreprises doivent tenir une comptabilité double. Ce qui signifie que chaque élément comptable est indiqué sur deux comptes :

- le débit c.à.d. l'inscription d'imputation
- le crédit c.à.d. l'inscription de compensation.

Ceux-ci sont la base pour le compte de résultat et le bilan de l'entreprise.

L'exercice comptable

L'exercice comptable de l'entreprise est normalement de 12 mois. Le premier exercice comptable d'une entreprise débutante peut être supérieur ou inférieur, mais ne peut toutefois pas dépasser 18 mois. En général, l'exercice comptable correspond à l'année civile. Il peut varier surtout si l'activité est saisonnière.

Le bureau comptable

L'entrepreneur a intérêt à confier la comptabilité à un bureau comptable. Les bureaux comptables sont des experts en matière de comptabilité et d'imposition. Le bureau comptable peut se charger également du calcul des salaires et de la comptabilité salariale. Pour en savoir plus : **www.taloushallintoliitto.fi > Tilitoimistoasiointi**

Les comptes annuels

Lorsque l'exercice comptable est terminé, il faut rédiger les comptes annuels. Les comptes annuels sont rédigés dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable ou plus tôt si cela est nécessaire pour la déclaration d'impôts.

Les comptes annuels comprennent le compte de résultat et le bilan de l'entreprise. Les comptes annuels indiquent le résultat des activités. Ils sont à la base du paiement des impôts et de la distribution des bénéfices aux propriétaires ainsi que de la constation des pertes. Les comptes annuels indiquent également le statut d'actifs de l'entreprise c.à.d. les biens, les fonds propres et les dettes de l'entreprise. En plus des comptes annuels, les grandes entreprises rédigent un rapport annuel.

Le travailleur indépendant ou l'exploitant individuel n'a pas besoin de rédiger les comptes annuels si au moins l'un des seuils suivants est dépassé :

- Le montant total du bilan est de 350 000 euros.
- Le chiffre d'affaires est de 700 000 euros.
- Pendant l'exercice comptable, 10 personnes au maximum étaient employées dans l'entreprise.

L'audit

En général, l'entreprise devra désigner un commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes vérifie la comptabilité, l'administration et les comptes annuels de l'entreprise. Il délivrera un rapport d'audit écrit et inscrit l'audit dans le les comptes annuels. Le commissaire aux comptes doit être agrée c.à.d. diplômé. Les commissaires aux comptes agrées utilisent les indicatifs HT ou KHT. Vous trouverez plus d'informations à l'adresse **www.prh.fi > Tilintarkastusvalvonta** **www.suomentilintarkastajat.fi**.

Dans une petite entreprise, la nomination d'un commissaire aux comptes n'est pas obligatoire. Si vous ne comptez pas désigner un commissaire aux comptes, les clauses concernant celui-ci ne devront pas être incluses dans les statuts et les règles. Des entrepreneurs individuels n'ont pas également à nommer de commissaire aux comptes.

L'enregistrement des comptes annuels

Une société anonyme et une coopérative doivent déclarer les comptes annuels au Registre du commerce. Cette déclaration pourra être faite simultanément avec la déclaration d'impôts ou directement à l'Agence de brevets et d'enregistrements finlandais (Patentti- ja rekisterihallitus). Les travailleurs indépendants ainsi que les sociétés anonymes et les sociétés en nom collectif et les sociétés en commandite simple doivent également enregistrer les comptes annuels, si leur activité remplit au moins deux conditions parmi les seuils suivants :

- Le chiffre d'affaires est de 12 000 000 euros.
- Le montant total du bilan est de 6 000 000 euros.
- 50 personnes en moyenne sont employées dans l'entreprise.

Pour en savoir plus :
www.prh.fi
> Kaupparekisteri > Tilinpäätösilmoitus

Lorsque l'exercice comptable est terminé

- **Les comptes annuels sont rédigés.**

Ceux-ci comprennent
- le compte de résultat
- le bilan
- les informations annexes des comptes annuels
- la liste des éléments comptables et des dossiers.

- **Les comptes annuels sont arrêtés.**

- La société anonyme : l'assemblée générale ou un document écrit
- La coopérative : l'assemblée générale de la coopérative ou un document écrit
- La société de personnes et société en nom propre : une signature sans assemblée générale.

- **Les comptes annuels sont enregistrés au Registre du commerce :**

Une société anonyme et une coopérative toujours, d'autres entreprises dans un cas précis.

- **Si l'entreprise a nommé un commissaire aux comptes**, il vérifie les comptes annuels et rédige un rapport d'audit.

L'imposition des revenus

L'entreprise paie différents impôts. Pour la vente, l'entreprise paie la taxe sur la valeur ajoutée et pour les résultats, l'impôt sur le revenu. L'impôt sur le revenu est prélevé comme paiement anticipé. Si trop peu d'impôts anticipés ont été versés, ils pourront être complétés par le paiement complémentaire ou par les impôts résiduels plus tard.

En plus, l'entrepreneur paye de l'impôt sur le revenu personnel. Ces revenus peuvent être les revenus de travail ou les revenus de capitaux. Les revenus de travail sont par exemple le salaire, la retraite ou la prestation (comme l'aide financière pour les étudiants ou l'allocation de soins à domicile).

L'impôt est prélevé sur les revenus de travail selon un taux d'imposition personnel. L'imposition est progressive c.à.d le taux d'imposition augmente au fur et à mesure que les revenus augmentent.

Les revenus de capitaux sont par exemples les revenus que l'entrepreneur obtient de la vente et de la location de biens ainsi que des dividendes. Une partie des revenus de l'entreprise peut également être formée de revenus de capitaux. L'impôt sur les revenus de capitaux est de 30 % ou, pour les revenus de plus de 30 000 euros, 34 %.

Dans ce guide, l'imposition est traitée seulement au niveau général. Il est souhaitable de planifier la fiscalité de l'entreprise soigneusement et de faire appel à un expert, par exemple l'expert en imposition du centre pour les nouvelles entreprises.

L'imposition des revenus pour les différentes formes d'entreprise

L'entrepreneur individuel

Les revenus obtenus par l'entrepreneur individuel par le biais de l'entreprise sont soumis à l'impôt comme ses revenus personnels. Normalement, la plupart des revenus sont des revenus de travail sur lesquels l'entrepreneur paie un impôt personnel. Une partie des revenus de l'entreprise est formée par les revenus de capitaux avec le taux d'imposition correspondant.

Les revenus de l'entreprise se répartissent en revenus du travail et en revenus de capitaux sur la base des ressources nettes de l'entreprise. Avant la répartition des revenus de l'entreprise, une déduction de 5 % est effectuée sur les profits de l'entreprise pour soutenir l'activité entrepreneuriale.

La société en nom collectif et la société en commandite simple

La société en nom collectif et la société en commandite ne paient pas d'impôt sur les revenus. Toutefois, elles fournissent une déclaration d'impôt à partir de laquelle sont calculés les revenus imposables. Ces revenus sont répartis entre les associés principalement en tant que revenus de travail. Les associés paient les impôts sur ces revenus dans leur propre imposition.

Une part des revenus de l'entreprise peut être constituée par des revenus de capitaux comme dans le cas de l'entrepreneur individuel. Les revenus de l'entreprise sont répartis en revenus de capitaux et en revenus de travail sur la base des ressources nettes. Avant la répartition des revenus de l'entreprise, une déduction de 5 % est effectuée sur les profits de l'entreprise pour soutenir l'activité entrepreneuriale.

Le commanditaire de la société en commandite obtient généralement des revenus d'intérêts pour le capital investi dans la société. Ces revenus constituent des revenus de capitaux pour le commanditaire.

La société anonyme

La société anonyme paie des impôts sur le revenus de l'entreprise. Actuellement, la société

anonyme paie sur ses revenus imposables 20 % de taxes. Les actionnaires de la société anonyme peuvent prélever de l'entreprise des salaires ou des dividendes ou les deux. Le salaire de l'actionnaire est imposé en tant que revenus de travail dans son imposition personnelle. L'imposition des dividendes dépend du montant des dividendes et du montant des bénéfices rapporté par l'action.

L'impôt anticipé

L'impôt anticipé est payé en fonction des revenus de l'activité entrepreneuriale.

L'entrepreneur individuel et la société de personnes peuvent déclarer une estimation des résultats de l'entreprise dans la déclaration d'activité. Dans la société en nom collectif et la société en commandite, l'impôt anticipé est payé par les associés. Puisque le montant de l'impôt anticipé est affecté également par les autres revenus des associés, chaque associé doit faire la demande de l'impôt anticipé séparément au service clientèle OmaVero.

La société anonyme et la coopérative font la demande pour l'impôt anticipé et le versement complémentaire électroniquement sur service clientèle OmaVero. Les instructions de paiement sont communiquées simultanément avec la décision concernant l'impôt anticipé. La date d'échéance pour le paiement de l'impôt anticipé est le 23 de chaque mois.

Il convient de suivre l'augmentation des revenus et si besoin, demander une modification de l'impôt anticipé. Si le résultat de l'exercice indique que trop peu d'impôts anticipés ont été versés, un paiement complémentaire d'impôts anticipés pourra être effectué.

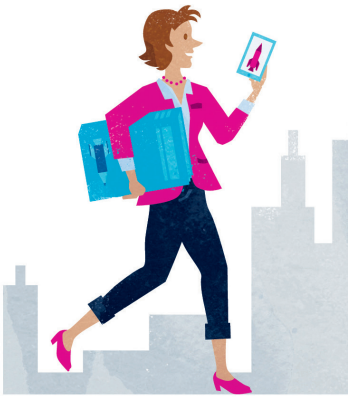

La déclaration de l'impôt sur les revenus

La société anonyme et la coopérative doivent remettre une déclaration pour l'impôt sur les revenus dans les quatres mois à partir de la date de clôture de l'exercice comptable au service OmaVero.

La société en nom collectif, la société en commandite et l'entrepreneur individuel remettent la déclaration d'impôts en débit de l'exercice comptable le printemps suivant. Il est préférable de remettre cette déclaration électroniquement au service clientèle OmaVero.

Le registre de paiement de l'impôt anticipé

Normalement, l'entreprise devra être inscrite au registre de paiement de l'impôt anticipé de la Direction générale des impôts. L'entreprise peut faire l'inscription en même temps qu'elle transmet la déclaration d'activité au Registre du commerce. L'inscription au registre de paiement de l'impôt anticipé n'est pas obligatoire si l'entreprise vend seulement des produits. Le registre de paiement de l'impôt anticipé est accessible auxs entreprises ou aux personnes responsables qui n'ont pas d'impôts impayés. Une entreprise inscrite au registre de paiement de l'impôt anticipé se charge de verser de manière autonome ses impôts anticipés. La Direction générale des impôts peut retirer une entreprise du registre si celle-ci néglige sa comptabilité ou son imposition. Chacun peut vérifier gratuitement si l'entreprise est inscrite au registre de paiement de l'impôt anticipé sur le service en ligne d'YTJY **www.ytj.fi**.

Une partie d'entreprises exerce un travail où le client aura droit à une déduction pour l'emploi à domicile. Cette déduction est possible uniquement si l'entrepreneur qui effectue le travail est inscrite au registre de paiement de l'impôt anticipé.

La taxe sur la valeur ajoutée

Si l'entreprise vend des produits et des services qui comprennent la TVA, la taxe doit apparaître séparément sur le ticket de caisse. L'entreprise reverse à la Direction générale des impôt la taxe sur la valeur ajoutée prélevée sur ses ventes. L'entreprise pourra d'abord déduire les taxes sur la valeur ajoutée qu'elle a payé sur les produits achetés. Le produit acheté doit être un produit dont l'entreprise a besoin pour ses activités. Pour le produit, il faut présenter une facture ou un reçu d'espèces.

Le calcul du taux de la taxe sur la valeur ajoutée

Mois	Taxes comprises	Hors taxes	TVA 24 %
Ventes	6 200 €	5 000 €	1 200 €
Achats	1 860 €	1 500 €	360 €
Taxe sur la valeur ajoutée à verser			**840 €**

Certaines entreprises vendent uniquement des produits pour lesquels on ne verse pas de TVA. Dans ce cas, l'entreprise ne sera pas assujettie à la TVA. Elle ne pourra non plus déduire la taxe sur la valeur ajoutée des produits achétés dans sa propre imposition.

Si le chiffre d'affaires de l'entreprise reste inférieur à 10 000 euros par an, celle-ci ne sera pas assujettie à la TVA. L'entrepreneur doit donc veiller que le chiffre d'affaires de dépasse pas cette somme. Si le seuil des 10 000 euros est dépassé, il devra verser la taxe sur la valeur ajoutée de toutes les ventes à postériori depuis le début de l'exercice comptable. L'entreprise peut demander à être assujettie même si son activité est moindre. Si le chiffre d'affaires de l'entreprise est de moins de 30 000 euros, l'entreprise pourra demander un allègement du seuil minimum de la taxe sur la valeur ajoutée. Cela signifie que l'entreprise n'est pas tenue de payer la taxe sur la valeur ajoutée en totalité.

Les taux de la taxe sur la valeur ajoutée

(les pourcentages de la taxe sur la valeur ajoutée)

La taxe sur la valeur ajoutée de 24 % :
- la plupart de produits et de services

La taxe sur la valeur ajoutée de 14 % :
- les produits alimentaires
- les fourrages
- les services de restauration et de repas (sauf les boissons alcoolisées et le tabac 24 %)

La taxe sur la valeur ajoutée de 10 % :
- l'abonnement à des journaux et des magazines (à partir du 01/07/2017 les magazines électroniques et la vente de copies uniques des magazines également de 10 %)
- les livres
- les médicaments
- les services sportifs
- les représentations cinématographiques
- les billets d'entrée pour des spectacles culturels
- les billets d'entrée pour des divertissements
- les transports de personnes
- les services d'hébergement
- les redevances audiovisuelles

Pas de taxe sur la valeur ajoutée:
- la vente et la location immobilière et de biens de copropriété
- les services médicaux
- les services de soins sociaux
- certains services de formation
- les services financiers et d'assurance
- certaines compensations pour droit d'auteur
- certains compensations de représentation
- les services généraux de la poste

Quelques entreprises achètent des produits à l'étranger ou vendent des produits à l'étranger. Dans ce cas, les conditions d'imposition doivent être clarifiées avec le bureau d'imposition ou le comptable.

Vous trouverez plus d'informations concernant l'imposition à l'adresse **www.vero.fi**.

La déclaration et le versement de la taxe sur la valeur ajoutée

Les impôts autonomes sont par exemple la taxe sur la valeur ajoutée et les cotisations sociales de l'employeur. L'entreprise devra les calculer d'une manière autonome, les déclarer et les verser à la Direction générale des impôts périodiquement selon la période d'imposition. La déclaration doit être faite si l'entreprise est inscrite au registre de la taxe sur la valeur ajoutée. Cette déclaration est obligatoire même si certaines périodes d'imposition ne comportent pas de versements.

La période d'imposition est normalement de un mois calendaire. Elle peut être plus longue si le chiffre d'affaires est faible. L'entreprise transmettra les déclarations électroniquement et paiera les taxes au service clientèle OmaVero de la Direction générale des impôts.

Le service clientèle OmaVero

Sur le service clientèle OmaVero de la Direction générale des impôts, vous pouvez

- commander une carte fiscale ou demander l'impôt anticipé
- transmettre la déclaration fiscale personnelle ou d'entreprise
- payer vos impôts
- indiquer votre numéro de compte
- consulter vos propres données.

Pour en savoir plus : **www.vero.fi/omavero**

Vous pourrez vous inscrire au service clientèle OmaVero avec vos identifiants bancaires, votre code de confirmation mobile ou votre identifiant Katso. Pour plus d'information sur l'identifiant Katso : **yritys.tunnistus.fi**

Le registre de dettes fiscales

Sur le registre des dettes fiscales, vous pourre vérifier les informations concernant les dettes fiscales ou les impôts impayés de l'entreprise. Si la dette fiscale s'élève à 10 000 euros ou plus, l'entreprise est inscrite au registre des dettes fiscales. Le registre de dettes fiscales contient également les défaillances liées aux déclarations des impôts autonomes. Le registre de dettes fiscales est publique et disponible à l'adresse **www.ytj.fi.** Toutefois, les informations concernant les dettes fiscales d'un entrepreneur individuel sont disponibles uniquement avec l'identifiant Katso.

L'imposition selon les formes d'entreprise

- **La société anonyme et la coopérative :**
  le résultat est imposé en tant que revenus de l'entreprise.
- **La société en nom collectif et la société en commandite simple :**
  les revenus imposables sont répartis proportionnellement aux revenus des associés qui paient des impôts sur cette part.
- **L'entrepreneur individuel :**
  les revenus de l'entreprise sont imposés en tant que revenus personnels de l'entrepreneur.

Embaucher un travailleur

- **Réfléchissez au genre d'employé dont vous avez besoin.**
  Décidez de la forme et de la durée du travail : à temps partiel, à temps plein, à durée indéterminée ou à durée déterminée ? Réfléchissez aux conditions requises pour l'employé.

- **Rédigez une offre d'emploi.**

- **Préparez-vous à donner des informations supplémentaires aux candidats sur le travail.**

- **Lisez les candidatures.**

- **Organisez les entretiens d'embauche et choisissez l'employé qui convient pour la poste.**

- **Établissez un contrat de travail.**
  Clarifiez ce que la loi et les conventions collectives disent sur le temps de travail et les avantages de l'employé.

- **Formez l'employé au travail.**

- **Inscrivez-vous au registre des employeurs de la Direction générale des impôts.**
  L'inscription au registre des employeurs est obligatoire si

  1. l'entreprise verse en permanence le salaire à moins deux salariés ou

  2. l'entreprise verse simultanèment le salaire à moins six salariés même si leur contrat de travail est temporaire. Le registre des employeurs est géré par la Direction générale des impôts.

  La déclaration est effectuée par la déclaration d'activité ou par la déclaration de changement.

- **Souscrivez les assurances obligatoires.**
  L'assurance accidents et maladies professionnelles ainsi que l'assurance-vie de groupe. Les assurances doivent être souscrites avant le début des actitivés si l'estimation de salaire est plus de 1 300 €/année civile.

- **Souscrivez une assurance pour un travailleur salarié (TyEL).**
  L'assurance pour un travailleur salarié doit être souscrite avant le commencement du travail et au plus tard avant la déclaration de l'information sur les salaires au registre de revenus.

- **Organisez les soins de santé au travail.**
  Vous êtes tenu d'organiser les soins de santé au travail si vous embauchez un employé Vous trouverez plus d'informations auprès de l'Office national des pensions (Kela) à l'adresse **www.kela.fi**.

- **Organisez la comptabilité du temps de travail.**

- **Occupez-vous de la santé et de la sécurité au travail.**

Devenir employeur

Le contrat de travail

Lorsqu'une entreprise embauche un employé, elle rédige un contrat de travail avec celui-ci. Il est préférable de rédiger le contrat de travail toujours par écrit. Les contrats faits oralement ou électroniquement sont également valables.

S'il n'existe pas de contrat de travail écrit, l'employeur doit transmettre à l'employé un document écrit précisant les conditions de travail.

Le contrat de travail peut être à durée déterminée ou à durée indéterminée. Si le contrat de travail est statutaire, le travail continuera jusqu'à ce que l'employeur ou l'employé résilie le contrat. Le contrat de travail à durée determinée se termine à la date convenue sans résiliation. Pour la fin du contrat de travail à durée indéterminée il faut avoir un motif, comme la substitution ou la période de stage.

Le contrat de travail doit être rédigé conformément à la loi et les conventions collectives des différents secteurs d'activité. Vérifiez les conventions collectives en vigueur sur votre secteur d'activité et suivez-les.

Le contrat de travail peut contenir un accord concernant la période d'essai. La période d'essai peut être maximum de six mois. Le contrat de travail pourra être résilié pendant la période d'essai sans délai de préavis. La résiliation doit être justifiée par un motif approprié.

Louer un employé

Au début des activités entrepreneuriales le besoin de personnel peut varié. Ainsi il peut être plus facile de louer un employé au lieu de l'embaucher. Vous pouvez louer un employé auprès d'une société de location.

Le contrat de travail

Le contrat de travail doit contenir les points suivants :

- le domicile de l'employeur et de l'employé
- la date de début du contrat de travail
- la durée et le motif du travail à durée déterminée
- la période d'essai (si convenue)
- le lieu de travail
- les tâches principales
- la convention collective appliquée
- les éléments du salaire
- la période de versement du salaire
- la durée habituelle du temps de travail (si le temps de travail varie, cela doit être indiqué dans le contrat de travail ou par exemple 10 à 25 h par jour ou 0 à 20 h par jour)
- les éléments concernant le congé annuel
- le délai de préavis et ses motifs.

La société de location verse le salaire de l'employé et s'occupe de toutes les obligations de l'employeur.

Le traitement des données personnelles lors du recrutement

Lors du recrutement, l'employeur pourra collecter et sauvegarder des données sur le demandeur d'emploi qui seront nécessaires pour le futur contrat de travail éventuel. La nécessité de ces données doit être évaluée pour chaque cas séparément. En premier lieu, il faudra collecter les données personnelles du demandeur d'emploi lui-même, toutefois l'acquisition de ces données est soumise à l'autorisation de celui-ci.

Il ne faudra pas collecter des données sur le demandeur d'emploi ou lui poser des questions contraires aux lois et aux règlements interdisant la discrimination.

Il ne faudra pas poser au demandeur d'emploi des questions sur les données ou sauvegarder des données liées par exemple à son état de santé, à sa religion ou à son orientation sexuelle, si elles ne sont pas nécessaires aux droits et aux responsabilités liés au contrat de travail. Toutefois dans certaines situations, l'autorisation du demandeur d'emploi n'est pas obligatoire (l'employeur pourra par exemple acquérir des données sur le crédit pour en vérifier la fiabilité). Dans ce cas, il devra informer le demandeur d'emploi que ces données ont été collectées par ailleurs.

Les données concernant le recrutement doivent être conservées pendant un an après le recrutement du demandeur d'emploi. Ensuite, ces données doivent être détruites.

Le registre de revenu

Le registre de revenu est une base de données nationale électronique pour les informations de revenu. Dans ce registre de revenu seront inscrits les salaires, les prestations en nature, les rémunérations, les remboursements de travail ainsi que les remboursements imposables et non imposables.

L'employeur transmettra ces données par le biais d'une déclaration de données relatives aux salaires pour chaque bénéficiaire et versement. La déclaration devra être transmise au plus tard le 5ème jour calendaire après la date de paiement.

En plus, l'employeur effectuera la déclaration séparée de l'employeur concernant le montant total mensuel des assurances maladie de l'employeur. La déclaration séparée devra être effectuée au plus tard le 5ème jour du mois calendaire après le mois de versement du salaire.

La déclaration séparée sera remise également si l'employeur est inscrit au registre des employeurs et si aucun salaire n'a été versé pendant le mois concerné.

Le versement du salaire

Le travail doit être rémunéré. Dans plusieurs domaines, le montant minimum du salaire est fixé par une convention collective. En l'absence d'une convention collective, le travail doit être rémunéré convenablement.

Le salaire doit également être versé pendant le congé annuel de l'employé. Le salaire pour les congés doit être versé avant le début de ceux-ci.

Pendant une période de maladie, le salaire doit être versé conformément à la loi et à la convention collective. La convention collective peut également contenir des conditions concernant la prime de vacances et le versement de salaires pendant un congé de maternité et l'absence de courte durée suite à la maladie d'un enfant survenue soudainement.

Le salaire doit être versé à la date convenue et l'employé doit recevoir chaque fois un bulletin de paye. Le salaire est versé sur le compte bancaire de l'employé, et dans des cas très rares, le salaire peut être versé en espèces.

Vous pouvez également confier le versement du salaire à un bureau comptable. Le bureau comptable s'occupe en même temps des prélèvements de l'impôt à la source et des autres charges patronales. Vous pouvez également calculer les salaires et les déclarations liées au versement des salaires via le site gratuit Palkka.fi. Ce service est géré par la Direction générale des impôts conjointement avec les sociétés de pension de travail et les fonds de cotisations d'assurances chômage.

Les obligations légales liées au versement du salaire

Le versement du salaire est soumis à certaines obligations légales. L'employeur doit effectuer les prélèvements d'impôt à la source sur le salaire et les remboursements de travail qu'il a versé si le bénéficiaire n'est pas inscrit au registre de paiement de l'impôt anticipé. En plus, l'employeur prélève la part de l'employé(e) des assurances retraite et des assurances chômage. L'employeur versera des assurances maladies en fonction du montant total des salaires versés. Toutefois les assurances maladie ne sont pas prélevées sur les salaires versés aux personnes de moins de 16 ans ou de 68 ans et plus.

L'employeur doit déclarer au registre des revenus de la Direction générale des impôts le revenu salarial et le revenu de travail payés au plus tard dans les 5 jours après la date de paiement.

L'employeur doit verser les cotisations sociales de l'employeur à la Direction générale des impôts au plus tard le 12ème jour du mois après le mois de versement du salaire. Si la date d'échéance est un samedi ou un jour férié, le paiement sera effectué le premier jour ouvré. Les cotisations sociales de l'employeur pourront être versées au service clientèle OmaVero.

En même temps, l'employeur versera les assurances maladie de l'employeur en fonction du montant total des salaires. Avant cela, il faudra transmettre au registre des revenus la déclaration séparée de l'employeur sur les assurances maladie. La déclaration doit être effectuée au plus tard le 5ème jour du mois calendaire suivant la période de versement de salaires.

Les compagnies d'assurances (la société de pension de travail et le fond de cotisations d'assurances chômage) reçoivent les informations sur les salaires directement du registre des revenus et elles enverront les factures en fonction des informations de celui-ci.

Les soins de santé au travail

L'entreprise a une obligation d'organiser les soins de santé au travail pour les employés qu'elle a embauchés. Les services des soins de santé au travail peuvent être sous-traités auprès d'une clinique de santé communale ou privée. L'employé peut demander auprès de l'Office national des pensions (Kela) une compensation pour les frais des soins de santé au travail.

La santé et la sécurité au travail

L'employeur est tenu de s'occuper de la santé et de la sécurite des employés au travail.

L'employeur et les employés doivent ensembles maintenir et améliorer la sécurite sur le lieu de travail. Le chef de la santé et de la sécurité au travail est responsable de la coopération dans ce domaine. Il s'agit d'une personne nommée par l'employeur si celui-ci ne gère pas lui-même cette tâche. Il faudra peut-être également choisir un délégué à la santé et la sécurité au travail sur le lieu de travail.

Les différents domaines ont des règlements concernant la santé et la sécurité au travail. L'employeur doit afficher la loi sur la sécurité au travail et les autres règlements concernant le lieu de travail de manière bien visible pour les employés. Ils peuvent être imprimés ou enregistrés dans un service en ligne électronique avec un accès gratuit pour les employés.

Les obligations de l'employeur

- Conformez-vous à la loi du travail et la convention collective du domaine concerné.
- Versez le salaire à temps sur le compte bancaire de l'employé.
- Effectuez les prélèvements d'impôt à la source sur le salaire et déduisez également le part de l'employé pour le paiement TyEL et les cotisations d'assurances chômage.
- Transmettez le bulletin de salaire à l'employé.
- Effectuez une déclaration des salaires versés au registre des revenus dans les 5 jours suivant le versement des salaires.
- Effectuez une déclaration des paiements d'assurance maladie avec une déclaration séparée de l'employeur au registre des revenus. Cette déclaration doit être effectuée mensuellement au plus tard le 5 du mois suivant.
- Payez les charges patronales à la Direction générale des impôts le 12 du mois suivant sur le service OmaVero.
- Payez les frais d'assurance. Versez également les cotisations au syndicat.
- Demandez auprès de l'Office national des pensions (Kela) une compensation pour l'organisation des soins de santé au travail.
- Inscrivez les heures de travail et les remboursements concernés sur le livre des heures de travail des employées.
- Occupez-vous de la santé et de la sécurité au travail.

La responsabilité écologique de l'entreprise

L'entreprise devra prendre en compte l'impact de ses activités sur l'environnement, Renseignez-vous sur la législation environnementale concernant votre entreprise.

Les facteurs ayant une influence sur l'environnement peuvent être par exemple

- les activités de l'entreprise
- la gestion des déchets
- le recyclage
- les emballages
- la consommation d'énergie
- les produits dangereux.

Beaucoup de clients apprécient les entreprises qui prennent en compte les aspects environnementaux dans leurs activités. Ainsi la prise en compte de l'environnement peut être un facteur ayant un impact sur la compétitivité de l'entreprise.

La prise en compte de l'environnement peut être un avantage compétitif.

Secteurs d'activité soumis à autorisation et à déclaration

Secteur d'activité	Autorisation/déclaration/ inscription	Organisation/autorité
Contrôle technique des véhicules	Autorisation de contrôle technique	Direction nationale pour les transports et les communications Traficom (**www.traficom.fi**)
Débit de boissons alcoolisées	Autorisation de débit de boissons alcoolisées	Agence administrative régionale (**www.avi.fi**)
Vente en gros de boissons alcoolisées	Autorisation de vente en gros de boissons alcolisées	Office national de surveillance sociale et sanitaire Valvira (**www.valvira.fi**)
Importation de boissons alcoolisées (licence de débit et de ventes en gros)	Déclaration d'activités d'importation	Valvira (**www.valvira.fi**)
Fabrication de boissons alcoolisées	Autorisation de fabrication de boissons alcolisées	Valvira (**www.valvira.fi**)
Vente au détail de boissons alcoolisées	Autorisation de vente au détail de boissons alcolisées	Agence administrative régionale (**www.avi.fi**)
Vente au détail et distribution de boissons alcoolisées à l'international	Déclaration de vente au détail et de distribution de boissons alcoolisées à l'international	Valvira (**www.valvira.fi**)
Local de débits de boissons accepté par avance pour une activité conforme à l'article 20 de la loi sur les boissons alcoolisées	Local de débits de boissons accepté par avance	Agence administrative régionale (**www.avi.fi**)
Vente en détail dans le local de débits de boissons	Autorisation de vente en détail dans le local de débits de boissons	Agence administrative régionale (www.avi.fi)
Activités de garages	**www.traficom.fi** > Liikenne > Tieliikenne > Muut tieliikenteen toimijat > Autokorjaamot	Traficom (**www.traficom.fi**)
Auto-écoles	Autorisation d'auto-école	Traficom (**www.traficom.fi**)
Locaux comportant des produits alimentaires (restaurants, cafétérias, magasins, boulangeries, kiosques)	Déclaration concernant les locaux comportant de produits alimentaires	Autorité de contrôle alimentaire de la commune de résidence (**www.kunnat.net**)
Locaux de produits alimentaires qui transforment des produits alimentaires issus d'animaux avant la vente au détail	Application pour l'agrément d'un local comportant de produits alimentaires	Autorité de contrôle alimentaire de la commune de résidence (**www.kunnat.net**)
Travaux de maintenance et de réparation d'ascenseurs	Déclaration pour travaux d'électricité et d'ascenseurs	Office national de la technologie de sécurité (Tukes) (**www.tukes.fi**)
Fabricants et vendeurs des métaux précieux	Application de nom de marque	Office national de la technologie de sécurité (Tukes) (**www.tukes.fi**)
Transports en commun en Finlande et sur la zone de l'UE (transport de marchandise en autocar y compris)	Autorisation de transports en commun	Traficom (**www.traficom.fi**)
Entreprises de transmission de financement participatif	Inscription	Surveillance financière (**www.finanssivalvonta.fi**)
Transport et transmission professionnel de déchets	Application pour l'inscription d'une activité au registre de traitement de déchets	Centre pour le développement économique, les transports et l'environnement (**www.ely-keskus.fi**)
Activités concernant les minerais	Autorisation pour les minerais, autorisation de sécurité pour les minerais Autorisation environnementale	Office national de la technologie de sécurité (Tukes) (**www.tukes.fi**) Agence administrative régionale (**www.avi.fi**)
Instituts de beauté, salons de coiffure	Procédure d'autorisation conforme à l'article 13 de la loi sur la protection sanitaire au début de l'activité	Autorité de protection sanitaire de la commune (**www.kunnat.net**)
Fabrication et importation de produits chimiques	Déclaration pour les produits chimiques Autorisation d'environnement	Office national de la technologie de sécurité (Tukes) (**www.tukes.fi**) Autorité de protection sanitaire de la commune (**www.kunnat.net**)
Traitement et stockage de produits chimiques (dangereux)	Autorisation pour une manufacture effectuant le traitement et le stockage industriel de grande envergure	Tukes (**www.tukes.fi**)
Traitement et stockage de produits chimiques et de gaz de pétrole liquéfié (dangereux) (faible activité)	Déclaration	Services de secours d'urgence
Vente et location immobilière	Déclaration régionale d'activité de vente et de location immobilière	Agences administratives régionales de l'État (AVI) (**www.avi.fi**)
Orpaillage	Autorisation d'orpaillage	Office national de la technologie de sécurité (Tukes) (**www.tukes.fi**)
Magasins d'appareils frigorifiques	Déclaration d'activité	Office national de la technologie de sécurité (Tukes) (**www.tukes.fi**)
Laboratoires	Approbation de laboratoire	Agence alimentaire (**www.ruokavirasto.fi**)
Créanciers et intermédiaires de prêts entre particuliers	Déclaration pour l'inscription au registre des créanciers et des intermédiaires de prêts entre particuliers	Agence pour le développement de Finlande du Sud (**www.avi.fi**)
Extraction de la terre	Autorisation de l'extraction de la terre, rapport sur l'avis des voisins, déclaration conformement à l'article 23 paragraphe a de la loi sur la terre (autres déclarations éventuelles)	Autorité responsable de la commune (**www.kunnat.net**) (**www.ymparisto.fi**)

Secteur d'activité	Autorisation/déclaration/ inscription	Organisation/autorité
Agences d'installation et de maintenance d'équipements de gaz naturel, de gaz de pétrole liquéfié et de chauffage au pétrole, agences de contrôle de réservoirs de pétrole souterrains	Application pour devenir une agence autorisée	Office national de la technologie de sécurité (Tukes) (**www.tukes.fi**)
Canalisation de gaz naturel ou station de remplissage ainsi que stockage de gaz naturel	Autorisation lors du dépassement de certaines limites. Concerne également le gaz biologique raffiné.	Office national de la technologie de sécurité (Tukes) (**www.tukes.fi**)
Prospection de minéraux	Déclaration de réservation, autorisation de prospection de minéraux	Office national de la technologie de sécurité (Tukes) (**www.tukes.fi**)
Voyagistes et agences de voyages organisés	Inscription d'une agence de voyage	Agence pour la concurrence et les consommateurs (**www.kkv.fi**)
Activité de vente sur la voie publique	Autorisation pour la vente et les enseignes de la vente saisonnière	Centre pour le développement économique, les transports et l'environnement (**www.ely-keskus.fi**)
Gestion de patrimoine et services d'entreprise, activité d'échange de devises	Application pour l'inscription pour la gestion de patrimoine et des services d'entreprise, application pour l'inscription d'échange de devises À partir du 01/07/2019 application pour le registre de contrôle de blanchiment d'argent	Agence pour le développement de Finlande du Sud (**www.avi.fi**)
Agences d'installation et de maintenance d'alarme incendie	Déclaration d'activité	Office national de la technologie de sécurité (Tukes) (**www.tukes.fi**)
Activité de recouvrement (pour le compte d'un tiers)	Déclaration au registre des agences de recouvrement	Agence pour le développement de Finlande du Sud (**www.avi.fi**)
Biens de consommation courante	Déclaration pour un local comportant de produits alimentaires, autorisation de la vente au détail des boissons alcoolisées, autorisation de la vente du tabac	Autorité de contrôle des produits alimentaires de la commune de résidence (**www.kunnat.net**)/Agence pour le développement économique (**www.avi.fi**)/ autorité de la commune (**www.kunnat.net**)
Agences d'installation et de maintenance d'équipements d'extinction d'incendie, agences d'inspection et de maintenance d'extincteurs manuels	Déclaration d'activité	Office national de la technologie de sécurité (Tukes) (**www.tukes.fi**)
Entreprise d'investissements	Autorisation d'activité	Surveillance financière (**www.finanssivalvonta.fi**)
Travaux électriques (travaux d'installation et de réparation d'équipements)	Déclaration de travaux électriques	Office national de la technologie de sécurité (Tukes) (**www.tukes.fi**)
Transport en taxi	Autorisation pour activité de taxi	Traficom (**www.traficom.fi**)
Les détendeurs du transport de marchandises et de personnes : début d'activité de transport en taxi	Déclaration de transport en taxi	Traficom (**www.traficom.fi**)
Transport de marchandises avec un véhicule ou une combinaison de véhicule de plus de 3,5 tonnes	Autorisation de transport de marchandises	Traficom (**www.traficom.fi**)
Transport de marchandises avec un véhicule ou une combinaison de véhicule de plus de 2 tonnes mais de moins de 3,5 tonnes	Déclaration de transport de marchandises	Traficom (**www.traficom.fi**)
Télécommunications, programmes souscrits et services de télévision payants	Déclaration de télécommunications/ déclaration de programmes souscrits/ déclaration de télévision payante	Direction nationale pour les transports et les communications Traficom (**www.traficom.fi**)
Abattoirs, installations annexes et installations de traitement du gibier	Agrément d'un local comportant de produits alimentaires comme installation	Agence alimentaire (**www.ruokavirasto.fi**)
Vendeurs d'assurances et courtiers en assurances (représentants d'assurance)	Inscription en tant que vendeur d'assurances/ inscription en tant que courtier d'assurances	Surveillance financière (**www.finanssivalvonta.fi**)
Transmission des locaux de location	Déclaration de début d'activité de transmission des locaux de location	Agence administrative régionale (**www.avi.fi**)
Services sociaux privés (24 heures sur 24)	Autorisation pour l'offre de services sociaux 24 sur 24	Agence administrative régionale (**www.avi.fi**)
Services sociaux privés (autre que le service 24 sur 24)	Déclaration de production de services sociaux	Commune où le service est produit
Services privés de santé	Application pour l'offre de services de santé privés	Activité sur la région d'une agence administrative régionale : Agence administrative régionale (**www.avi.fi**), activité sur la région de deux ou plusieures agences administratives régionales : Valvira (**www.valvira.fi**)
Services de sécurité privés (activités de gardiennage, d'agence de surveillance et de protection)	Autorisation de travail dans le domaine de la sécurité, agrément pour le gérant responsable	Direction nationale de la Police, surveillance du domaine de sécurité (**www.poliisi.fi**)

Agréments et compétences liès au métier

Personnes	Agrément/compétence	Organisation/autorité
Personnes qui exercent en tant que gérant responsable d'un bar ou son suppléant	Passeport de débit de boissons alcolisées	Instituts de formation en restauration ayant reçu l'autorisation d'organisation par le Conseil d'état ou le Ministère de l'éducation (**www.valvira.fi > Alkoholi > Anniskelu > Anniskelupassi**)
Évaluation d'immobilier (AKA et KHK)	Test AKA et KHK	Conseil d'évaluation immobilière de la chambre de commerce centrale (**www.keskuskauppakamari.fi**)
Agents immobiliers (LKV)	Test LKV	Comité de transmission de la chambre de commerce centrale (**www.keskuskauppakamari.fi**)
Chauffeurs de poids lourds et de bus	Application pour la compétence professionnelle de chauffeur (formation de compétence professionnelle obligatoire)	Ajovarma Oy (**www.ajovarma.fi**)
Instructeurs d'auto-école	Autorisation pour les instructeurs d'auto-école	Traficom (**www.traficom.fi**) Fournisseur de service Ajovarma Oy (**www.ajovarma.fi**)
Travailleurs dans la construction, le chauffage, l'eau, la climatisation et l'immobilier	Capacités personnelles pour la construction, le chauffage, l'eau, la climatisation et l'immobilier	Capacités personnelles pour la construction, le chauffage, l'eau, la climatisation et l'immobilier FISE Oy (**www.fise.fi**)
Professionnels des services sociaux	Application pour exercer en tant que professionnel légal/protégé par la désignation du nom	Valvira (**www.valvira.fi**)
Chefs pour des travaux d'électricité et d'ascenseurs	Certificats de compétence pour l'électricité et les ascenseurs	Évaluation de personnes et d'entreprises SETI Oy (**www.seti.fi**)
Conducteurs de taxi	Autorisation de conduite par le conducteur de taxi (condition : passage d'un examen du conducteur de taxi)	Examens : Ajovarma Oy (**www.ajovarma.fi**)/décision d'autorisation de conduite Traficom (**www.traficom.fi**)
Contrôleurs de marchandises (HTT)	Examen HTT	Comité de contrôleurs de marchandises de la chambre de commerce centrale (**www.keskuskauppakamari.fi**)
Professionnels des services de santé	Application pour exercer en tant que professionnel légal/protégé par la désignation du nom	Valvira (**www.valvira.fi**)
Entrepreneurs individuels des services de santé	Déclaration d'entepreneur individuel des services de santé	Agence administrative régionale (**www.avi.fi**)
Auditeurs	Examen HT ainsi que diplômes spécialisés KHT et JHT	Contrôle d'audit (**www.prh.fi**)
Travailleurs en contact avec le feu	Carte de travail en contact avec le feu	Organisation centrale des services de secours finlandaise (**www.spek.fi**)
Personnes travaillant dans le domaine de la sécurité (privée) exerçant un travail soumis à autorisation	Agrément pour gardien (carte de gardien)/ agrément pour agent de protection (carte d'agent de protection)/agrément pour agent de surveillance (carte d'agent de surveillance)/travailleurs dans un domaine de la sécurité privée soumis à autorisation	Service local de police (**www.poliisi.fi**)
Transporteurs de produits dangereux	Permis de conduire ADR	Formateurs ADR (**www.ajovarma.fi**)
Courtiers des locaux de location (LVV)	Examen LVV	Comité de transmission du chambre de commerce central (**www.keskuskauppakamari.fi**)
Employés de différentes entreprises travaillant sur un lieu de travail commun	Carte de sécurité au travail	**tyoturvallisuuskortti.fi**
Autres autorisations et déclarations		
Transports spéciaux	Permis de transports spéciaux	Centre pour le développement économique, les transports et l'environnement (ELY-keskus) de Pirkanmaa (**www.ely-keskus.fi**)
Travail sur la route	Permis de travail pour la route	Centre pour le développement économique, les transports et l'environnement (**www.ely-keskus.fi**)

Glossaire

ACTION
est une part du capital-actions de la société anonyme. Les actionnaires détiennent une certaine quantité d'actions c.à.d. une partie de l'entreprise.

AMORTISSEMENT
signifie que par exemple les frais d'achat de machines et d'appareils ne sont pas déduits en une fois mais pendant plusieurs années.

ARTISAN/COMMERÇANT
est l'entrepreneur qui a un siège social fixe ou qui embauche d'autres personnes.

ASSURANCE RETRAITE DE L'ENTREPRENEUR YEL
est l'assurance obligatoire de l'entrepreneur sur la base de laquelle l'entrepreneur perçoit la retraite vieillesse, la pension d'invalidité et les aides à la rééducation. De même le montant de toutes les indemnités journalières de Kela, comme les indemnités journalières de maladie, de maternité et de paternité, dépend des revenus de travail déclarés pour l'entrepreneur comme base de l'assurance YEL.

BENEFICE D'EXPLOITATION
est obtenu en déduisant les frais et les amortissements du chiffre d'affaires. Le bénéfice d'exploitation est le résultat avant la répartition du bénéfice.

BENEFICE
est la dernière ligne du compte de résultat déductible.

BIENS D'APPORT
signifie que le propriètaire d'entreprise met à la disposition de l'entreprise des biens autre que l'argent.

BILAN
est le calcul compris dans les comptes annuels de l'entreprise qui révèle les fonds et les dettes de l'entreprise sur une certaine période.

BOUCHE A OREILLE
est le nom pour une donnée que les gens se racontent l'un à l'autre. Le bouche à oreille peut par exemple prendre la forme d'une conversation au travail ou de messages sur les forums de discussion sur Internet.

BUDGET
est le plan commercial de l'entreprise exprimé en euros. Les objectifs y sont présentés sous forme de chiffres par exemple en euros.

BUSINESS-TO-BUSINESS
signifie l'interaction des entreprises.

CAISSE DE CHOMAGE
verse à ses membres au chômage des indemnités journalières basées sur les revenus. Cela signifie que le montant des indemnités dépend des revenus antérieurs.

CAPITAL D'EXPLOITATION
signifie l'argent nécessaire pour payer les frais fixes comme les loyers et les salaires.

CAPITAL
est le fond ou bien (apport) que l'entrepreneur lui-même ou un autre investisseur transfère à l'entreprise.

CAUTION
signifie qu'une autre personne (cautionnaire) promet de payer les dettes d'une personne au créancier si le débiteur lui-même ne peut pas honorer ses dettes.

CHIFFRE D'AFFAIRES
est le montant d'argent que l'entreprise obtient par la vente des produits, hors TVA et sans déduction de frais.

COMPTABILITE BASEE SUR LES FACTURES
Dans une comptabilité basée sur les factures sont inscrites, en plus des écritures déjà traitées, les factures arrivées et envoyées, même si elle ne sont pas encore payées.

COMPTABILITE
Chaque entreprise doit tenir une comptabilité c.à.d. inscrire les dépenses et les recettes. Il est préférable de confier la comptabilité à un bureau comptable.

COMPTES ANNUELS
est le calcul effectué sur l'exercice comptable. Ils révèlent le résultat et la situation financière de l'entreprise pendant l'exercice comptable.

CONCURRENCE
L'entreprise veut se démarquer des autres entreprises identiques. Les facteurs concurrentiels peuvent être par exemple l'emplacement, les produits, la qualité, le prix et la disponibilité.

CREDIT-BAIL (LEASING)
est par exemple la location de longue durée de machines ou d'appareils.

DEBIT (ET CREDIT)
Dans la comptabilité, les éléments sont notés sur des comptes différents. Les revenus sont des écritures au crédit qui augmentent les bénéfices et les dépenses des écritures au débit.

DIRECTEUR GENERAL
il gère l'administration courante de la société conformément aux consignes et règlements émis par le conseil d'administration.

DROITS IMMATERIELS
protègent par exemple le marque de l'entreprise. L'entreprise peut protéger les idées par exemple en faisant en sorte que les autres puissent les utiliser uniquement avec l'autorisation de l'entreprise.

ENGAGEMENT
est une promesse qui a force obligatoire. Cela signifie que la personne doit faire ce dans quoi elle s'est engagée ou ce qu'elle a promis de faire.

ENTREPRENEUR
est une personne qui seule ou avec d'autres personnes exerce des activités entrepreneuriales dans le cadre de l'entreprise.

ENTREPRENEURS INDIVIDUELS
sont répartis entre les travailleurs indépendants et les artisans/commerçants.

ENTREPRISE FAMILIALE
est une entreprise où travaillent essentiellement des membres d'une même famille ou de la famille proche.

EXERCICE COMPTABLE
est une période de la comptabilité (en général 12 mois) qui présente le résultat de l'entreprise c.à.d. les bénéfices ou les pertes.

FACTURE ELECTRONIQUE
est le nom donné pour une facture en format électronique.

FACTURE EN LIGNE
est une facture envoyée et reçue sous format électronique.

FAILLITE
Signifie la faillite de l'entreprise lorsque les activités cessent et que tous les biens sont transformés en argent.

FINANCEMENT
Le démarrage d'une activité entrepreneuriale demande toujours de l'argent. Le financement peut être de l'argent propre à l'entrepreneur, des prêts ou de la subvention publique.

FINANCEMENT PARTICIPATIF
est un moyen d'accumuler un financement de personnes privées pour une activité entrepreneuriale sur Internet.

FLUX DE TRESORERIE
est l'argent encaissé sur les produits et les services vendus, mais également l'argent consacré aux dépenses.

FORME D'ENTREPRISE
Les entreprises enregistrées en Finlande sont l'entreprise individuelle (toiminimi), la société en nom collectif, la société en commandite, la société anonyme et la coopérative ainsi que des formes moins répandues : la société anonyme publique et la société européenne.

FRAIS ANNEXES DE SALAIRE
sont des cotisations prescrites par la loi que l'entreprise doit verser outre le salaire brut. Les frais annexes de salaire sont les cotisations sociales, les assurances retraite, les assurances accidents, les assurances chômage, ainsi que les assurances vie de groupe.

FRAIS
Dépense ou élément de dépense réparti sur une certaine période comptable.

FRAIS FIXES
sont les frais constants de l'entreprise comme les loyers et les salaires mensuels.

FRAIS VARIABLES (DIRECTS)
sont les frais pour les matériaux et les services d'achat qui varient selon le produit ou le service à vendre.

GARANTIE (FINANCE)
Par la garantie, le créancier ou le bailleur vise à garantir qu'il peut récupérer ses biens.

GARANTIE
Le vendeur peut donner une garantie pour le produit. Pendant la période de garantie, le vendeur est responsable des défaillances du produit. En général, le vendeur remplace le produit défaillant par un nouveau produit.

IDEE COMMERCIALE
donne une description de l'avantage du produit, des marchés et du secteur d'activité. C'est donc une description de ce que vous vendez, à qui vous le vendez et comment vous le vendez.

INFORMATIONS ANNEXES
sont la partie obligatoire des comptes annuels où les données numériques sont complétés avec les données numériques du bilan pour les activités de l'exercice comptable écoulé et celles de la situation économique.

INTERET MORATOIRE
est un paiement supplémentaire sur la facture si la facture n'a pas été payée avant la date d'échéance.

INTERET
signifie la rémunération pour l'utilisation de l'argent prêté.

INVESTISSEMENT
est une aqcuisition c.à.d. une dépense à long terme dont on attend obtenir un profit sur une période supérieure à un exercice comptable.

L'APPORT
peut être par exemple une machine de travail chère ou une voiture de fonction.

LE REGISTRE DES REVENUS
est une base de données électronique instaurée début 2019. Le registre des revenus remplace les déclarations de salaire à la Direction générale des impôts, à la société de pension de travail, à l'Office national des pensions (Kela) et au fond de cotisations d'assurances chômage. Tous les employeurs notifieront au registre des revenus les salaires qu'ils auront versés à partir du 01/01/2019. Le service clientèle électronique du registre des revenus utilise l'identification et l'autorisation de Suomi.fi.

MARGE BRUTE
est la quantité d'argent qui reste au vendeur après déduction des frais liés à la production du produit ou du service.

MARGE
Par marge, on entend les réserves d'argent disponibles sur le compte. Voir aussi marge de vente.

OFFRE
est une présentation des conditions de la transaction, par exemple le prix et le délai de livraison. Elle est émise dans le but d'aboutir à une transaction.

PLAN D'ENTREPRISE
est un plan écrit pour la mise en œuvre de l'idée commerciale dans la pratique.

PME
signifie une petite et moyenne entreprise.

PRESTATION DE CHOMAGE
Une prestation versée à un demandeur d'emploi, soit des indemnités journalières basées sur les revenus ou des indemnités journaliéres de base.

PRESTATION
est en général de l'argent auquel la personne a droit, par exemple en vertu de la loi. Ce genre de prestation est entre autres une prestation de retraite.

PRIX BRUT
est le prix total du produit sans réductions. Le prix brut inclut aussi la taxe sur la valeur ajoutée si la vente est soumise à la taxe sur la valeur ajoutée.

PRIX NET
est le prix duquel sont déjà déduites toutes les réductions.

RENTABILITE
Les activités de l'entreprise sont rentables lorsqu'il y a plus de revenus que de dépenses c.à.d. lorsque l'activité produit des profits.

REPARTITION DES BENEFICES
est la part du chiffre d'affaires qui sera répartie.

RESULTAT NET
(résultat de l'exercice comptable) est le résultat de l'entreprise après impôts.

REVENU DU CAPITAL
Les revenus du capital sont les fruits d'un bien et le profit obtenu de la cession d'un bien.

REVENUE DE TRAVAIL
sont entre autres le salaire, la retraite ou autre prestation, par exemple la prestation de chômage. L'imposition du revenu du travail est progressive c.à.d. le taux d'imposition augmente au fur et à mesure que les revenus augmentent.

SECTEUR D'ACTIVITE
dit quelles activités sont exercées par l'entreprise, par exemple des activités de restauration ou la vente au détail de textiles.

SECTEUR D'ACTIVITE GENERAL
signifie que l'entreprise exerce ou a la possibilité d'exercer toute activité entrepreneuriale légale.

SOUS-TRAITANCE
est la prestation de travail achetée à un acteur extérieur à l'entreprise.

SUBVENTION A LA CREATION D'ENTREPRISE
est une aide octroyée après examen du dossier pour un nouvel entrepreneur.

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE
est une taxe à la consommation. La taxe sur la valeur ajoutée est ajoutée au prix de vente du produit par l'entrepreneur.

TRAVAILLEUR INDEPENDANT
est l'entrepreneur qui exerce sa profession sans domiciliation fixe et sans main d'oeuvre extérieure.

TYEL
est l'assurance retraite du travailleur que l'employeur contracte auprès d'une compagnie d'assurances.

ZONE DE L'EEE C.A.D. L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN
Regroupe outre les pays de l'UE, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. Les pays membres de l'Union européenne (en 2019) :
Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Grande-Bretagne (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Gibraltar se sépareront de l'UE fin mars 2019), Grèce, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Pays-Bas, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

Notes

Notes

Modèle de fonctionnement d'un centre pour les nouvelles entreprises

Prise de contact avec le centre pour les nouvelles entreprises

↓

Rencontres avec les conseillers

↓

Visites chez les experts

↓

Le plan d'entreprise

↓

Résumé et avis

↓

Création d'entreprise (ou abandon de l'idée)

↓

Suivi et développement éventuel

Les services d'un centre pour les nouvelles entreprises garantissent une activité entrepreneuriale durable et rentable !